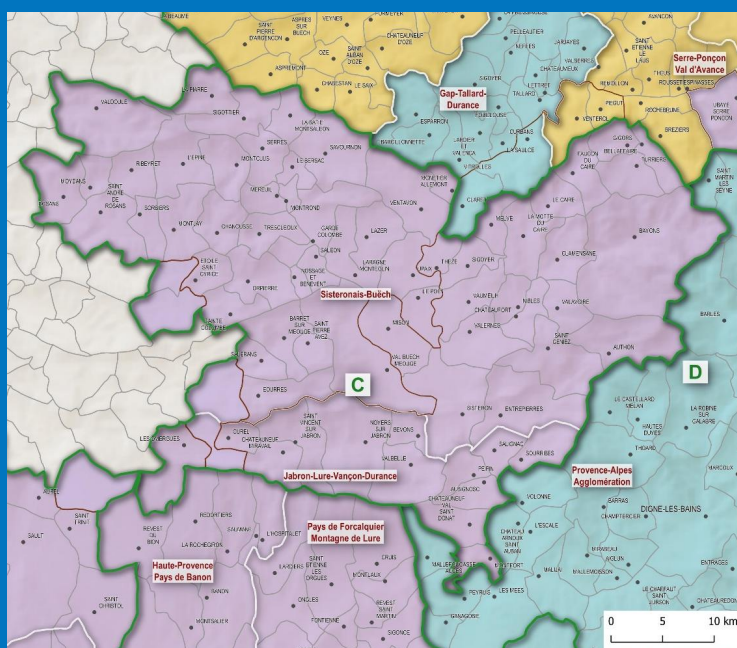


Contrat Opérationnel de Mobilité



BASSIN C



Signataires du Contrat Opérationnel de Mobilité		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		
Région Auvergne Rhône Alpes		
Département des Alpes de Haute Provence		
Département des Hautes-Alpes		
Département de la Drôme		
Communauté de Communes Sisteronais-Buëch		
Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance		
Commune de Sisteron		
SNCF Gares et Connexions		

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L4221-1 et suivants ;

Vu le code des transports et notamment l'article L1215-1 et suivants ;

Vu la délibération n°22-0605 du 21 octobre 2022 du Conseil régional approuvant la cartographie des bassins de mobilité ;

Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 du Conseil régional adoptant le projet de Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

Vu la délibération n°23-0219 du 23 juin 2023 du Conseil régional approuvant la modification du SRADDET Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Entre les soussignés :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par Renaud MUSELIER, Président ;

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par Fabrice PANNEKOUCKE, Président ;

Le Département des Alpes-de-Haute-Provence, représenté par Eliane BARREILLE, Présidente ;

Le Département des Hautes-Alpes, représenté par Jean-Marie BERNARD, Président ;

Le Département de la Drôme, représenté par Marie-Pierre MOUTON, Présidente ;

La communauté de communes du Sisteronais-Buëch, représentée par Daniel SPAGNOU, Président ;

La communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance, représentée par René AVINENS, Président ;

ci-après dénommées « les EPCI » ;

La commune de Sisteron, représentée par Daniel SPAGNOU, Président ;

L'entreprise, SNCF Gares et Connexion, représentée par Jérôme BINI, Directeur ;

il a été convenu ce qui suit :

Les différentes parties s'engagent à :

- mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2028 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités ;
- prendre part à la mise en œuvre des actions, dans les rôles définis par le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents ;
- collaborer dans une logique d'amélioration continue et éventuellement d'expérimentation, au service des usagers ;
- contribuer à l'évaluation des actions inscrites au contrat opérationnel de mobilité et au partage des données ;
- communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

1 Lexique de base

Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) : Une AOM est une personne publique compétente pour l'organisation des mobilités sur son ressort territorial.

Cette compétence d'AOM est exercée dans le champ local par les EPCI à fiscalité propre : métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes.

Depuis le 1er juillet 2021 et la mise en œuvre de la Loi d'Orientations des Mobilités, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est AOM par substitution à la place d'une communauté de communes lorsque la communauté de communes n'a pas souhaité prendre la compétence d'AOM par délégation de ses communes membres. Elle est alors AOM locale.

Par ailleurs, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est AOM régionale (AOMR), compétente pour les services d'intérêt régional (ex : tout service de transport qui dépasse le ressort territorial d'une AOM) c'est à dire les transports routiers de voyageurs d'intérêt régional, les transports scolaires et les TER.

La compétence d'AOM peut être exercée au travers de syndicats mixtes lorsque la compétence a été transférée par ses membres.

Bassin de Mobilité (BM) : Il s'agit de l'échelle locale sur laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent sous la responsabilité et le financement des différentes AOM ; c'est donc l'échelle de référence pour l'élaboration des contrats opérationnels de mobilité (COM). Le territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est structuré en 12 bassins de mobilité (délibération 22-0605 du 21 octobre 2022). La Communauté de Communes de l'Enclave des Papes qui appartient à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur fera partie quant à elle d'un bassin piloté par la Région Auvergne Rhône Alpes (bassin de Montélimar Sud Drôme).

Comité de Bassin (COBASS) : C'est l'instance où la Région chef de file organise l'action commune pour l'amélioration des mobilités du bassin considéré. C'est l'organe de pilotage dans l'élaboration et le suivi du COM du bassin considéré. Il se compose des signataires du contrat opérationnel de mobilité du bassin considéré et pourra se décliner en comité technique.

Comité de partenaires régional (COPART Régional) : Pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place et anime un comité des partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Comités de partenaires locaux (COPART locaux) : En tant qu'AOM locale par substitution, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a l'obligation, comme chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par an, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité.

Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'associations d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.¹

Mobility as a Service (MaaS) : le MaaS a pour objectif d'offrir aux usagers un service intégré, complet et simple en matière de mobilité, tant en termes d'information que de billettique. Ce concept suppose notamment une gouvernance coordonnée des différents intervenants publics et privés.²

Pôle d'échange multimodal (PEM) : les pôles d'échanges multimodaux facilitent l'intermodalité en assurant la connexion entre différents modes de transport et en reliant les modes de déplacements alternatifs à la voiture notamment.

Dans le contexte de la décarbonation des mobilités, les Pôles d'Échange multimodaux (PEM) sont un outil du report modal, un maillon de la chaîne de déplacement.³

¹ Conférence plénière du 13 Juin 2023

² Définition CEREMA

³ Définition CEREMA

Liste des abréviations

ADT	Agence de Développement du Tourisme
AMP	Aix Marseille Provence Métropole
AOM	Autorités Organisatrices de la Mobilité (<i>cf. lexique</i>)
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BM	Bassin de Mobilité (<i>cf. lexique</i>)
CA	Communauté d'Agglomération
CC	Communauté de communes
CCSB	Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch
CCJLVD	Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance
COBASS	Comité de Bassin (<i>cf. lexique</i>)
COM	Contrat Opérationnel de Mobilité
COP	Conférence des Parties
COPARTR	Comité des Partenaires régional (<i>cf. lexique</i>)
COPARTL	Comités de Partenaires locaux (<i>cf. lexique</i>)
CFP	Chemins de Fer de Provence
COTECHBASS	Comité Technique de Bassin
CPER	Contrat de Plan État Région
CRET	Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial
CRRTE	Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
ERTMS	European Rail Traffic Management System
EV	EuroVelo
JOB	Jour Ouvré de Base
LER	Lignes Express Régionales
LHNS	Lignes à Haut Niveau de Service
LNPCA	Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
LOM	Loi d'Orientation des Mobilités
LOTI	Loi d'Orientation des Transports Intérieurs
MaaS	Mobility as a Service (<i>cf. lexique</i>)
MtCO2eq	Millions de tonnes en équivalent CO2

MTPM	Métropole Toulon Provence Méditerranée
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PAMS	Plan d'actions commun en matière de Mobilité Solidaire
PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PDM	Plan de mobilité
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PEM	Pôle d'échange multimodal (cf. lexique)
PCL	Piste cyclable du littoral
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
TAD	Transport A la Demande
TC	Transport Collectif
TCU	Transport Collectif Urbain
TER	Trains Express Régionaux
TGV	Train à Grande Vitesse
TPMR	Transports de Personne à Mobilité Réduite
VAE	Vélo à Assistance Électrique
VTM	Véhicules Terrestres à Moteur

2 La démarche de co-construction

Les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) constituent des cadres d'action communs qui portent sur une vision globale et partagée de la mobilité au sein de chaque bassin de mobilité (BM). C'est donc dans l'esprit de la LOM et dans une volonté d'intégration des acteurs locaux à cette démarche d'amélioration des mobilités que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité que les COM soient co-construits à l'échelle locale.

Une méthodologie de co-construction pragmatique a été mise en place autour d'une alternance de trois types de réunions depuis septembre 2023 :

- Les Comités de Bassin (COBASS), réunions de validation et d'arbitrage, réunissant des élus du BM ainsi que des référents techniques ;
- Les Comités technique de Bassin (COTECHBASS), ayant pour objectif de préparer les travaux à valider en COBASS. Ils réunissaient les référents techniques des différents EPCI composant le BM ;
- Les ateliers, qui ont été les lieux du travail de la co-construction et qui ont permis de faire émerger des propositions d'engagements répondant aux objectifs du bassin.

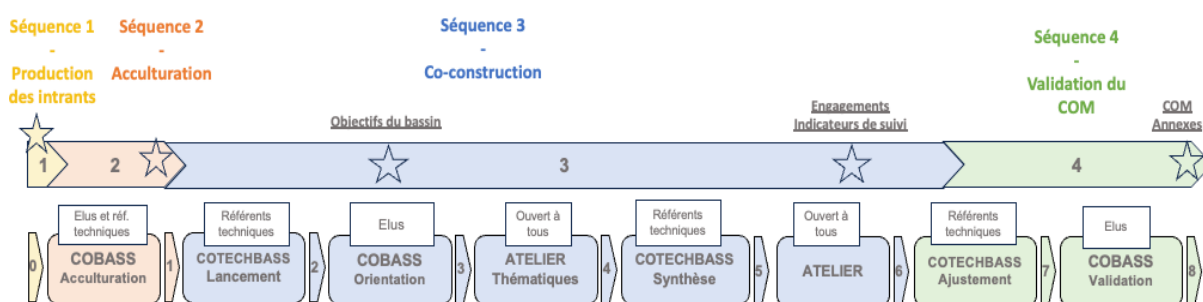


Figure 1 : Chronologie de la méthodologie de co-construction du COM

3 Contenu du Contrat Opérationnel de Mobilité

Le COM est un document avec des parties co-produites par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les acteurs du bassin.

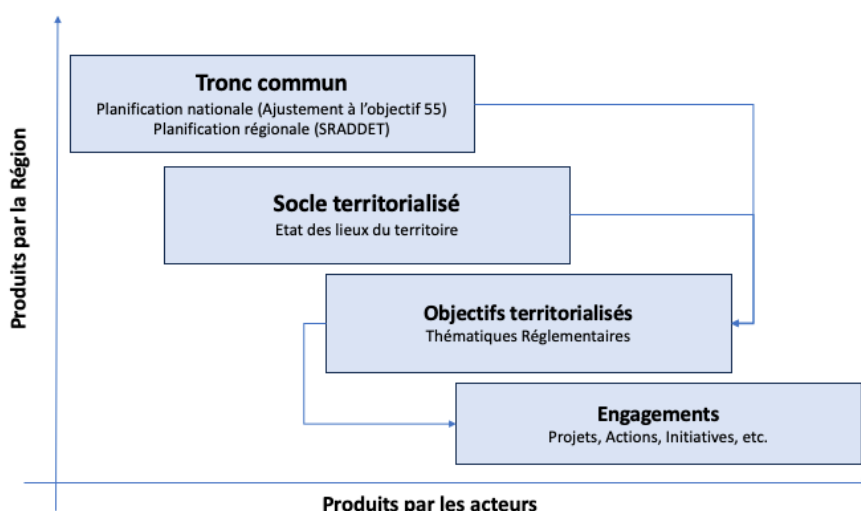


Figure 2 : Structure synthétique du COM

3.1 Le tronc commun

Le tronc commun a pour objectif de formaliser la stratégie régionale en matière de mobilité, dans le sillage de la LOM et des enjeux nationaux en matière de décarbonation.

L'appellation « tronc commun » se justifie par le fait que ce chapitre est commun à tous les COM quel que soit le BM, et qu'il a été défini comme le cadre de la démarche par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur chef de file des mobilités. Il indique notamment la durée du contrat et les modalités de gouvernance.

Son contenu et sa mise en forme ont été préparés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et soumis aux acteurs dès le lancement de la démarche.

3.2 Le socle territorialisé

Le socle territorialisé permet de faire un état des lieux du bassin concerné sur les différentes thématiques prévues par le code des Transport et la Région pour les COM.

Il a constitué un intrant à la co-construction et a fait l'objet de remarques, d'amendements, d'ajouts par les acteurs locaux au long de la démarche de co-construction.

3.3 Les objectifs généraux et territorialisés

Les objectifs à poursuivre sur le bassin de mobilité ont été co-construits et proposés par les acteurs lors du COTECHBASS n°1. Il s'agissait ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du BM, objectifs à moyen terme dont l'échéance peut dépasser la période de mise en œuvre du COM. Autrement dit, le COM formalise sur une période de quatre ans les engagements qui doivent contribuer à l'atteinte des objectifs.

Les objectifs généraux et territorialisés ont été validés lors du COBASS n°2.

3.4 Les annexes

Les engagements sont insérés dans le COM en tant qu'annexes. Ces annexes engagement ont été co-produites par les acteurs du bassin et formalisent l'ensemble des actions concourant à l'atteinte des objectifs et pour lesquelles un ou plusieurs acteurs s'engage à participer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est également insérée en fin de COM.

Une annexe présente la démarche de suivi et d'évaluation qui accompagnera la mise en œuvre du COM.

Une annexe retrace le déroulement de la démarche de co-construction.

L'ensemble du COM et de ses annexes est arrêté lors du COBASS n°3 et proposé à la délibération des différentes assemblées.

SOMMAIRE GENERAL

<u>LE TRONC COMMUN</u>	<u>11</u>
<u>LE SOCLE TERRITORIALISE</u>	<u>39</u>
<u>LES OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES</u>	<u>70</u>
<u>ANNEXES</u>	<u>81</u>

Contrat Opérationnel de Mobilité

TRONC COMMUN



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE – TRONC COMMUN

1	ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	14
1.1	DES ÉVOLUTIONS LEGISLATIVES QUI RENFORCENT LE RÔLE DE LA RÉGION DANS LE DOMAINE DES MOBILITÉS.	14
1.2	LA NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050, UN DÉFI POUR LES MOBILITÉS	18
2	LES ENJEUX LIÉS À LA MOBILITÉ EN PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	18
2.1	DES CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES ET DES DYNAMIQUES TERRITORIALES QUI STRUCTURENT LES DÉPLACEMENTS.	18
2.2	DES ENJEUX FORTS D'ATTÉNUATION DES GES ET D'ADAPTATION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	19
3	LA POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE MOBILITÉS	20
3.1	LA CONSTRUCTION D'UNE STRATÉGIE GLOBALE FACE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	20
3.2	UNE POLITIQUE RÉGIONALE AMBITIEUSE DÉCOULANT DE SON DOUBLE RÔLE D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DES MOBILITÉS ET DE CHEFFE DE FILE DE L'AMÉNAGEMENT ET DES MOBILITÉS	21
3.3	LA RÉGION ET LES PROJETS DE MOBILITÉ DES TERRITOIRES.	22
3.3.1	LES DISPOSITIFS DE SOUTIENS RÉGIONAUX AUX PROJETS DE MOBILITÉ DES TERRITOIRES	22
3.3.2	LES AUTRES LEVIERS DE LA RÉGION EN FAVEUR DES MOBILITÉS DURABLES DES TERRITOIRES	24
4	LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITÉ	26
4.1	DÉFINITION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITÉ	26
4.2	DÉFINITION DU BASSIN DE MOBILITÉ	26
4.3	NATURE DU COM	28
4.4	DURÉE DU COM	28
4.5	STRUCTURES DE GOUVERNANCE DE LA MOBILITÉ	29
4.5.1	LE COMITÉ DE BASSIN	29
4.5.2	LE COMITÉ TECHNIQUE DE BASSIN	29
4.5.3	LES COMITÉS DES PARTENAIRES	29
4.6	CADRE DE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	29
4.6.1	LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	29
4.6.1.1	Le comité de bassin (COBASS)	29
4.6.1.2	Le comité technique de bassin (COTECHBASS)	29
4.6.1.3	Les ateliers de travail	30
4.6.1.4	La tenue du COBASS	30
4.6.1.4.1	La convocation du COBASS	30
4.6.1.4.2	La séance du COBASS	30
4.6.1.4.3	La prise de décision du COBASS	30
4.6.1.5	La tenue du COTECHBASS	30
4.6.1.5.1	La convocation du COTECHBASS	30
4.6.1.5.2	La séance du COTECHBASS	31
4.6.1.5.3	Les propositions du COTECHBASS	31
4.6.1.6	La tenue des ateliers de travail	31
4.6.1.6.1	La convocation de l'atelier de travail	31
4.6.1.6.2	Le déroulement de l'atelier de travail	31
4.6.1.6.3	Les propositions de l'atelier de travail	31

4.6.2	LES PRINCIPES DE CO-CONSTRUCTION DU COM	31
4.6.2.1	L'égalité des participants	32
4.6.2.2	Le principe de subsidiarité	32
4.6.2.3	Le principe d'efficacité	32
4.7	ÉVALUATION DU COM	32
4.8	MODALITES DE REVISION	32
4.9	MODALITES DE RESILIATION ET DE REGLEMENT DES DIFFERENDS	33
5	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	33
5.1	OBJECTIFS SRADDET CONSACRES DIRECTEMENT AUX MOBILITES ET APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE REGIONAL	33

1 Éléments de contexte

1.1 Des évolutions législatives qui renforcent le rôle de la Région dans le domaine des mobilités.

Ces dix dernières années ont été marquées par plusieurs évolutions législatives qui ont précisées et renforcées le rôle de la Région dans l'organisation et la coordination des mobilités.

- **La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe).**

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a redéfini les compétences de chaque collectivité territoriale. Ainsi, la Région est devenue l'autorité organisatrice de l'intégralité de la mobilité interurbaine.

La loi NOTRe a également créé le **Schéma Régional d'aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**, dont l'élaboration, l'animation, le suivi et l'évaluation ont été confiés à la Région. Le SRADDET est le document de planification qui définit la stratégie d'aménagement durable du territoire régional, détermine les objectifs à atteindre et fixe les règles pour y parvenir.

Le SRADDET a une valeur prescriptive. Il doit être décliné dans les documents locaux de planification et d'urbanisme : Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal (PLU, PLUi) , Plan de mobilité simplifié ou non (PDU/PDM/PDMS), Plan climat air énergie territorial (PCAET). Le SRADDET de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, approuvé le 15 octobre 2019, par M. le Préfet de Région, comprend 68 objectifs et 53 règles. 17 objectifs et 15 règles concernent directement les transports et la mobilité [cf. & 5 Informations complémentaires].

Un des axes majeurs du SRADDET est la **sobriété foncière** avec des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et la lutte contre l'artificialisation nette des sols.

Dans le domaine de la mobilité, le SRADDET fixe pour objectif une réduction de -75 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports en 2050. La principale priorité est **l'amélioration des transports du quotidien**. Le SRADDET affirme la volonté de développer de nouvelles pratiques de mobilité, de simplifier la vie des voyageurs et de rechercher les complémentarités optimales entre les différents modes et réseaux de transport. Le schéma définit aussi la stratégie régionale en matière aéroportuaire applicable aux aéroports régionaux et locaux.

Une procédure de révision du SRADDET a été engagée en 2024 afin de prendre en compte, notamment, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adoptée en décembre 2019 et la Loi dite Climat et Résilience, votée en août 2021.

- **La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**

Près de 30 ans après la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI), la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités, plus connue sous son acronyme LOM, définit un nouveau cadre législatif, plus complet et actualisé. Elle acte le passage des transports aux mobilités.

Elle s'inscrit dans le sillage des différentes stratégies définies par l'État en termes de transition écologique et énergétique, aux premiers rangs desquelles :

- les Accords de Paris sur la transition énergétique (2015),
- les Assises de la mobilité (2017),
- le Plan vélo et mobilités actives (2018).

La LOM affirme le couple Région/Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) pour organiser, au plus près des bassins de vie, la mobilité des personnes et le transport de marchandises.

L'objectif affiché est de couvrir l'intégralité du territoire national par des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) locales, afin que chacun puisse bénéficier de services publics de mobilité alternatifs à l'usage individuel de l'automobile. Elle réaffirme le droit à la mobilité pour tous, à partir d'une approche durable, multimodale et territorialisée, en prenant en considération l'ensemble des maillons de la chaîne de mobilité.

Les 4 grands objectifs visés sont :

- Sortir de la dépendance à l'automobile en offrant des solutions alternatives sur tous les territoires,
- Réussir la transition écologique et tendre vers une mobilité décarbonée,
- Accélérer la croissance des nouvelles mobilités,
- Construire une nouvelle programmation financière des infrastructures au service de la mobilité du quotidien.

La LOM vise également à :

- Offrir des solutions de mobilités diversifiées pour répondre aux besoins des habitants,
- Doter tous les territoires d'une autorité publique en charge de construire ces solutions,
- Co-construire ces solutions localement, en les adaptant au contexte territorial,
- Renforcer la coopération des acteurs publics de la mobilité pour assurer une réponse à l'échelle du bassin de mobilité quotidien des habitants,
- Répondre aux enjeux des déplacements Domicile-Travail,
- Apporter une réponse aux besoins de mobilité des publics les plus fragiles.

La LOM renforce les compétences de la Région en termes de mobilité, en la dotant de :

- **Un rôle de « chef de file de la mobilité »** qui correspond à l'impulsion et à la coordination de la compétence mobilité des AOM à l'échelle de bassins de mobilité que la Région définit et délimite. La Région est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des AOM,
- **Un rôle d'AOM régionale** qui concerne des enjeux et des services qui dépassent l'échelle locale des AOM. La Région est compétente pour tous les services qui sortent du ressort territorial d'une AOM (à l'exception des services ferroviaires pour lesquels elle reste compétente à l'intérieur du périmètre de l'AOM),

- **Un rôle d'AOM locale par substitution** (AOML) sur les territoires où les communautés de communes n'ont pas pris la compétence mobilité (15 EPCI concernés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Les AOML (y compris la Région en tant qu'AOML) sont libres de mettre en place les services et la tarification qui sont les plus adaptés aux territoires sur lesquels elles interviennent.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se compose de 52 EPCI dont 37 sont Autorités Organisatrices de la Mobilité.

Les intercommunalités en 2020

Région Sud / EPCI

- Métropole
- Communauté d'agglomération
- Communauté de communes

0 25 30 km

Figure 3 : Intercommunalités de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : Atlas Mobilité Volet C : compréhension de la modalité régionale)

1.2 La neutralité carbone en 2050, un défi pour les mobilités

L'objectif de neutralité carbone en 2050 a été adopté par la France et inscrit dans la loi. La stratégie nationale bas carbone (SNBC) décrit le chemin pour l'atteindre. Il s'agit de réduire d'un facteur 6, en 30 ans, l'empreinte carbone moyenne d'un Français, pour la faire passer de 11 tonnes de CO₂eq par an en 2019 à moins de 2t CO₂eq en 2050.

Le secteur des transports pèse lourdement dans le volume global des émissions des gaz à effet de serre (GES). Il **représente encore 30% des émissions des GES**. Or, si l'on observe une stabilisation récente, les émissions provenant du secteur des transports ont, entre 1990 et 2022, continué à augmenter. En outre, 50% des émissions de ce secteur proviennent des véhicules particuliers.

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, une rupture s'impose. **Pour être à la hauteur des enjeux de la transition écologique des mobilités, il est nécessaire d'intervenir sur le système global de transports.** Agir uniquement sur le levier de la transition énergétique des véhicules (électrification) ne suffira pas. En outre, ce levier ne règle pas les autres externalités négatives des transports (congestion, certaines pollutions).

Il s'agit donc d'intervenir sur la mobilité des voyageurs et des marchandises avec un panel large qui va au-delà des seules infrastructures de transport : les services, avec une offre de transports collectifs et partagés, le matériel roulant, l'énergie, le comportement, la réglementation, le partage de l'espace public et la réaffectation de la capacité des infrastructures routières aux modes alternatifs à l'autosolisme, le financement, la résilience.

2 Les enjeux liés à la mobilité en Provence Alpes Côte d'Azur

2.1 Des caractéristiques géographiques et des dynamiques territoriales qui structurent les déplacements.

Avec 5 millions d'habitants répartis sur 6 départements, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue par des densités de population hétérogènes, avec un littoral urbanisé où se concentrent, au sein des trois métropoles régionales (Aix Marseille Provence ; Toulon Provence Méditerranée et Nice Côte d'Azur) près de 80% des habitants de la région et un arrière-pays et un bassin alpin moins peuplés et plus ruraux.

Le territoire régional se caractérise par une forte diversité géographique, avec plusieurs espaces et paysages distincts : massif alpin, littoral azuréen, territoire provençal et couloir rhodanien.

L'ouverture sur la Méditerranée et sur le nord du bassin européen via le couloir rhodanien et l'axe alpin renforce son rôle d'interface stratégique. Véritable carrefour de circulations des hommes comme des marchandises depuis l'antiquité, la région bénéficie d'un réseau de transports dense et diversifié, moteur de son dynamisme et de son attractivité économiques.

La région Provence Alpes Côte d'Azur est incontestablement une région « riche », mais où le creusement des inégalités est accentué par les dynamiques territoriales. Le foncier disponible, le long du littoral, est rare et cher. Cela accentue les phénomènes de ségrégation et de fracture territoriales : les territoires à faibles ressources fiscales accueillent les populations les plus fragiles et voient partir les populations plus favorisées (couples avec enfants, bi-actifs, cadres ou professions intermédiaires).

Les territoires les plus riches voient partir les populations les plus modestes (familles monoparentales et les ménages disposant d'un niveau de formation et de qualification moins élevé), et arriver des populations plus aisées.

L'accessibilité aux équipements et aux services est ainsi déterminante pour garantir l'égalité des territoires et la capacité des politiques publiques à apporter un niveau de services adapté aux habitants. La région est globalement bien pourvue en équipements : 95% de la population accède en moins de 7 minutes en voiture aux principaux services de la vie courante (écoles, collèges, supermarchés, médecins, salons de coiffure, bureaux de poste...).

Cependant, certaines communes restent enclavées, en particulier au sein du massif alpin ou dans certaines zones rurales de l'arrière-pays et sont donc éloignées des services.

Ces caractéristiques géographiques favorisent une hyperurbanisation autour des métropoles et des aires urbaines, avec un phénomène de périurbanisation prononcé depuis une quarantaine d'année. Une des particularités de la région réside dans cette structure polycentrique et cet habitat dispersé, avec un réseau viaire très développé.

La gestion des mobilités y est complexe. En effet, l'organisation polycentrique et la périurbanisation génèrent de plus en plus de déplacements, à l'origine de la congestion des réseaux routiers et ferroviaires. Les déplacements quotidiens sont marqués par la prépondérance de l'usage de la voiture individuelle, notamment dans les secteurs ruraux.

L'interconnexion entre équipements routiers majeurs, portuaires et aéroportuaires, la coordination des réseaux de transport en commun, l'accessibilité et la qualité des pôles d'échanges multimodaux ainsi que la mise à niveau des réseaux de proximité sont autant d'enjeux à prendre en compte pour tendre vers une mobilité plus fluide et plus durable. L'enjeu majeur pour le territoire régional est de garantir une qualité de service pour les différents pôles de connexion. Une offre multimodale bien articulée permet également d'organiser les réseaux en bonne intelligence et synergie.

Le territoire est maillé (2022) par 196 gares ferroviaires, 15 gares routières, plus de 150 aires de covoiturage et 28 parking-relais identifiés.

2.2 Des enjeux forts d'atténuation des GES et d'adaptation face au changement climatique

Les mobilités structurent le quotidien. Tous (ou presque) se déplacent tous les jours pour travailler, accompagner les enfants à l'école, étudier, voir sa famille, ses amis, faire ses courses ou se divertir. Or, malgré l'amélioration de l'offre et l'augmentation continue de la fréquentation des réseaux de transports en commun en région, seuls 11% des trajets domicile/travail se font en transports collectifs, 60% des déplacements domicile/travail de moins de 5 km se font en voiture, seuls 2% sont effectués à vélo. En outre, 1 trajet en voiture sur 4 fait moins de 3 km, cette proportion atteint 4 trajets sur 10 en agglomération.

De fait, **en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES), la tendance régionale suit celle observée au niveau national : le secteur des transports** est le seul qui a vu, depuis 1990, le volume de ses émissions de GES ne pas baisser significativement. Il **représente, dans la région, 31% des émissions totales de GES, soit 51,1 MteqCO₂.**

Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique, dont les effets sont déjà visibles et vont continuer à s'aggraver tant en fréquence qu'en intensité (inondations, vagues de chaleur, incendies, glissements de terrain, etc.), et de tensions grandissantes sur les ressources (matières premières critiques, énergie, eau, foresterie et agriculture), la résilience des

territoires passera, notamment, par la capacité des systèmes de transport à faire face aux crises.

Cela est particulièrement marqué en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Appartenant à l'espace méditerranéen, cette région est **très vulnérable vis-à-vis des impacts du réchauffement climatique, sur la frange littorale comme dans les espaces alpins**, avec de lourds impacts sur les infrastructures et services de transports de la région, dont la gouvernance est multiple.

Les catastrophes récentes - inondations dans le Var et les Alpes-Maritimes (tempête ALEX dans la vallée de la Roya, inondations de la ville de Cannes), coups de mer qui emportent les routes, mouvements de terrain qui coupent les itinéraires Alpains (Chambon, Pas de l'Ours), canicule de 2022 qui a imposé un abaissement des vitesses d'exploitation du réseau ferroviaire... - **ont eu de fortes incidences sur les infrastructures et les services de transport et rappellent l'importance de la résilience du système régional de transport** pour préserver la vitalité du tissu économique régional et la qualité de vie des habitants de Provence Alpes Côte d'Azur.

Il est dès lors crucial d'engager des actions pour préparer les infrastructures et services de transport aux conséquences du changement climatique. Cela implique de mettre en place des systèmes de surveillance, de modifier certaines infrastructures, pour anticiper et répondre aux perturbations et de modifier les politiques d'aménagement, d'investissement et d'entretien.

3 La politique régionale en matière de mobilités

3.1 La construction d'une stratégie globale face aux enjeux du changement climatique

Les effets du changement climatique et de la crise énergétique ont conduit la Région à construire une réponse globale aux défis qu'ils posent, en faisant évoluer les infrastructures et leur exploitation, les usages et services de mobilité vers des modes plus collectifs, partagés et plus sobres en énergie, tout en répondant aux besoins des populations et de l'économie, autour de quatre orientations stratégiques pour la transition écologique de la mobilité en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, formant l'acronyme **ACoRS** (Adaptation / Conversion / Report modal / Sobriété), qui constituent la grille d'analyse de la Région tant pour ses actions que celles qu'elle peut soutenir.

Ainsi, apparaissent stratégiques :

- **Les projets/actions visant l'adaptation (A) aux défis écologiques et sociaux mondiaux** liés au dépassement des limites planétaires (changement climatique, tension sur la ressource en eau ...), dans l'objectif de gérer l'inévitable et d'éviter l'ingérable, en construisant la résilience aux bouleversements en cours et à venir ;
- **Les projets/actions conduisant à la conversion (Co) des infrastructures**, au bénéfice des modes de déplacement décarbonés et alternatifs à l'autosolisme, **et des flottes**, pour une meilleure efficacité énergétique des véhicules afin de sortir en 20 ans des énergies fossiles en utilisant l'énergie adaptée à l'usage ;
- **Les projets/actions incitant au report (R) modal et la multimodalité**, pour réduire les consommations énergétiques par unité (voyageur ou marchandises) en favorisant le transport collectif actif et partagé ;

- **Les projets promouvant la sobriété (S) des déplacements motorisés**, pour réduire les besoins énergétiques en requestionnant les modes de vie, l'organisation des territoires et les circuits de production et de consommation, tout en améliorant la qualité de vie.

3.2 Une politique régionale ambitieuse découlant de son double rôle d'autorité organisatrice des mobilités et de cheffe de file de l'aménagement et des mobilités

Autorité Organisatrice la Mobilité Régionale et Cheffe de file de l'aménagement du territoire régional et des mobilités, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur met en œuvre une politique de mobilité ambitieuse, visant à répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Cette politique s'articule autour des axes suivants :

1. Garantir des solutions de mobilité « minimales » à tous les usagers, afin de garantir, pour chaque habitant, une « mobilité essentielle » (études, travail, santé, loisirs de proximité, etc.) à un coût raisonnable, accessible pour les plus modestes et pour ceux qui n'ont pas accès à la voiture individuelle (jeunes, seniors, etc.)
2. Réduire le trafic routier et ses nuisances (CO2, bruit, pollution, accidentologie, etc.)

Les objectifs qui en découlent se traduisent de manière différente selon la typologie de territoire :

- Au sein et autour des zones les plus urbanisées et les plus denses : assurer une offre de transport collectif courte distance (< 80 km) avec un très haut niveau de service (cadencement, régularité, amplitude, etc.) dans des conditions de complémentarité et d'intermodalité avec les autres modes de transports : transports collectifs urbains, covoiturage, vélo, marche à pied... afin de réduire massivement le trafic routier pour les déplacements du quotidien.
- Au sein et autour des zones moins peuplées et peu denses : garantir des solutions de mobilité « de base » pour les trajets courts, en particulier en termes de rabattement vers les pôles urbains locaux pourvoyeurs d'emplois, les établissements scolaires, les services de santé... Il s'agit d'encourager et accompagner des formes nouvelles de déplacements : covoiturage, autopartage, mise en service de petits bus locaux, mobilité des services à la population (bus services itinérants) ...

La volonté de la Région est de :

- Encourager, chaque fois que cela est possible, le report modal de la voiture vers les transports collectifs,
- Proposer une offre ferroviaire qualitative et attractive, complémentaire avec les autres modes de déplacements,
- Offrir à tous un transport collectif routier complémentaire à l'offre ferroviaire, adapté aux spécificités des territoires et aux besoins des usagers,
- Optimiser le réseau ZOU! de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de consolider et renforcer l'offre de transports collectifs
- Accompagner les territoires vers une meilleure mobilité des usagers,
- Promouvoir et financer des solutions de mobilité et d'intermodalité, de transport et de logistique en travaillant sur l'ensemble des leviers :

- Expérimenter de nouvelles solutions, jusqu'à leur évaluation et conditions de réplcation pour les confier en exploitation pérenne à des tiers,
- Actionner les leviers permettant d'agir sur l'accélération des changements de comportements dans la mobilité du quotidien,
- Garantir à tous la facilité d'achat de titres régionaux (sans obligation digitale), et développer la vente croisée (par/pour des tiers) pour certains titres.

Cette volonté de la Région suppose de :

- Développer une offre de desserte TER et Chemins de Fer de Provence adaptée aux territoires et aux besoins des usagers, en priorisant les efforts sur les axes où le trafic routier qui pourrait être reporté est important, et dans le cadre d'une gouvernance renouvelée avec les territoires, les partenaires et les usagers.
- Contribuer à l'intermodalité et la complémentarité avec le service de transport collectif routier régional (LER, lignes de proximité), l'offre ferroviaire ainsi qu'avec les autres modes de transport collectifs (Transports Collectifs Urbains/Transports à la demande/Vélo...).
- Préparer l'ouverture totale du marché régional ferroviaire à la concurrence afin de développer et améliorer la qualité l'offre, tout en réduisant les coûts.
- Développer la complémentarité car-train et car-car en supprimant les doublages d'O/D et d'horaires,
- Centrer le réseau express routier sur la vitesse commerciale et la desserte des grands pôles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Innover les territoires par le réseau de proximité sans se substituer aux AOM et encourager le rabattement sur des pôles d'échanges secondaires,
- Favoriser les nœuds multimodaux par territoire.
- Territorialiser les politiques de mobilité régionale.
- Harmoniser les modalités de circulation entre les AOM.
- Positionner la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en prestataire de services pour les territoires, non dotés d'AOM, afin de répondre aux attentes locales.
- Élaborer des scénarios prospectifs.
- Instruire une diversité de mécanismes : projets de réglementation, de tarification, de financements alternatifs...

Cette politique se déploie en synergie avec les contractualisations d'accompagnement des territoires portées par la Région.

3.3 La Région et les projets de mobilité des territoires.

3.3.1 Les dispositifs de soutiens régionaux aux projets de mobilité des territoires

La Région Sud accompagne les territoires via un cadre contractuel : les contrats « Nos territoires d'abord » qui déterminent, en fonction d'objectifs partagés, les projets soutenus et un plan d'actions prioritaires. Ce cadre contractuel est désormais, dans le domaine des mobilités, renforcé par les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) [cf. chapitre 4. Le contrat opérationnel de mobilité].

Via ces contractualisations, la Région Sud promeut :

- L'intermodalité entre les services de transports régionaux et les services de transports locaux

Il s'agit de veiller à la bonne coordination/complémentarité des offres « Région » et des offres des Autorités Organisatrices de Mobilité (ex : tarification et d'interopérabilité des systèmes de billettique). Cette harmonisation des offres est souvent le point faible des projets de mobilités. Seront donc examinés tous les types de projets s'inscrivant dans la perspective d'améliorer l'intermodalité et la fréquentation du réseau régional ZOU ! (ex : aménagements de gares/PEM/parcs relais en connexion avec le réseau régional ZOU ! ; aménagements cyclables de rabattement, etc...)

- La mobilité collective et partagée

Il s'agit de soutenir les projets favorisant une régulation des usages de la voirie au bénéfice des modes de déplacement collectifs (ex : covoiturage (aires et services) et/ou voies réservées aux transports collectifs (TCSP).

- Les mobilités actives

La mise en œuvre du Schéma régional des Véloroutes est un objectif prioritaire de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'accompagnement des projets portés par les territoires avec cet objectif est un des axes privilégiés des contrats NTDA (ex : aménagements cyclables sécurisés en milieu urbain comme en milieu rural, favorisant, au quotidien, la pratique du vélo). La sécurisation des circulations piétonnes et la promotion de la marche à pied (cf. accessibilité des établissements scolaires) sont également des enjeux à prendre en compte.

- De nouvelles pratiques pour le transport de marchandises et la logistique

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite promouvoir, dans le domaine du transport de marchandises et de la logistique, des pratiques plus durables, chez les donneurs d'ordre comme chez les consommateurs. La Région souhaite, également encourager, chaque fois que cela est possible, le report modal (fer et fleuve), la transition des flottes (y compris les modes d'avitaillement), les changements de pratiques des différents acteurs (mutualisation des ressources, optimisation des livraisons et des espaces logistiques), les réglementations des livraisons (simplification, harmonisation, diffusion), la logistique du dernier km (circuits courts, cyclo-logistique, reverse-logistique). La sécurisation de l'approvisionnement des différents territoires est également un enjeu pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les mesures préventives pour garantir la robustesse des chaînes logistiques en cas d'aléas, ainsi que les mesures pour assurer l'approvisionnement quotidien de territoires excentrés seront appréciées.

Pour atteindre ces objectifs, différents accompagnements et/ou cadres d'intervention régionaux pourront être mobilisés, tels que :

- La Création d'un **réseau de référents mobilité**,
- L'**Accompagnement des EPCI qui n'ont pas pris la compétence mobilité** en co-pilotant des études de faisabilité fléchées sur des territoires voulant mener des actions à leur compte, avec de possibles financements à 100%,

- Le **Cadre Zéro Emission en Route** : Le cadre d'intervention régional sur les carburants alternatifs se focalise sur les technologies Electrique-batterie, Hydrogène et Gaz Naturel Véhicule (GNV) en agissant sur l'offre de stations de recharge et d'avitaillement et la demande,
- Le dispositif **Gardons une COP D'avance - Sud Logistique 2030** : Lancement d'un appel à projets conjoint ADEME/Région, en vue de soutenir des projets de logistique agiles, résilients, sobres et respectueux de l'environnement et du climat, au service de l'économie et de l'attractivité du territoire régional,
- Le nouveau cadre d'intervention en faveur des **aménagements cyclables du quotidien**, adopté en mars 2024
- Le dispositif « **Mobilab** » d'accompagnement des projets d'innovation dans le domaine de la mobilité (y compris low-tech)
- Le **Soutien aux aires de covoiturage** dans leur dimension multimodale : financement des projets d'aires de covoiturage sous réserve d'être connectées à une ligne ou un arrêt de transport en commun du réseau régional ZOU ! et d'intégrer des équipements conférant à ces aires une dimension multimodale (stationnements vélo, bornes de recharge, Panneau à Messages Variables...),
- Le **FEDER Volet Massif** - mobilité durable : améliorer les mobilités touristiques et résidentielles en zone Massif,
- La **CIMA Services et mobilités** : améliorer la qualité de vie en montagne, les solidarités, les services et les mobilités entre villes, vallées, villages, stations en zone Massif

3.3.2 Les autres leviers de la Région en faveur des mobilités durables des territoires

- **Le volet Mobilités du Contrat de Plan Etat/Région : des moyens pour investir.**

Le volet Mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan Etat-Région a été voté par l'assemblée plénière du 13 décembre 2024.

Doté d'une enveloppe globale de plus de 1,4 milliards d'euros dont 770 millions apportés par la Région et l'Etat à parité (385 millions chacun), il comprend une **enveloppe de 541 millions, dont 224 millions apportés par la Région, dédiée aux projets ferroviaires, aux pôles d'échanges et aux études et premiers travaux des Services Express Régionaux Métropolitains** des aires avignonnaise, toulonnaise, azuréenne et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il comprend également une enveloppe de **338 millions dédiée aux projets routiers, dont 55 millions apportés par la Région, avec des orientations nouvelles par rapport aux CPER précédents**. Il s'agit d'atteindre les objectifs de préservation environnementale et de sobriété foncière, fixés par le SRADDET, la Loi Climat et Résilience (cf. Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050) et la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et de respecter les préconisations du Conseil d'Orientation sur les Infrastructures de transport (COI), favorables à une réorientation des investissements routiers au bénéfice des déplacements collectifs, partagés, et des modes actifs (vélo, marche à pied). **Ces nouvelles orientations** sont traduites dans l'intitulé de la priorité relative aux projets routiers « *Transformer les infrastructures routières dans le but de favoriser les transports collectifs performants, la mobilité partagée, la pratique du vélo, de la marche et une intermodalité performante* ».

Ce volet Mobilités du CPER comprend également une priorité relative à la **résilience des infrastructures de transport, dotée d'une enveloppe régionale de 15 millions d'euros**, ainsi

qu'une **priorité en faveur des aménagements cyclables** dotée d'une **enveloppe de 90 millions d'euros dont 30 millions apportés par la Région**.

A noter : A ce volet mobilités du CPER 2021-2027 s'ajoutent les investissements qui seront réalisés dans le cadre de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, dont les montants sont estimés à 3,6 milliards d'euros.

- **La territorialisation de la planification écologique : engager un maximum d'acteurs en faveur d'une mobilité sobre et décarbonée**

Les enjeux du réchauffement climatique pour nos territoires, particulièrement en matière de déplacements des personnes et des marchandises et d'infrastructures de transports (cf chapitre 2) ont conduit l'Etat et la Région à signer, le 23 août 2023, un protocole de mise en œuvre de la planification de la transition écologique pour une mobilité sobre et décarbonée, qui faisait de Provence-Alpes Côte d'Azur une région pilote de la territorialisation de la planification écologique et énergétique.

En pleine cohérence avec les politiques que la Région déploie dans le domaine des mobilités, l'Etat et la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur ont défini, dans le cadre de la planification écologique présentée à la Conférence des Parties (COP) le 11 décembre 2024, et de l'élaboration du plan régional de transformation écologique et énergétique, deux feuilles de route dédiées à la mobilité : « Mieux se déplacer » et « Mieux transporter les biens ».

La première « Mieux se déplacer » fixe 8 actions structurantes :

- Action 1 Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique
- Action 2 Engager les 4 Services Express Régionaux Métropolitains et mettre en œuvre les Contrats Opérationnels de Mobilité.
- Action 3 Développer une offre de transports collectifs adaptée aux territoires
- Action 4 Mettre en place des infrastructures et des services, visant développer les pratiques vélo et marche à pied
- Action 5 Convertir la voirie existante en voies réservées pour transports en commun (VRTC) et pour covoiturage (VR+2) et adapter les conditions de circulation
- Action 6 Mettre en place et développer des services et infrastructures de covoiturage
- Action 7 Engager les employeurs sur des paquets d'actions minimales pour la mobilité des salariés
- Action 8 Aider à l'acquisition de voitures électriques et/ou à l'installation de recharges pour les véhicules électriques

La seconde « Mieux transporter les biens » détermine 5 actions structurantes :

- Action 1 Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique
- Action 2 Préparer et mettre en œuvre un pacte d'engagement des services de fret ferroviaire
- Action 3 Développer les infrastructures de recharge et d'avitaillement pour les motorisations alternatives (électrique, GNV...)
- Action 4 Sensibiliser les donneurs d'ordre afin de les inciter au changement de pratiques (logistique, modes de transports, modalités de livraison...)

- **Action 5** Valoriser les modes de vie et de consommation plus sobres en activités logistiques

A travers ces actions structurantes, il s'agit d'intervenir sur la mobilité voyageurs et marchandises avec un panel large, qui va au-delà de la seule infrastructure de transport : la réduction de la part modale de la voiture individuelle (objectif – 15%), les services avec un renforcement de l'offre de transports collectifs, le matériel roulant, l'énergie, la sobriété et les changements de comportements qu'elle suppose, la réglementation, le partage de l'espace public et la réaffectation de la capacité des infrastructures routières aux modes alternatifs à l'autosolisme, le financement, la résilience...

Cependant, les objectifs fixés ne pourront être atteints sans la mobilisation et la participation actives de tous les acteurs publics et privés concernés, à l'échelle de chaque bassin de mobilités : Autorités Organisatrices des Mobilités, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, Collectivités Locales, Gestionnaires de réseaux, Chambres consulaires, Fédérations et Groupements Professionnels, Employeurs, Syndicats, Associations d'utilisateurs, Citoyens...

La planification écologique sera, dans le domaine des transports, une contribution déterminante pour une (r)évolution du système global de mobilité, indispensable pour espérer atteindre les résultats attendus, en matière de d'adaptation face au changement climatique, de réduction des GES et de décarbonation des transports.

4 Le Contrat Opérationnel de Mobilité

4.1 Définition du Contrat Opérationnel de Mobilité

Instauré par la LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2, le COM est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque Bassin de Mobilité.

La LOM a consacré pour la Région la fonction de collectivité chef de file pour l'organisation des modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité (article L1215-1 du code des transports).

« La Région conclut, à l'échelle de chaque bassin de mobilité (...) un contrat opérationnel de mobilité avec les autorités organisatrices de la mobilité, les syndicats mixtes de transport mentionnés à l'article L. 1231-10, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Peuvent être partie au contrat les autres établissements publics de coopération intercommunale ou tout autre partenaire, dont, le cas échéant, une région limitrophe du bassin de mobilité concerné »⁴.

(Compléments d'informations - paragraphe 5.2/5.3 : 5.2 Liste des abréviations et lexique de base)

4.2 Définition du Bassin de Mobilité

L'échelle de Bassin de mobilité est représentative de la mobilité du quotidien, relevant notamment de déplacements domicile-travail, et dépassant les frontières administratives des AOM.

⁴ Article L. 1215-2 du code des transports.

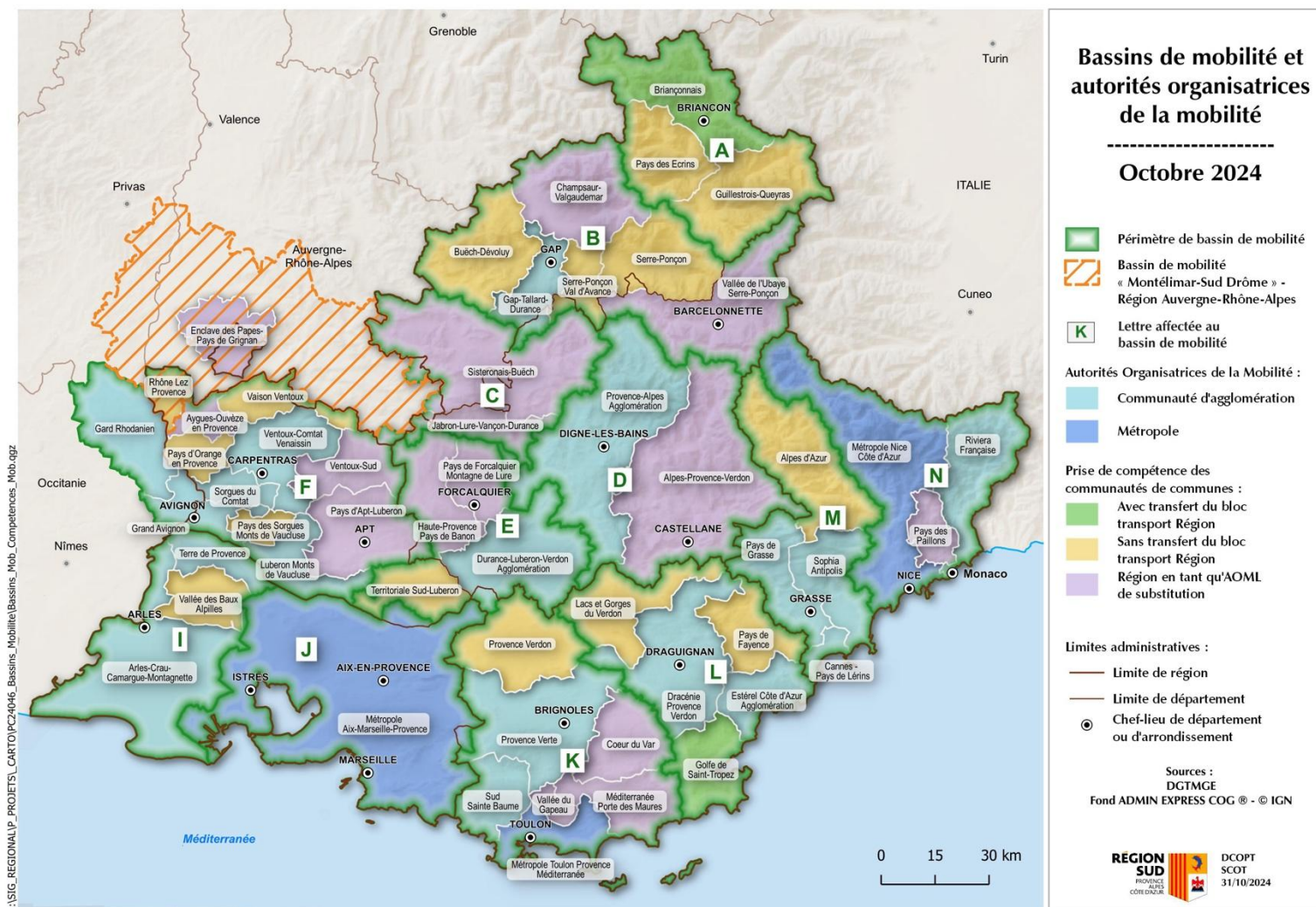


Figure 4 : Bassin de mobilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : Délibération N°22-0605 - Approbation de la cartographie des bassins de mobilité, Annexe2)

La coordination des acteurs de la mobilité du bassin doit permettre d'assurer un meilleur service rendu aux usagers en coordonnant et structurant l'action des acteurs publics de la mobilité.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se donne la mission de faciliter la coordination à l'échelle d'un bassin tout en contribuant à l'amélioration des mobilités entre les bassins. Les contrats opérationnels de mobilité (COM), sur chacun des bassins de mobilité, ont vocation à établir un cadre de coopération avec l'ensemble des EPCI, Régions et Départements concernés, les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges et tout autre partenaire jugé comme pertinent. Ils fixent les principes des collaborations à renforcer, afin notamment de faciliter le passage d'un réseau de transport à l'autre ou d'un mode à l'autre par exemple. Les opérations à dimension intermodale trouveront donc leur place dans ces COM.⁵

4.3 Nature du COM

Le contrat définit notamment les modalités de la coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités. C'est un cadre d'actions commun qui porte sur une vision globale et partagée.

Les acteurs de la mobilité dont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chef de file créent ce cadre d'actions commun autour d'enjeux et d'objectifs collectivement définis, cohérents avec les documents de planification d'aménagement de l'espace et de développement durable ou d'urbanisme en vigueur.

La mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs du bassin de mobilité permet de concilier les ambitions, les usages et les besoins, et d'assurer la cohérence de l'ensemble des actions à l'échelle du bassin. Les enjeux interbassins quant à eux font l'objet de modalités d'association des acteurs des bassins limitrophes dits « territoires associés ».

Les contractualisations partenariales mises en place dans le cadre de l'outil « contrat opérationnel de mobilité » décrivent également une grande implication des acteurs intriqués en matière de portage des projets.

Le contrat opérationnel de mobilité est structuré en quatre parties : le présent tronc commun identique pour chaque contrat opérationnel de mobilité, un état des lieux du bassin en termes de mobilité (socle territorialisé), une déclinaison des objectifs du bassin en termes de mobilité et des annexes incluant notamment les engagements pris dans le cadre du COM.

4.4 Durée du COM

Les parties conviennent que le contrat est conclu pour une durée de quatre ans à compter de sa signature par l'ensemble des membres du comité de bassin. Le contrat entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des parties pour une durée de 4 ans. Le présent COM peut être renouvelé une fois pour permettre la finalisation des travaux d'un nouveau COM à l'issue de la première période.

5 Support A4 -VF -Conférence plénière 13 Juin 2023

4.5 Structures de Gouvernance de la mobilité

4.5.1 Le comité de bassin

Cf 4.6

4.5.2 Le comité technique de bassin

Cf 4.6

4.5.3 Les comités des partenaires

Le comité de partenaires régional (COPART Régional) : pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place et anime un comité de partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Les comités de partenaires locaux (COPART locaux) : chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, y compris la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant qu'AOM locale par substitution a l'obligation de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par an, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'associations d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.

4.6 Cadre de fonctionnement des instances de gouvernance du COM

4.6.1 Les instances de gouvernance du COM

4.6.1.1 Le comité de bassin (COBASS)

Le comité de bassin (COBASS) est l'instance de prise de décision qui assure notamment la validation politique des propositions du comité technique de bassin (COTECHBASS). Le COBASS devra favoriser le débat entre ses membres dont l'objet premier est d'aboutir dans un délai raisonnable à l'établissement d'une première génération de contrat qui sera soumis aux instances délibératives de chacune des institutions. Le COBASS sera ensuite chargé de suivre, amender, évaluer et réviser la contractualisation. Chaque signataire du COM est membre du COBASS et est représentée par son exécutif, ou la personne qu'il nomme à cet effet.

La présidence du COBASS est assurée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Chaque membre du COBASS désigne le technicien appelé à le représenter au sein du comité technique de bassin (COTECHBASS).

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui sera soumis au vote des assemblées délibérantes.

4.6.1.2 Le comité technique de bassin (COTECHBASS)

Le comité technique de bassin (COTECHBASS) est l'instance qui a pour fonction d'assurer la pertinence technique des propositions soumises au COBASS. Ainsi, il est notamment chargé

de valider les propositions émanant des ateliers et de préparer les travaux du COBASS en formulant un avis sur la faisabilité de ces propositions.

Le pilotage du COTECHBASS est assurée par un technicien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le COTECHBASS pourra se réunir dans la Maison de la Région la plus proche du bassin de mobilité concerné. Le pilote du COTECHBASS peut décider de réunir l'organe dans un autre lieu et il en informe les membres du COTECHBASS.

4.6.1.3 Les ateliers de travail

L'atelier de travail est l'organe de réflexion et de co-construction chargé de faire émerger des propositions, des engagements individuels et collectifs devant nourrir l'élaboration du COM.

La composition des ateliers de travail est définie par les membres du COTECHBASS.

La tenue des instances de gouvernance du COM

4.6.1.4 La tenue du COBASS

4.6.1.4.1 La convocation du COBASS

Le COBASS est mobilisé par son président qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique dans un délai minimum de deux semaines précédant l'instance.

4.6.1.4.2 La séance du COBASS

Le président ouvre la séance, dirige les échanges, fait observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Les réunions ne sont pas publiques. Le COBASS peut valablement se réunir et fonctionner en présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par le président.

Le président peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président donne connaissance au COBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, le président fait part au COBASS des étapes à venir.

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

4.6.1.4.3 La prise de décision du COBASS

Une décision prise par le COBASS est adoptée par la voie de l'unanimité.

Au terme de la co-construction, le COBASS valide le COM à soumettre à la signature de ses membres. En effet, le COBASS proposera le COM validé aux assemblées délibérantes lesquelles en autoriseront la signature après avis consultatif du comité des partenaires.

4.6.1.5 La tenue du COTECHBASS

4.6.1.5.1 La convocation du COTECHBASS

Le COTECHBASS est mobilisé par son pilote qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique.

4.6.1.5.2 La séance du COTECHBASS

Le pilote du COTECHBASS ou son représentant est chargé d'ouvrir la séance, de diriger les échanges, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions ne sont pas publiques. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Le COTECHBASS peut valablement se réunir et fonctionner en présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par le pilote.

Le pilote du COTECHBASS ou son représentant peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le pilote ou son représentant donne connaissance au COTECHBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, le pilote ou son représentant fait part au COTECHBASS des étapes à venir.

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

4.6.1.5.3 Les propositions du COTECHBASS

Les propositions formulées par le COTECHBASS sont adoptées par la voie de l'unanimité.

4.6.1.6 La tenue des ateliers de travail

4.6.1.6.1 La convocation de l'atelier de travail

L'atelier est mobilisé par le pilote du COTECHBASS qui envoie les invitations et communique sur les thématiques abordées.

Les invitations sont adressées par voie électronique.

4.6.1.6.2 Le déroulement de l'atelier de travail

Le pilote du COTECHBASS ou son représentant est chargé d'ouvrir la séance, d'animer l'atelier, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les ateliers ne sont pas publics. Les ateliers se tiennent principalement en présentiel.

Avant de débiter l'atelier, le pilote ou son représentant donne connaissance aux participants du déroulé de l'atelier et des objectifs de celui-ci.

Avant de clôturer l'atelier, le pilote ou son représentant présente aux participants un compte rendu des travaux effectués. Enfin, il est établi, pour chaque atelier, un compte-rendu synthétique des travaux.

4.6.1.6.3 Les propositions de l'atelier de travail

Les propositions qui sont formulées dans le cadre des ateliers sont présentées en COTECHBASS pour validation.

4.6.2 Les principes de co-construction du COM

De manière générale, lors de l'élaboration des COM, l'ensemble des acteurs se soucieront de l'équité entre les territoires.

4.6.2.1 L'égalité des participants

La co-construction du COM repose sur le principe d'égalité de ses participants.

4.6.2.2 Le principe de subsidiarité

Les acteurs et décideurs qui interviennent dans la co-construction des COM rappellent que ce travail ne se substitue pas aux réflexions ou actions d'autres acteurs administrativement compétents sur d'autres échelles géographiques ou techniques.

Les parties s'engagent à respecter le principe de subsidiarité en affirmant que, dans le cadre des compétences dont chaque partie dispose, l'action revient à l'autorité administrative compétente la plus proche de l'action considérée.

Les parties s'engagent à assurer l'interface avec les communes qu'elles représentent au regard de leurs compétences et pouvoirs de police en matière de gestion de voirie. De la même manière, les EPCI s'engagent à assurer l'interface avec les organes de planification qui interviennent sur leurs territoires.

4.6.2.3 Le principe d'efficacité

La volonté de pragmatisme, c'est-à-dire d'efficacité, est au cœur de la présente méthodologie de co-construction.

À cet effet, les différentes parties s'engagent à :

- Mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2029 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement durable des mobilités,
- Prendre part à la mise en œuvre des actions définies dans le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents,
- Collaborer dans une logique d'amélioration continue et d'expérimentation, au service des usagers et de la cohésion sociale,
- Communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, les acteurs s'engagent à saisir concomitamment leur organe délibérant afin d'approuver le COM et d'autoriser leur exécutif à le signer.

4.7 Évaluation du COM

Le contrat fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours présentée au Comité des Partenaires (COPART). Par ailleurs, chaque autorité organisatrice rend compte annuellement de la mise en œuvre du contrat au comité des partenaires (la Région au COPART régional et chaque AOM locale au COPART local correspondant).

L'annexe 4 « Évaluation de l'atteinte des objectifs généraux du bassin de mobilité » et l'annexe 5 « Suivi de la mise en œuvre des engagements du contrat opérationnel de mobilité » détaillent le périmètre et la méthodologie, la périodicité et le protocole d'évaluation du COM.

4.8 Modalités de révision

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui est soumis au vote des assemblées délibérantes ou à la validation des acteurs non publics.

4.9 Modalités de résiliation et de règlement des différends

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par chacune des parties, dans un délai de X mois suivant l'envoi d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure si lesdits griefs n'ont pas été éteints dans ce délai.

Tout litige né de l'application du COM fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable, en cas d'échec de celle-ci, le litige sera porté devant le tribunal administratif territorialement compétent.

5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 Objectifs SRADDET consacrés directement aux mobilités et applicables sur l'ensemble du territoire régional

Les objectifs sont :

- Améliorer le réseau régional de transports collectifs. Cela passe par le report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs en :
 - Déployant une offre régionale de transports en commun adaptée aux territoires selon leur densité urbaine,
 - Favorisant les complémentarités et l'optimisation de la coordination entre les dessertes urbaines, interurbaines et ferroviaires,
 - Accompagnant les offres de transport locales adaptées aux évolutions sociodémographiques.

Ces objectifs nécessitent de coordonner les prescriptions des PDM/PDMS (règle LD2-Obj42)

- Faciliter et améliorer l'intermodalité. Elle sera possible en :
 - Optimisant les pôles d'échanges multimodaux (PEM), par l'élaboration d'une charte de services communs et d'exploitations de ces PEM (Règle LD2-Obj39),
 - Renforçant la cohérence entre réseaux et services par le biais d'objectifs de rabattement en transports en commun et modes actifs vers les gares ou PEM, identifiés comme stratégiques par la Région et dans les SCOT /PDM -PDMS (Règle LD2-Obj40),
 - En déployant et coordonnant un réseau d'infrastructures en site propre, couplé à des équipements d'accès et de stationnement, type parcs relais (Règle LD2-Obj46),
 - Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billettique simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale.
- Favoriser les modes actifs et les nouvelles pratiques de mobilité. Cela sera rendu possible en :
 - Contribuant au report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs, tout en développant des mobilités actives et des modes de transport plus propres.

Ces objectifs passent également par la mise en œuvre du schéma régional des véloroutes et voies vertes en connectant les itinéraires à un maillage local (Règle LD-Obj22A)

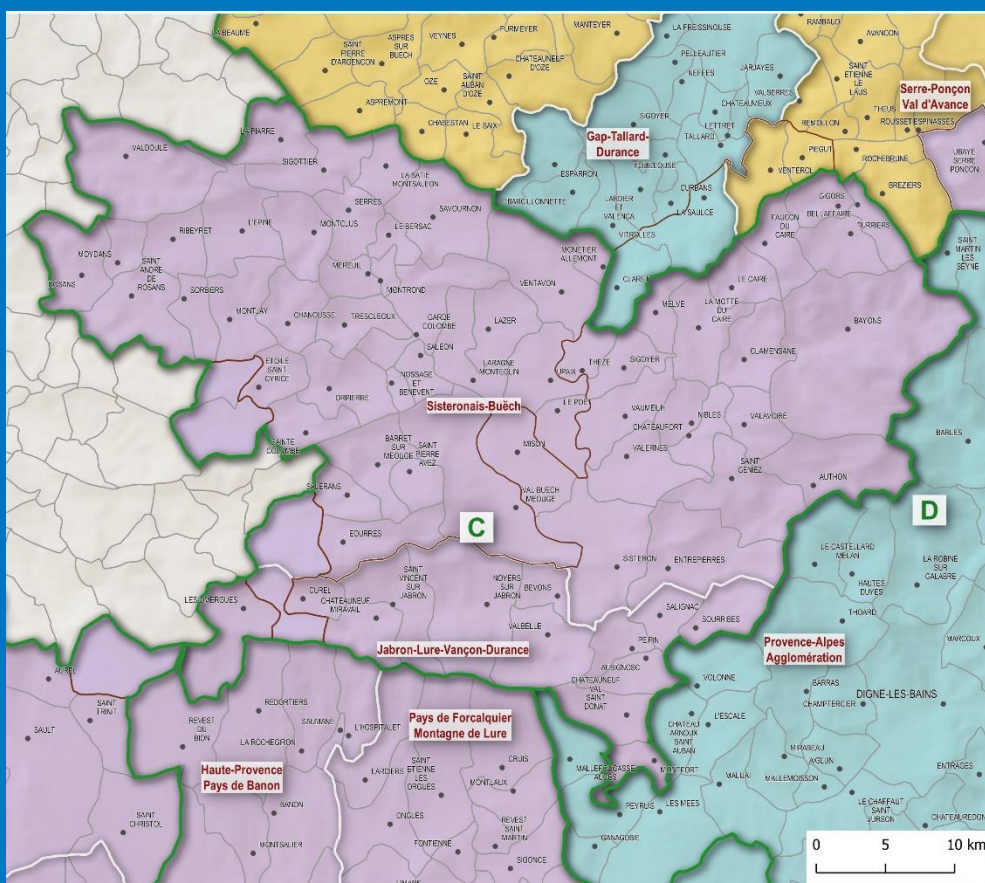
- Améliorer la cohérence urbanisme-mobilités. Elle se concrétisera en :
 - Privilégiant l'intensification urbaine autour des dessertes et transports collectifs (gare, pôles d'échanges), en fixant des objectifs de qualité urbaine pour les programmes d'aménagement des quartiers de gare ou de PEM (Règle LD2-Obj35).

Ces objectifs organisent et optimisent l'accessibilité des zones d'activités économiques en transport en commun et /ou par tout mode de déplacements alternatifs à l'autosolisme (Règle LD1-Obj5 C)

- Améliorer la grande accessibilité régionale et le maillage routier régional. Il s'agit de :
 - Prendre en compte le schéma des itinéraires d'Intérêt Régional pour conforter les liaisons avec les territoires limitrophes et l'arc méditerranéen et **accélérer la réalisation de la ligne nouvelle Provence-Alpes-Côte d'Azur (LNPCA), essentielle au renforcement des transports du quotidien (Règle LD2-OBJ45),**
 - Améliorer la chaîne logistique en favorisant le report modal notamment vers le fer ou le fluvial, tout en préservant les capacités multimodales de la logistique régionale. Cela se concrétisera en Optimisant la performance de la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal, par le développement de la logistique et la structuration des implantations (Règles LD1-OBJ3 B et LD1-OBJ3 C).
- Articuler les politiques de mobilité et coordonner les AOM, dans la conformité de la stratégie régionale de chef de file de l'intermodalité. Il va s'agir de :
 - S'accorder sur une stratégie cohérente des mobilités avec les AOM et définir les modalités de l'action par un dialogue permanent (**Règle LD3-Obj66**),
 - Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs, en établissant de nouveaux équilibres économiques des infrastructures et des services de transport (**Règle LD3-Obj68**).

Contrat Opérationnel de Mobilité

SOCLE TERRITORIALISE



BASSIN C

**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE

1	LE BASSIN DE MOBILITE C	37
1.1	PORTRAIT DU TERRITOIRE	37
1.2	MOBILITE : EXTRAITS DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION, ETUDES ET ACTIONS EN COURS	39
1.3	ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE	50
1.4	VOLUMETRIE DES DEPLACEMENTS ET REPARTITION MODALE	52
1.5	INFRASTRUCTURES DE MOBILITES EXISTANTES	58
1.6	SERVICES DE MOBILITES	59

1 Le bassin de mobilité C

Le présent Contrat Opérationnel de Mobilité porte sur le bassin de mobilité C.

Le socle territorialisé permet de créer une base commune de connaissance de la mobilité à l'échelle du bassin de mobilité.

Il donne une vue d'ensemble du bassin de mobilité, en proposant un état des lieux notamment cartographique des réflexions, actions et services existants en lien avec la thématique mobilité. La première partie offre un résumé des principaux éléments stratégiques déjà inscrits par les acteurs du bassin dans leurs documents de planification. La seconde partie décrit les principales données de la mobilité via l'organisation socio-économiques du territoire, les flux et les modalités de déplacement. Enfin le socle territorialisé recense les principales infrastructures et services de mobilité existants sur le bassin au moment de la rédaction du Contrat Opérationnel de Mobilité.

1.1 Portrait du territoire⁶

Le bassin de mobilité C est composé de deux EPCI, 74 communes et 30 300 habitants.⁷

Le bassin C est à cheval sur 3 départements : Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, et Drôme en Auvergne-Rhône-Alpes. Il recouvre en partie le parc régional des Baronnies.

EPCI du bassin de mobilité C :

- Communauté de Communes Sisteronais-Buëch
- Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance

Les EPCI suivants sont territoires associés au bassin C :

- CA Provence-Alpes-Agglomération
- CC Serre-Ponçon
- CC Buëch-Dévoluy
- CA Gap-Tallard-Durance
- CC Haute-Provence Pays de Banon
- CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure

⁶ Source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin E, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

⁷ Données Insee Statistiques locales

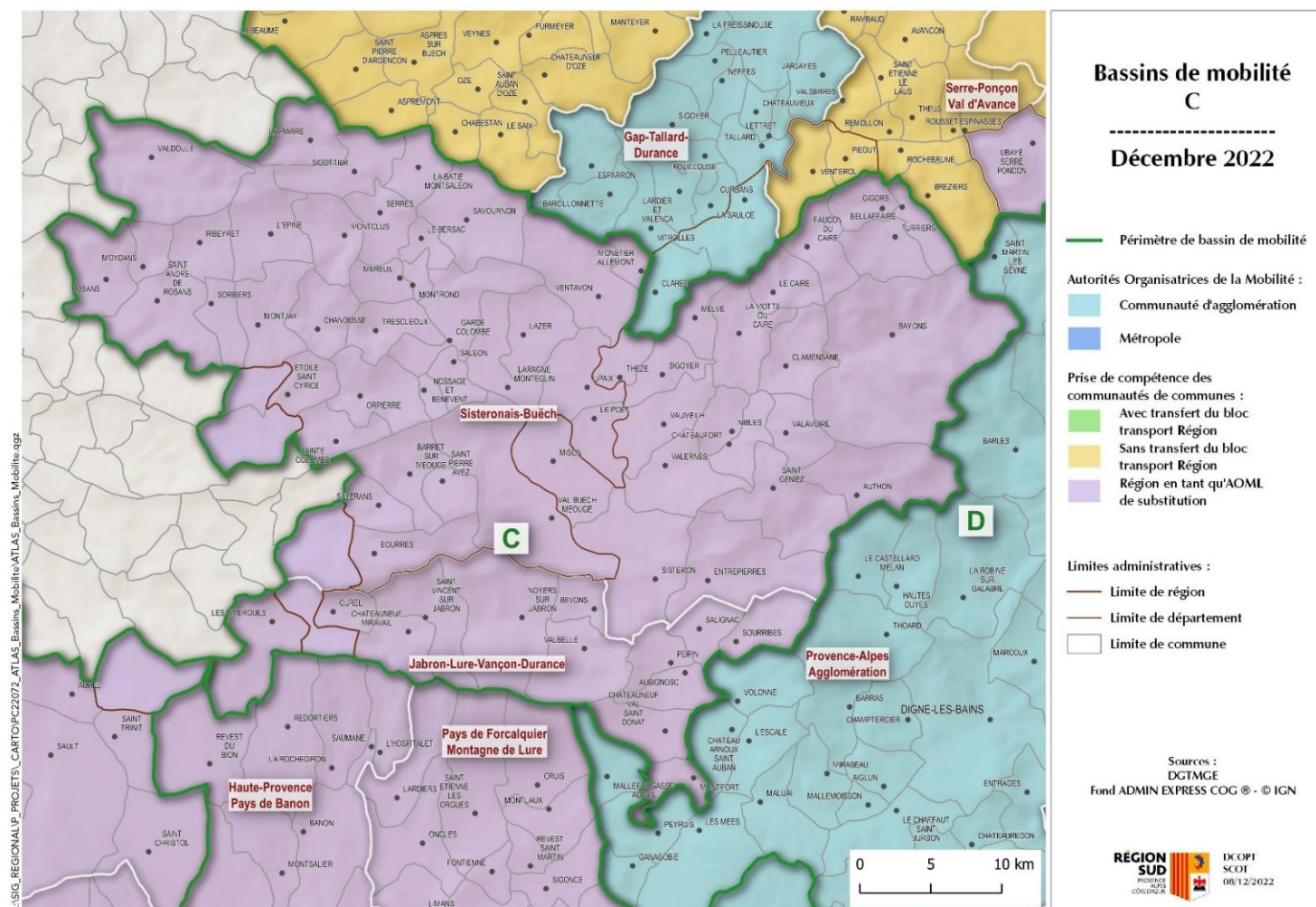


Figure 1 : Bassin de mobilité C (source : Document synthèse carte de travail Bassin de mobilité C)

Le territoire est traversé par une ligne ferroviaire, et desservi par trois gares SNCF (Sisteron, Laragne, et Serres). Il est traversé par une autoroute (A51 avec deux échangeurs sur Sisteron), deux anciennes routes nationales la RD1075 et RD1085 (route Napoléon) et un réseau départemental assez dense en desserte des communes.

1.2 Mobilité : extraits des documents de planification, études et actions en cours⁸

La mobilité est un élément clé du développement territorial et fait l'objet d'orientations stratégiques dans différents documents de planification, tels que les plans de mobilité mais aussi les plans climat-air-énergie territoriaux ou encore les schémas de cohérence territoriale.

Afin de consolider une compréhension d'ensemble de la mobilité à l'échelle du bassin, les orientations inscrites par chaque acteur dans ses documents de planification ont été synthétisées et rassemblées ci-après par thématiques, prescrites par le code des transports, et qui sont :

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité ;
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité ;
3. Les modalités de gestion des situations dégradées ;
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité ;
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité ;
6. La décarbonation des mobilités (thématique non prescrite par le code des transports, ajoutée par la Région Provence-Alpes-Côte-D'Azur).

Pour décrire les orientations mobilité des territoires du bassin de mobilité ne disposant pas de documents de planification, une liste de leurs principales études et actions planifiées ou réalisées est dressée.

Les deux territoires ne disposent pas de documents de planification approuvés définissant une politique de mobilité. La CC Sisteronais-Buëch travaille à l'élaboration de son SCoT et a adopté son PCAET. La commune de Sisteron a validé de son côté son schéma d'orientation des mobilités.

Aussi, le Département des Hautes-Alpes a validé en février 2024 le Schéma Directeur des Aménagements Cyclables, présenté ci-après ainsi que le Département des Alpes de Haute-Provence en 2024.

La suite du COM présente ces éléments ainsi que les projets et orientations inscrits aux CRRTE 2021-2026 des deux intercommunalités.

⁸ Source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin C, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

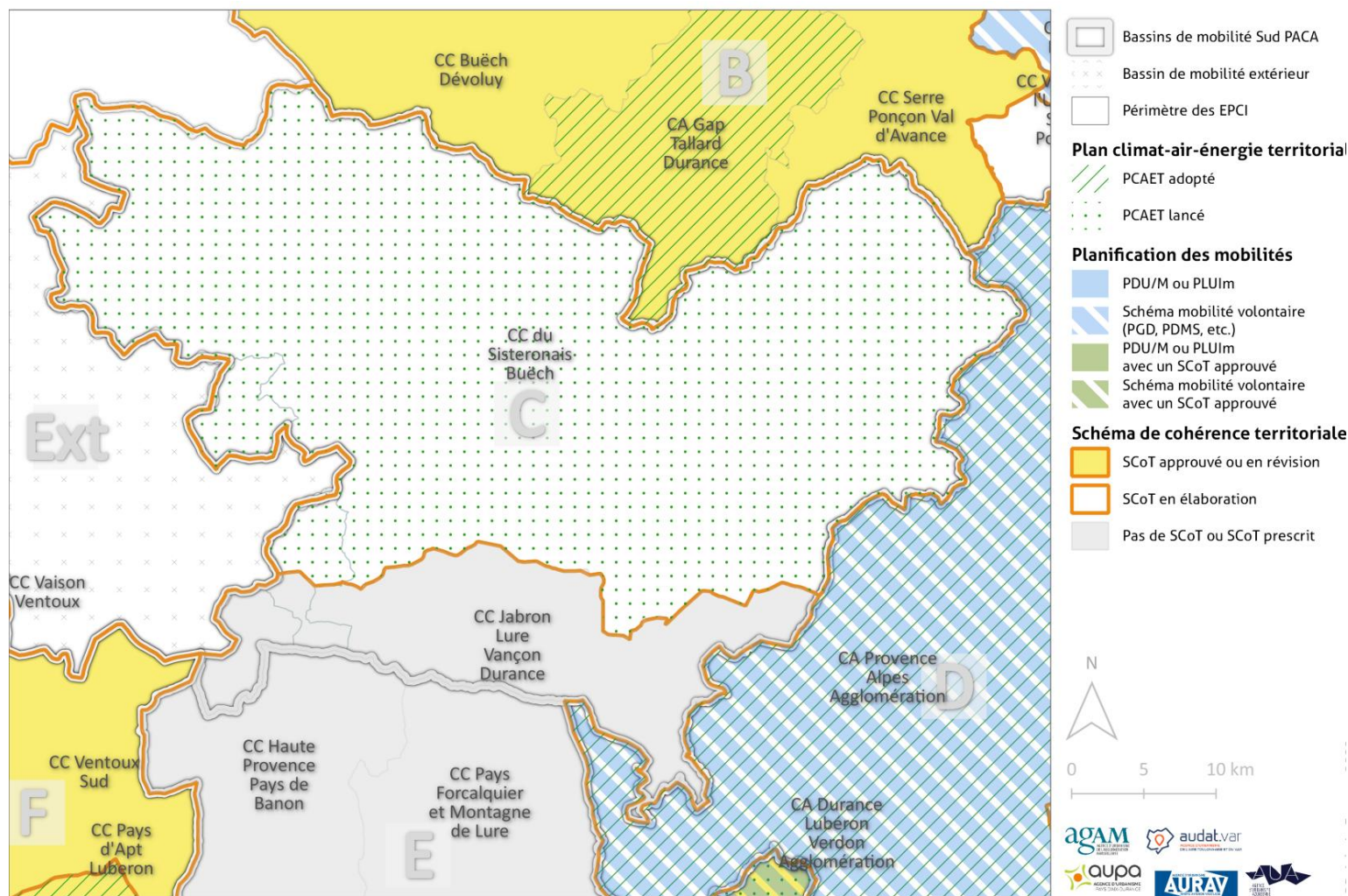


Figure 2 : Bassin de mobilité C (source Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin C, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance))

Tableau 1 : Documents de planification des mobilités Bassin C (source Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin C, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d’Azur Agences d’urbanisme (Agence d’urbanisme Pays d’Aix Durance))

EPCI	Plan de mobilité	CRRTE
Commune de Sisteron	2022	-
CC Sisteronais-Buëch	-	2021
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	-	2021

Les Périodes des documents de planification analysés sont :

- Plan de mobilité de la commune de Sisteron : 2022 CRRTE des deux CC : 2021 - 2026

1.2.1 Les différentes formes de mobilité et l’intermodalité

Il s’agit ici de lister les orientations et les actions présentes dans les documents de planification qui contribuent au développement ou sont en lien avec les différentes formes de mobilité et l’intermodalité. Cette thématique large comprend par exemple les transports en commun, les mobilités actives et partagées ainsi que les services permettant une chaîne de déplacement fluide et aisée.

1.2.1.1 Commune de Sisteron : Schéma d’orientation des mobilités ⁹

- Actions en faveur des TCU structurants :
 - Développement de l’offre transport urbain
- Actions en faveur du vélo :
 - Plan vélo avec 9 itinéraires identifiés
 - Jalonnement, stationnement vélo, apprentissage, communication, sensibilisation
- Actions en faveur de l’apaisement de l’espace public et des piétons :
 - Création et sécurisation de cheminements piétons dans le secteur du centre de Sisteron

1.2.1.2 Communauté de Communes Sisteronais-Buëch : Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique ¹⁰

- Actions en faveur du vélo :

⁹ Source : Analyse Schéma d’Orientation des Mobilité de la commune de Sisteron, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d’Azur Agences d’urbanisme (Agence d’urbanisme Pays d’Aix Durance)

¹⁰ Source : Analyse CRRTE de la CC Sisteronais-Buëch

- Réseau structurant d'itinéraires cyclables : La Durance à vélo traverse le territoire et est en cours de construction.

1.2.1.3 *Communauté de Commune Jabron-Lure-Vançon-Durance : Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique* ¹¹

- Actions en faveur du vélo :
 - Favoriser l'utilisation de l'espace public et le partage de la voirie au profit des déplacements peu polluants : création d'itinéraires cyclables, cheminements piétons, pour les déplacements de courte distance, stationnements vélos dans les communes

1.2.1.4 *Département des Hautes-Alpes : Le Schéma Directeur des Aménagements Cyclables* .

En 2022, le département des Hautes-Alpes a souhaité accélérer le développement d'infrastructures cyclables dans la perspective de répondre aux objectifs du Gouvernement et du SRADDET à savoir multiplier par 5 les distances de parcours à vélo d'ici 10 ans. Pour fixer ses ambitions en matière de développement de la pratique du vélo, elle a engagé l'élaboration d'un nouveau Schéma Directeur des Aménagements Cyclables. S'inscrivant dans la poursuite des schémas des véloroutes européennes, nationales et régionales, le SDAC a été finalisé et validé en février 2024.

Il a pour objectif :

- de disposer d'un état des lieux sur la mobilité cyclable à l'échelle du département,
- de planifier l'action départementale à travers une feuille de route commune, une coordination avec les acteurs locaux et l'intégration des aménagements cyclables dans les projets routiers départementaux,
- de proposer des préconisations opérationnelles.

Il vise à partager à l'échelle du département les enjeux identifiés en matière de mobilité et de définir un programme d'actions priorisant des itinéraires destinés au développement de l'utilisation du vélo et de proposer des services complémentaires.

Trois orientations d'actions principales sont développées dans le SDAC, en voici la synthèse et leur traductions cartographiques :

1. Libérer le potentiel de report modal sur le vélo pour les déplacements du quotidien d'une longueur inférieur à 15 kms en s'appuyant sur le réaménagement des axes à fort potentiel :

¹¹ Source : Analyse CRRTE de la CC Jabron-Lure-Vançon-Durance

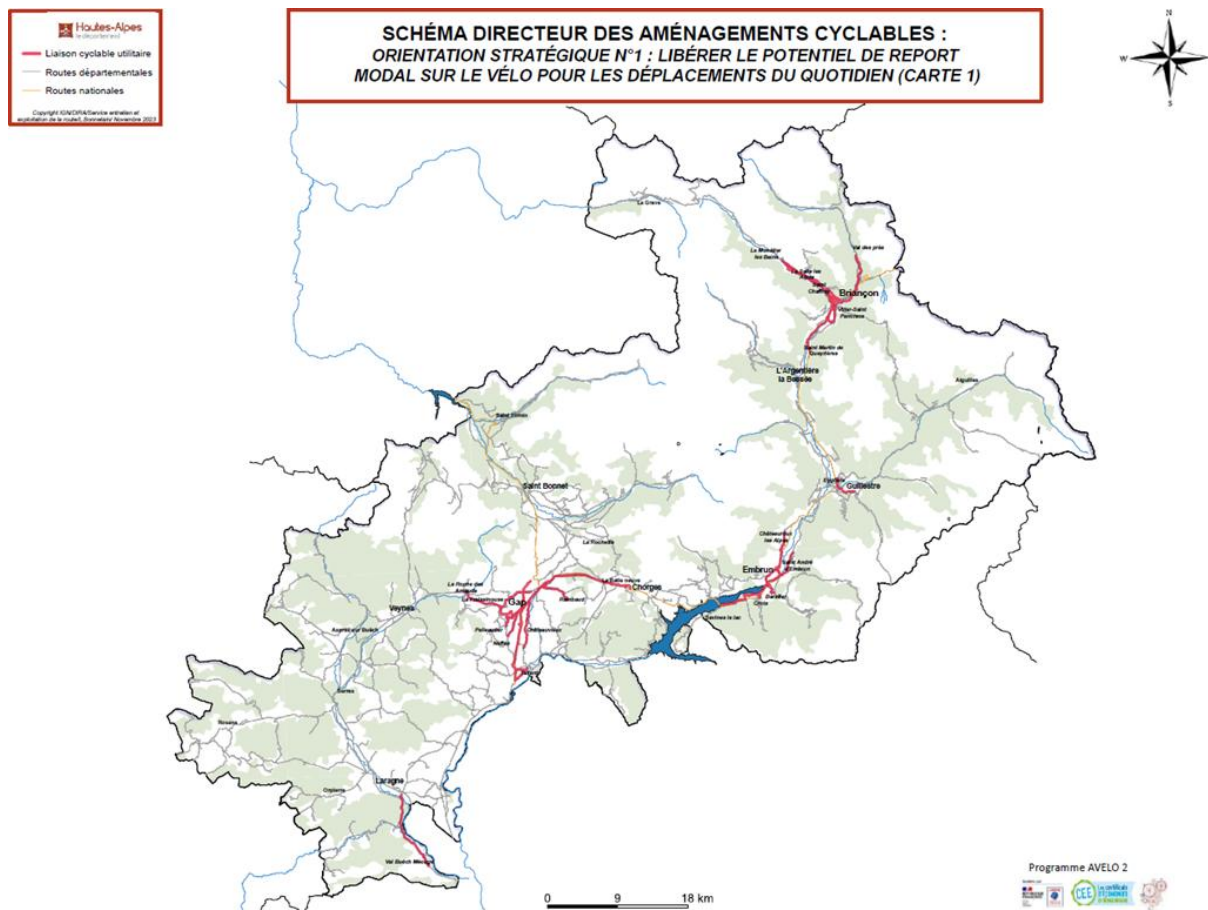


Figure 3 : Schéma Directeur des Aménagements Cyclables du département des Hautes-Alpes

2. Accroître l'attractivité touristique

- en accompagnant la pratique du vélo découverte
 - en consolidant les deux véloroutes, en drainant le territoire avec des boucles locales raccordées aux véloroutes et en rendant accessible à vélo les sites touristiques

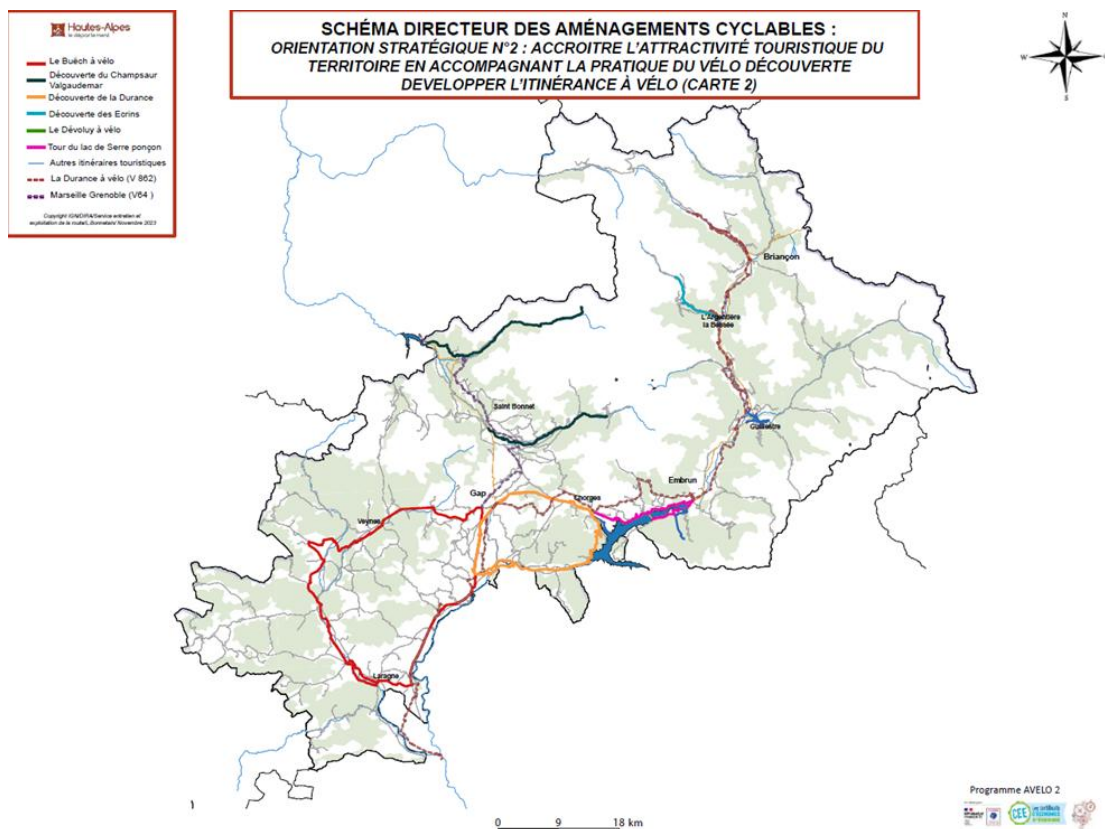


Figure 4 : Schéma Directeur des Aménagements Cyclables du département des Hautes-Alpes

— en confortant et sécurisant la pratique cyclosportive :

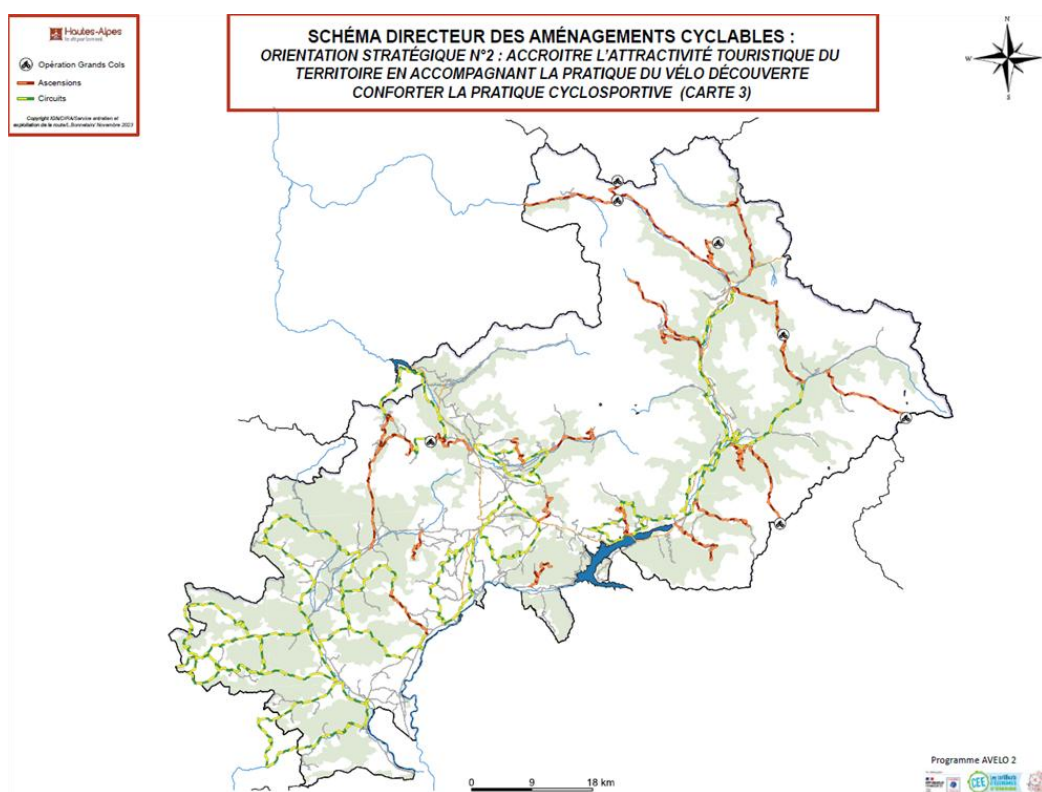


Figure 5 : Schéma Directeur des Aménagements Cyclables du département des Hautes-Alpes

3. Assurer des aménagements adaptés et qualitatifs en fonction de l'importance du trafic automobile et de la vitesse de la circulation routière traduits dans un guide opérationnel sous forme de fiches et s'appuyant sur les recommandations du CEREMA.

Afin de compléter ces orientations, un plan d'accompagnement a été défini suivant trois thématiques :

- Déployer les infrastructures cyclables du SDAC au travers de l'accompagnement des territoires, de la signalétique et du suivi de la pratique ;
- Accompagner la pratique de chaque public : collégiens, touristes, publics en situation précaire, public actif ;
- Informer et communiquer à travers de supports uniformes et de qualité, la réalisation d'évènementiel.

A ce jour, le département est entré dans sa phase opérationnelle mettant en œuvre les études et/ou les réalisations notamment :

- Les études de faisabilité du linéaire Gap – Aspres sur Buëch,
- La mise aux normes des aménagements existants,
- La réalisation de bandes cyclables montantes dans le col du Lautaret et sur diverses routes départementales,
- La création de Chaussée à Voie Centrale Banalisée,
- L'aide aux collectivités dans leur aménagement,
- L'achat de VAE pour les agents du département

1.2.1.5 Département des Alpes de Haute-Provence : Le Schéma Cyclable et des Mobilités Douces

Le schéma départemental cyclable est le document cadre de la collectivité pour le développement de la pratique du vélo et des autres formes de mobilités douces. Il concerne la pratique cycliste sur les voies aménagées en site propre ou partagées (hors pratique tout terrain).

Il vise à :

- Fixer les ambitions de la collectivité tant au regard de ses compétences internes que de sa collaboration avec les territoires.
- Faire du vélo et des déplacements doux un levier d'efficacité des politiques publiques départementales.
- Permettre un développement coordonné et stratégique de la pratique sur le territoire des cyclistes et piétons en assurant une complémentarité et cohérence avec les autres formes de transport et plus particulièrement les transports collectifs (bus, trains, véhicules partagés), covoiturage...

Carte du Schéma Départemental Cyclable

07/12/2023

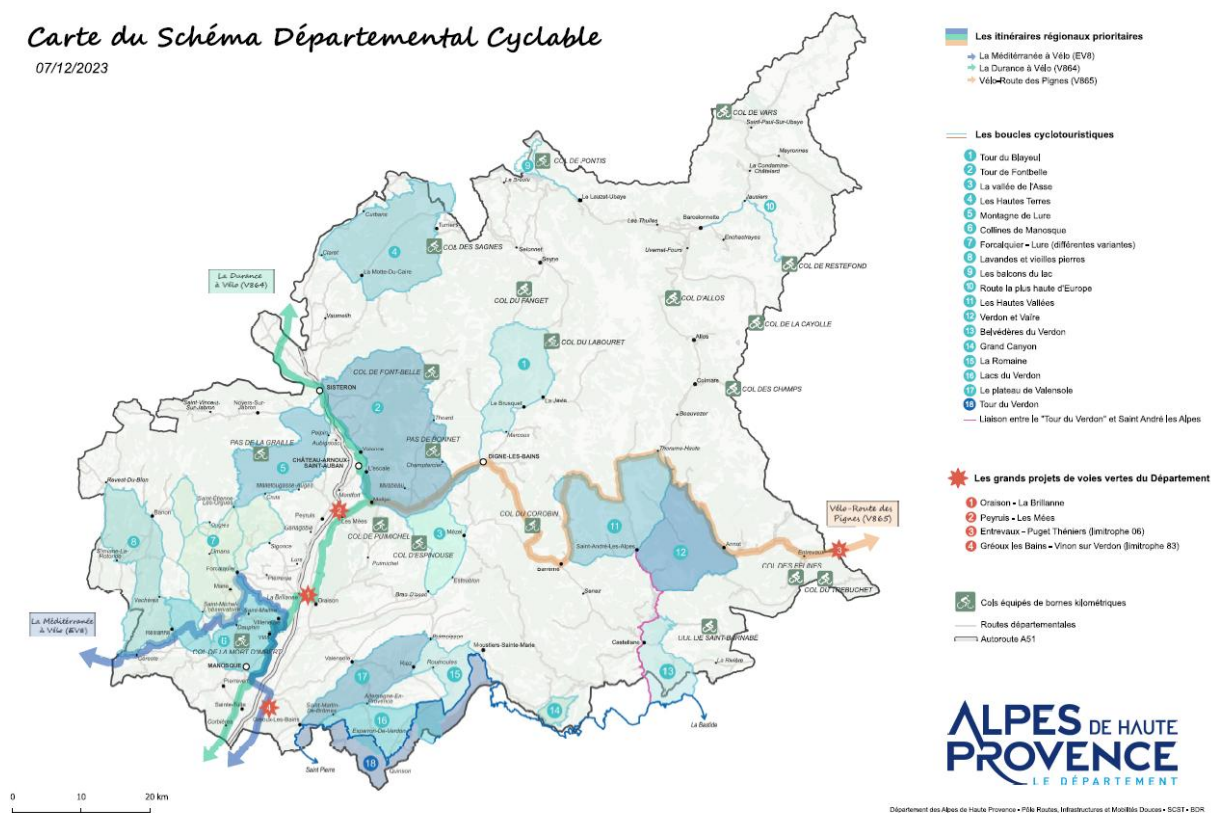


Figure 6 : Schéma Directeur des Aménagements Cyclables du département des Alpes-de-Haute-Provence

Le schéma directeur cyclable et des mobilités douces doit répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser le développement de la mobilité à vélo dans les Alpes de Haute-Provence :
 - Pour les déplacements du quotidien des habitants notamment les actifs, les publics fragiles et les jeunes ; pour les déplacements des touristes à l'intérieur ou en transit sur le territoire,
 - Pour un meilleur accès aux services publics,
 - Pour une logique d'augmentation de la part des déplacements bas-carbone.
 - Pour un territoire attractif et une qualité de vie unique.
- Développer un tourisme à vélo valorisant les atouts du territoire : faire progresser la fréquentation en s'appuyant sur une offre de qualité et une réponse aux besoins touristiques efficace.
- Définir un maillage hiérarchisé d'itinéraires cyclables et construire une stratégie réaliste et partagée avec les territoires en faveur de sa réalisation.

- Intégrer le vélo au cœur des politiques publiques départementales et du fonctionnement interne de la collectivité. Développer une culture vélo au Département.
- Coordonner, animer et soutenir l'action vélo des territoires intra-départementaux. Apporter une cohérence départementale aux actions et aux itinéraires en synergie avec les niveaux supra et infra.

Sa mise en œuvre s'appuiera sur des actions portées par les différentes Directions de la collectivité qui, sous l'impulsion et l'accompagnement de l'Unité Mobilités Douces, traduiront en plans d'actions les différents axes du schéma. Ces propositions seront portées par un comité de pilotage associant les élus en lien avec cette thématique, Elles seront traduites dans les différents documents de programmation budgétaires proposés aux votes de l'assemblée.

Cette structure sera de plus chargée annuellement de mesurer l'atteinte des objectifs et de proposer les mesures permettant les adaptations ou corrections nécessaires.

Plan d'Actions et orientations du schéma :

Quatre orientations sont identifiées sur le schéma cyclable, réparties ainsi :

- ORIENTATION 1 : structurer un réseau cyclable départemental de qualité pour développer les pratiques cyclables quotidiennes et touristiques,
- ORIENTATION 2 : accompagner les politiques cyclables des partenaires,
- ORIENTATION 3 : appuyer le développement du tourisme à vélo,
- ORIENTATION 4 : intégrer le vélo au cœur des actions départementales,

L'ensemble de ces orientations sont déclinées en axes de travail pour le déploiement et la mise en œuvre du schéma. Le détail est à retrouver sur site web du Département des Alpes de Haute-Provence : <https://www.mondepartement04.fr/deplacements/mobilites-douces>

1.2.2 Pôle d'échanges Multimodaux et accès à ses pôles

Il s'agit ici de lister les orientations et les actions inscrites dans les documents de planification qui concourent à la création, l'aménagement et au fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité, notamment en milieu rural, ainsi qu'aux périphériques et système de transport vers et à partir de ces pôles ou aires.

1.2.2.1 Commune de Sisteron : Schéma d'orientation des mobilités ¹²

Création d'un pôle d'échanges multimodal : Pôle multimodal Sisteron Nord : aire de covoiturage, arrêt de LER, liaison vélo en étude

- Plan vélo, favoriser les mobilités douces par des cheminements adaptés et sécurisés
- Repenser le stationnement en centre-ville
- Développer les transports en commun

¹² Source : Analyse du Schéma d'orientation des mobilités de la commune de Sisteron, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

1.2.3 Modalités de gestion des situations dégradées

Le territoire est soumis à différents risques allant des accidents aux catastrophes naturelles ou humaines (incendies, inondations, ...) en passant par des situations pouvant avoir des incidences fortes sur la circulation routière (accidents, blocage(s) routier(s)...) ou des transports publics (grève, pénuries de carburant...). Ainsi, au vu de l'importance revêtue par les déplacements tous modes et à la responsabilité particulière des autorités organisatrices de la mobilité, il est nécessaire de coordonner les décisions et de partager les informations pour éviter les risques et faciliter l'information des habitants et visiteurs.

Cette thématique est peu ou pas traitée par les documents intercommunaux de planification locale, la gestion des situations les plus impactantes revient aux Préfectures de département.

Conformément au Code de la sécurité intérieure, articles L731-3 à L731-5, les intercommunalités et les communes exposées à au moins un risque majeur doivent élaborer un plan communal ou intercommunal de sauvegarde. De plus, une commune exposée à au moins un risque majeur, doit (article L. 125-2 du code de l'environnement) en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Cet outil d'information préventive vise à préparer la population à bien réagir en cas de crise.

La prise en compte dans ces documents de la dimension transport public serait un atout.

1.2.4 Recensement et diffusion des pratiques de mobilités

Les seules infrastructures et services de mobilités ne permettant pas le report modal, ce chapitre liste les orientations et les actions présentes dans les documents de planification qui contribuent au recensement, aux diagnostics et à la diffusion, communication des pratiques de mobilité ainsi que les dispositifs mis en œuvre en particulier pour améliorer la cohésion sociale et territoriale.

1.2.5 Aide à la mise en place d'infrastructures et de services de mobilités

Les documents de planification n'intègrent pas les données concernant la mise en place des projets. Mais de nombreuses aides existent permettant un accompagnement technique ou financier des porteurs de projets, on peut notamment citer le CEREMA, l'État, les Départements et la Région. L'ensemble des aides est répertorié sur le site aides et territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>.

1.2.6 Décarbonation

Axe fort de la politique régionale, la décarbonation des modes de déplacement et des flottes de véhicules professionnels et privés est nécessaire et complémentaire aux orientations ci-dessus visant au report modal notamment. Les documents de planification ont pris en compte cette transition et intègrent également des actions qui contribuent à la décarbonation des mobilités à travers le verdissement des sources d'énergies mais aussi la mobilité partagée ou encore la démobilité.

1.2.6.1 Commune de Sisteron : Schéma d'orientation des mobilités ¹³

- Action en faveur de la mobilité partagée :
 - Accompagnement de l'offre de covoiturage suite à la mise en place d'un service d'auto-stop organisé par l'intercommunalité et le département (05)
 - Création de deux aires de covoiturage : échange nord et entrée de ville sud

1.2.6.2 Communauté de Communes Sisteronais-Buëch : Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique ¹⁴

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
 - Une aire de covoiturage au niveau du péage de Sisteron-nord.
 - Le département des Hautes-Alpes se positionne sur la mise en œuvre d'un réseau de covoiturage et d'autostop organisé

1.2.6.3 Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance : Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique ¹⁵

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
 - Faciliter les services de mobilité privés d'autopartage et de covoiturage en créant des espaces de stationnement dans des communes situées sur des axes routiers stratégiques et à proximité des lignes de transport en commun

¹³ Source : Analyse Schéma d'orientation des mobilités de la commune de Sisteron, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

¹⁴ Source : Analyse CRRTE de la CC Sisteronais-Buëch

¹⁵ Source : Analyse CRRTE de la CC Jabron-Lure-Vançon-Durance

1.3 Analyse socio-économique

Un panorama démographique et notamment de la répartition de la population au regard de l'existence de pôles économiques générateurs de flux permet de mieux comprendre les composantes des déplacements de la population et le trafic de transit à l'échelle du bassin de mobilité

Le bassin de mobilité C compte une population de plus de 30 000 habitants dont plus de 7 800 dans la ville de Sisteron. La densité de population est de 17,0 hab./Km² sur le bassin de mobilité.

Tableau 2 : Population du Bassin C par EPCI en 2020 (source : INSEE)

EPCI	Population 2020	Nombre d'emplois 2020	Nombre d'actifs occupés 2020
CC Sisteronais-Buëch	25 243	9 865	9 412
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	5 264	1 159	2 173
TOTAL BASSIN C	30 507	11 024	11 585

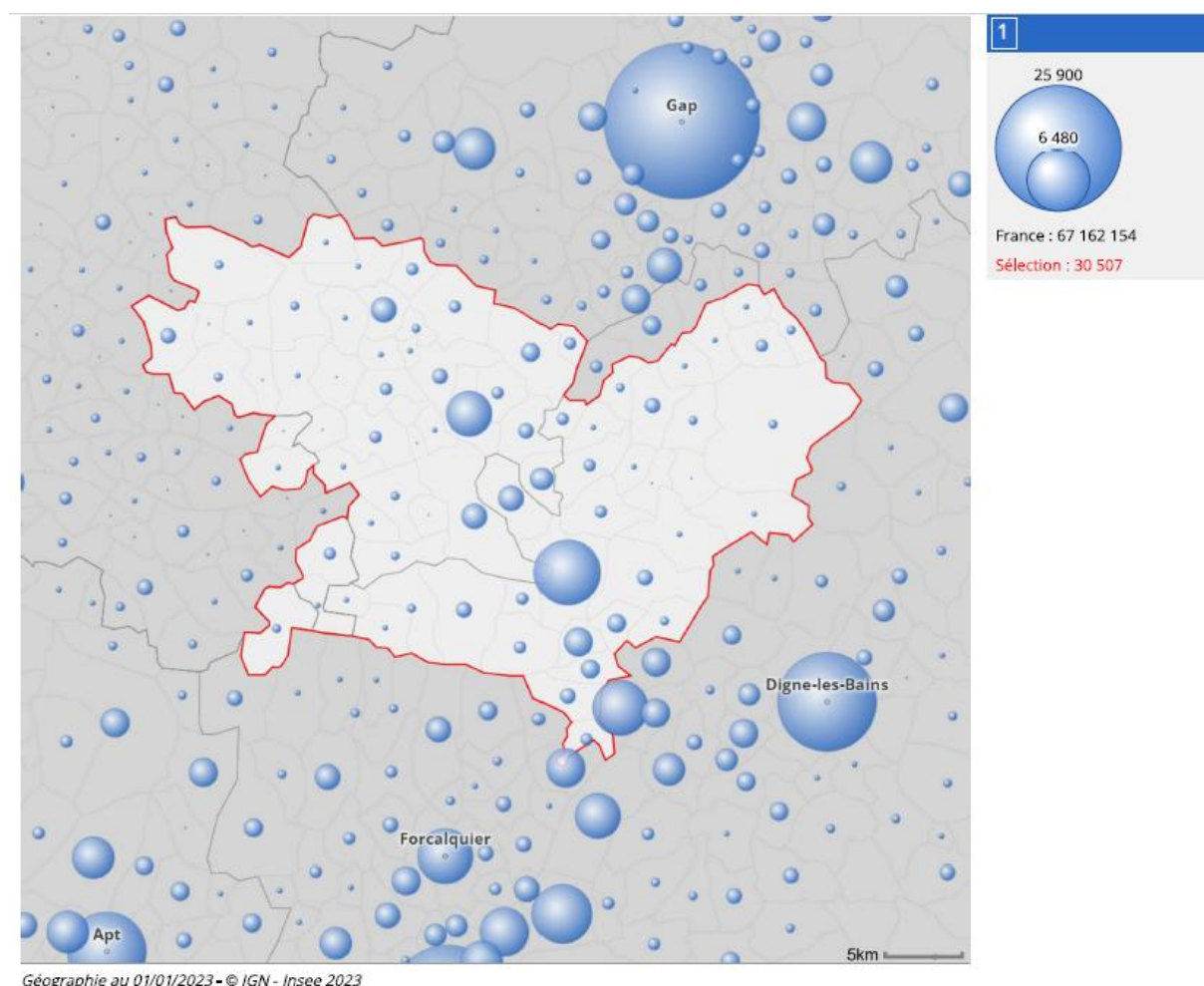


Figure 5 : Population municipale 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

Le bassin de mobilité C couvre un peu plus de 11 000 emplois.

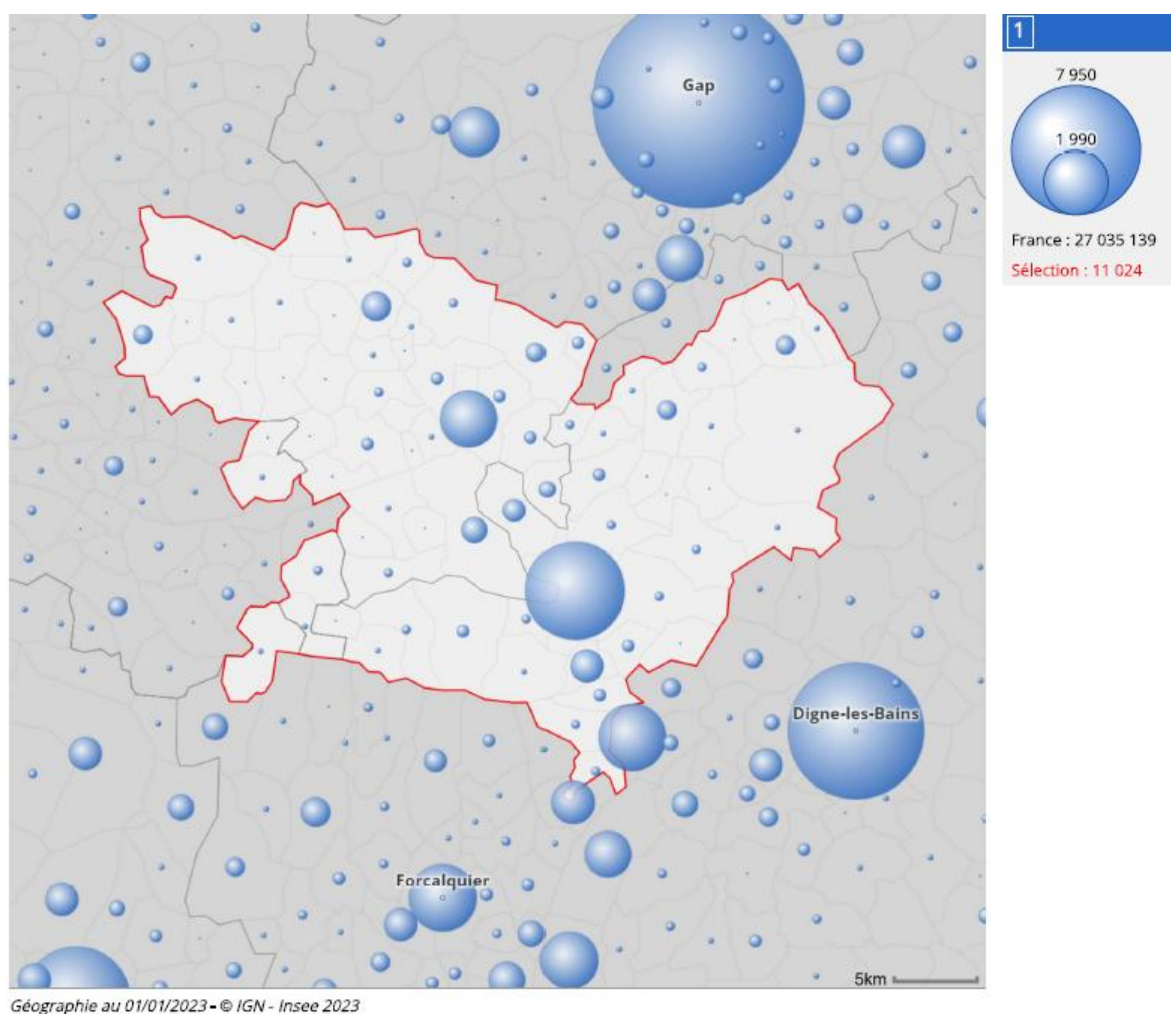


Figure 6 : Nombre d'emplois au lieu de travail 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

La ville de Sisteron concentre 42% de l'emploi salarié du bassin de mobilité C.¹⁶

¹⁶ Données Insee 2020

1.4 Volumétrie des déplacements et répartition modale

Les principaux flux de déplacements observés à l'échelle du bassin de mobilité, qu'ils soient internes, traversants, pénétrants ou sortants au bassin de mobilité sont décrits ci-dessous. Ces flux prennent en compte les déplacements tous motifs en jours ouvrés de base (JOB). Les données présentées ci-dessous permettent de consolider un état des lieux des déplacements. Ces déplacements sont décrits quantitativement mais également en fonction des modalités de transport.

1.4.1 Volumétrie des déplacements

1.4.1.1 Flux du bassin C

Deux tiers des flux ayant leur origine ou leur destination dans le bassin C sont externes au bassin.

Les déplacements internes au bassin de mobilité représentent 35 % des flux.

Tableau 3 : Synthèse flux jour Ouvré de Base - 2017 (JOB) Bassin C (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux	Part du flux	Valeur
Interne au bassin C	35%	51 700
Avec les EPCI extérieurs au bassin	65%	94 400
TOTAL	100%	146 100

1.4.1.2 Déplacement internes au bassin C

Le détail des flux internes est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Détail Déplacements Internes - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux		Valeur	Part de flux	Total flux Intra EPCI
Intra-EPCI	CC du Sisteronais-Buëch	40 500	78%	100%
	CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	4 500	9%	
	TOTAL Intra-EPCI	45 000	87%	
Inter-EPCI	Inter-EPCI	6 700	13%	
TOTAL DÉPLACEMENT INTERNES		51 700	100%	

87% des flux internes au bassin C sont des flux intra-EPCI.

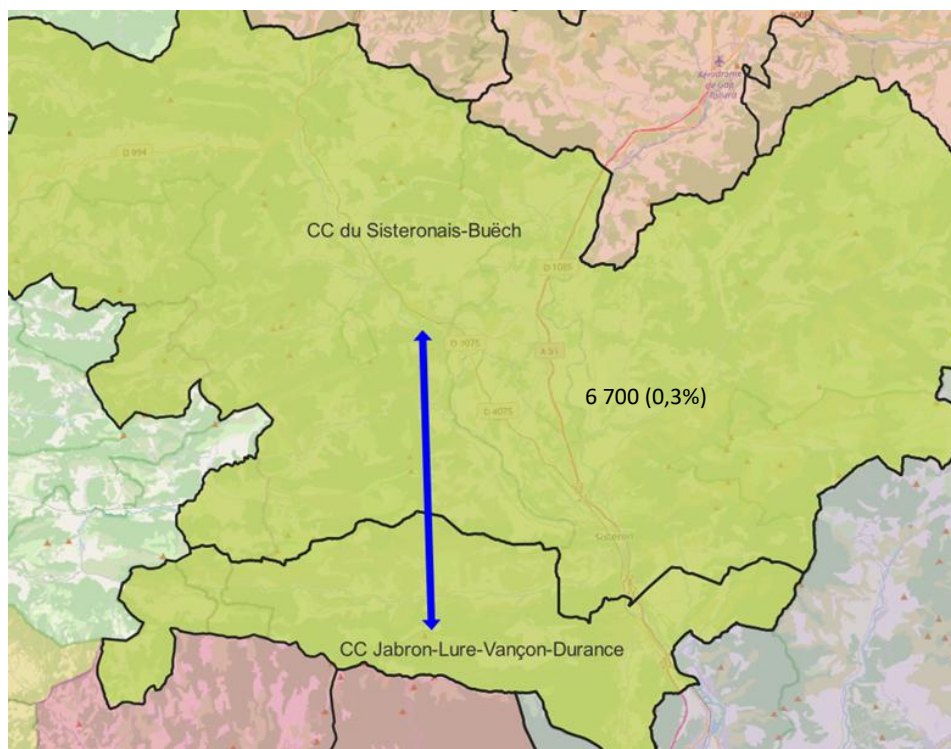


Figure 7 : Déplacements Internes tous motifs Jour Ouvré de Base (Part modale TC) (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

1.4.1.3 Déplacements avec EPCI extérieurs au bassin C

Les principaux flux avec les EPCI extérieurs au Bassin C sont avec la CA Provence-Alpes-Agglomération suivi par la CA Gap-Tallard-Durance.

Tableau 5 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au secteur - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

EPCI	Valeur	Par de flux
CA Provence-Alpes-Agglomération	34 200	36%
CA Gap-Tallard-Durance	14 400	15%
CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération	8 900	9%
CC Buëch-Dévoluy	6 700	7%
Métropole d'AMP	6 500	7%
CC Pays Forcalquier et Montagne de Lure	2 500	3%
Autres EPCI (flux < 3 700)	21 200	22%
TOTAL	94 400	100%

36% des flux avec des EPCI extérieurs au bassin C sont des flux avec la Communauté d'Agglomération Provence-Alpes.



Figure 8 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au secteur tous motifs Jour Ouvré de Base (Part modale TC)
(source : Systra - Étude des flux de déplacements)

1.4.2 Parts modales chez les actifs résidents



Le tableau suivant présente la part modale chez les actifs occupés de 15 ans ou plus.

L'usage de la voiture pour aller travailler reste le mode principal de déplacement sur le bassin C. L'usage des transports en communs représentent moins de 2% de la part modale.

L'usage du vélo présente la part modale la plus faible sur le bassin de mobilité C.

Tableau 6 : Parts des actifs occupés de 15 ans ou plus utilisant pour travailler en 2020 (source : Insee - Statistiques locales)

EPCI	Voiture	Transports en commun	Vélo	Autre
CC du Sisteronais-Buëch	78,7	2,0	1,5	17,8
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	89,8	1,1	0,6	8,5

À noter, les chiffres indiqués dans le tableau ne présentent que les déplacements Domicile-Travail.

Les figures suivantes présentent la part modale par communes pour l'ensemble du bassin de mobilité C.

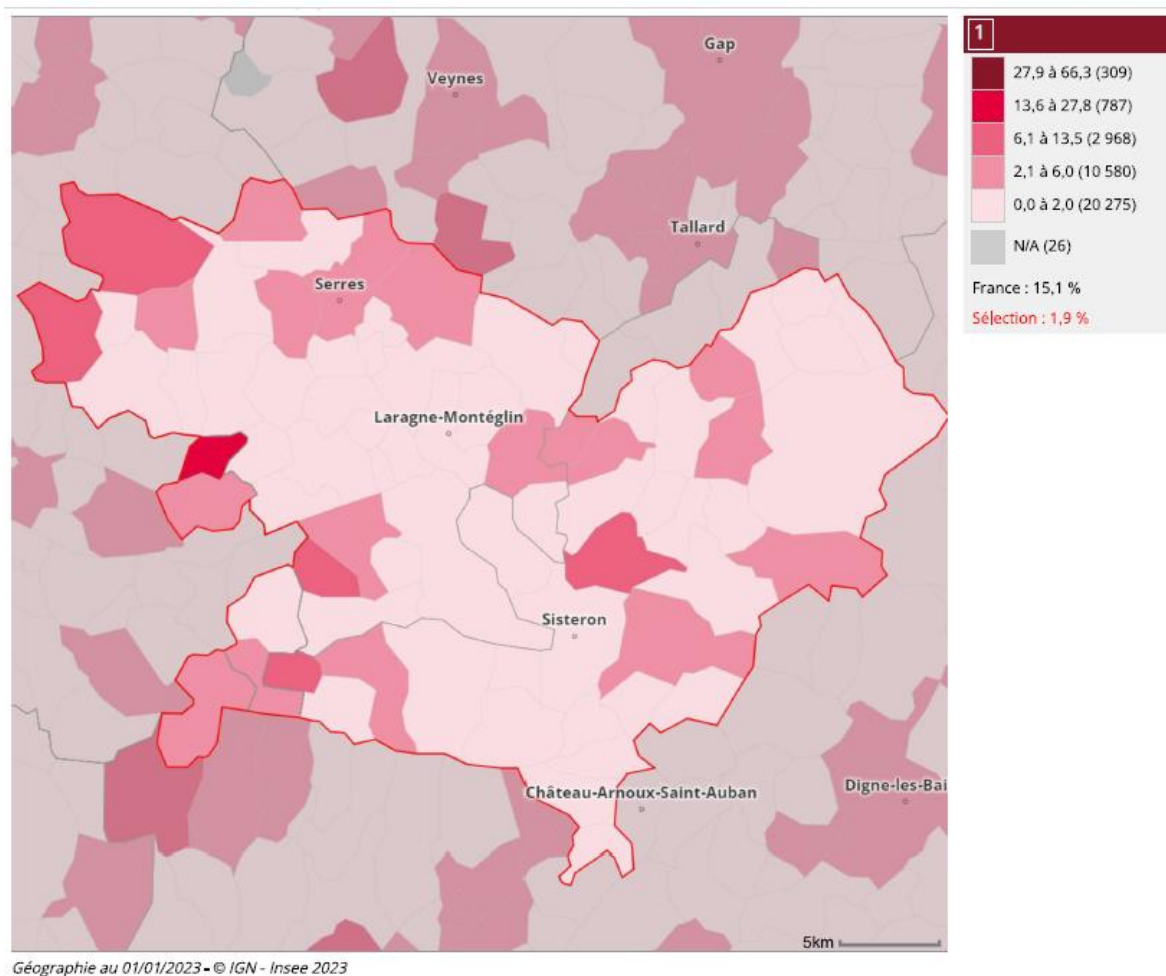
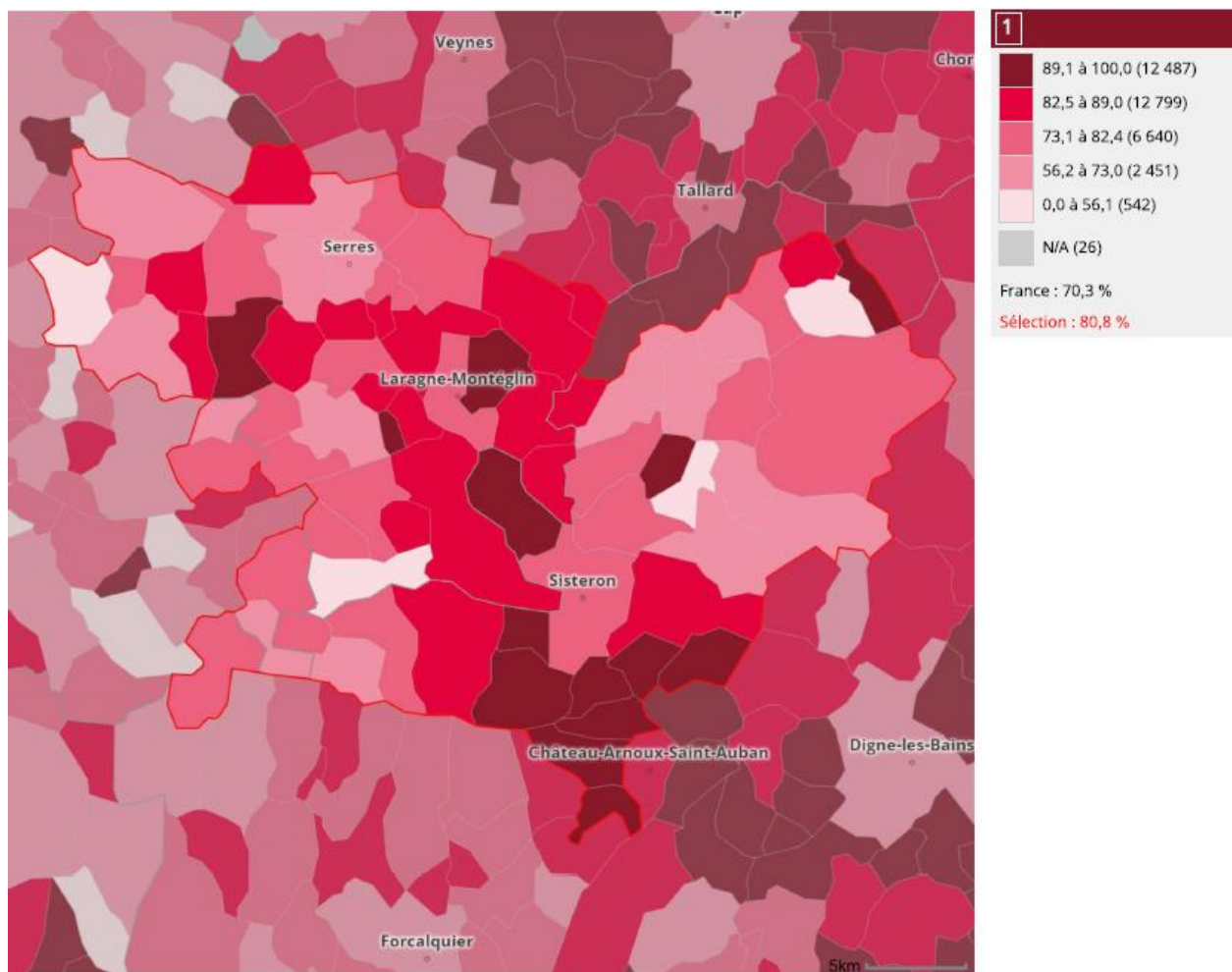


Figure 9 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement les transports en commun pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))¹⁷

¹⁷ https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=rp_milles_seul.pt_actocc15p_velo&s=2020&t=A01&view=map1



Géographie au 01/01/2023 - © IGN - Insee 2023

Figure 10 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement une voiture pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

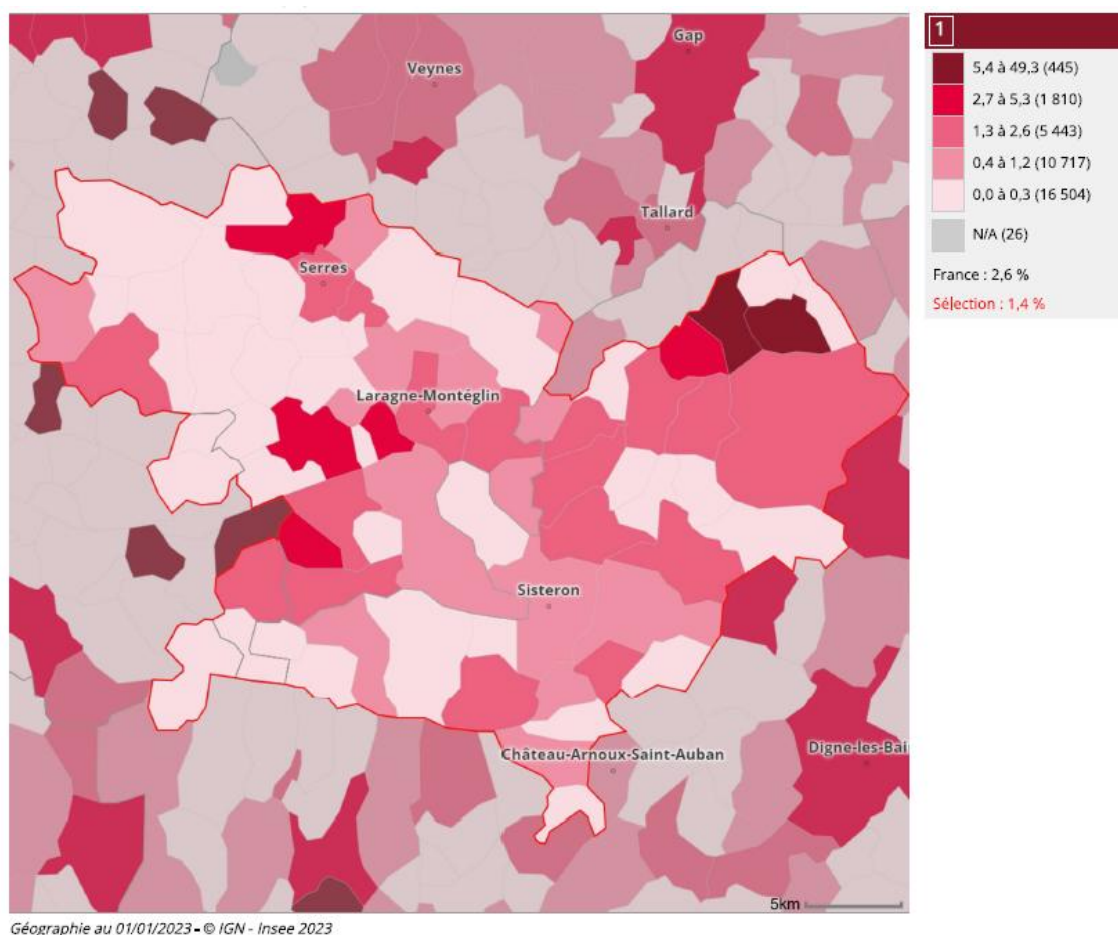


Figure 11 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement un vélo (y compris à assistance électrique) pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

1.5 Infrastructures de mobilités existantes

Afin d'avoir une vision globale, la cartographie ci-dessous présente les principales infrastructures et les principaux services de mobilité à l'échelle du bassin de mobilité.

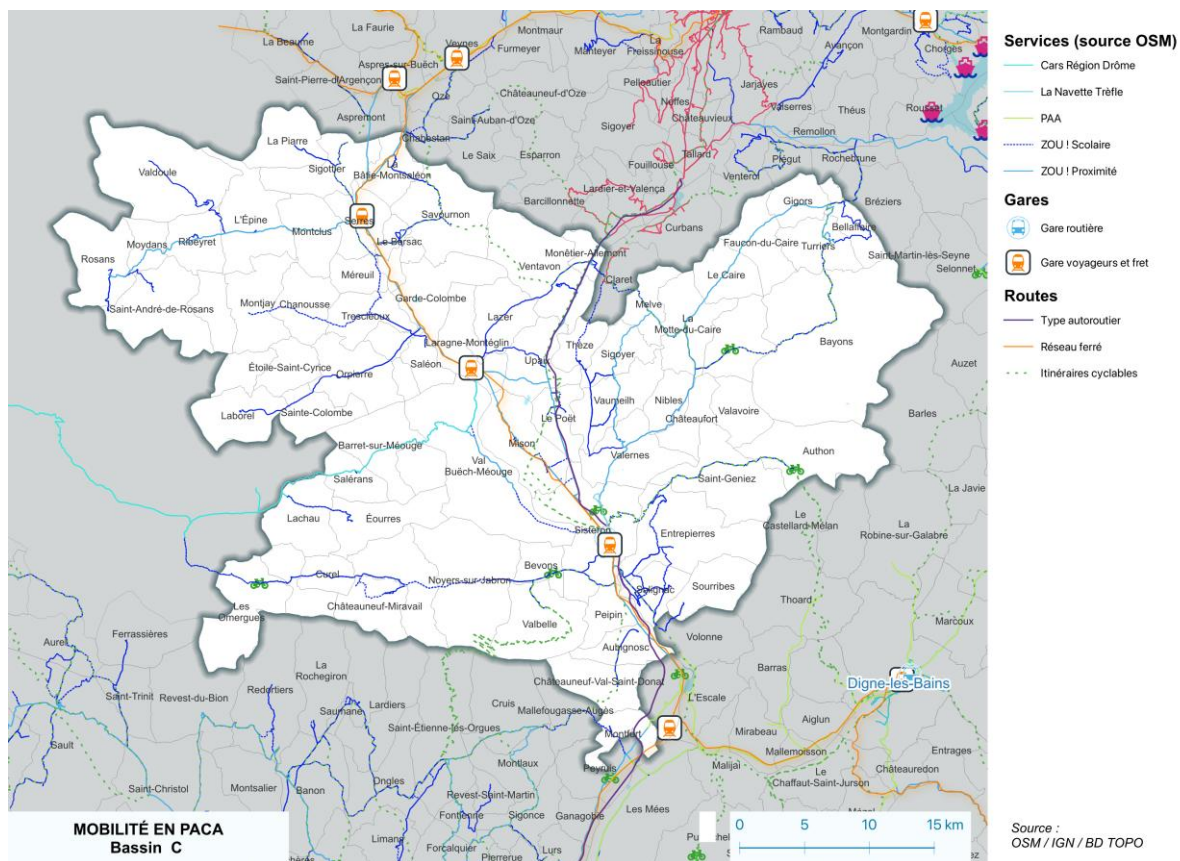


Figure 12. Infrastructures de mobilités existantes sur le bassin C (sources : Open Street Map, IHO World Seas, IGN (BD Alti, BD Topo; BD Topage et Admin Express))

1.6 Services de mobilités¹⁸

1.6.1 Service Régulier Transport

1.6.1.1 Transport Intra Urbain et Extra Urbain



Bus



Le réseau régional ZOU ! s'étend à l'ensemble des cars et trains du réseau de transport régional.



La Ligne 43 du réseau régional Auvergne Rhône-Alpes dessert la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

¹⁸ Source : Bassin de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin C, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

Source : Document synthèse BM C, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

La Ville de Sisteron a mis en place un service de navette gratuite Trèfle-Cœur de Ville réalisant 3 tournées avec 2 aller/retours par jour.

Ferroviaire



Les communes de Sisteron, Laragne-montéglin, et Serres sont desservies par la ligne TER Gap-Marseille-Briançon avec 4 A/R et un aller par jour, ainsi que 1 A/R et 3 allers Gap – Marseille (desservant Laragne et Sisteron seulement).

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Étude Etoile de Veynes

L'interventionnisme régional dans le financement du réseau ferré national, lignes du réseau structurant ou de desserte fine du territoire comme l'Etoile de Veynes relève de la politique volontariste de la Région.

Dans le cadre des négociations du prochain CPER, l'amélioration de la desserte des Alpes du Sud concentre l'essentiel des efforts financiers de la Région et de ses partenaires en faveur des lignes de desserte fine du territoire (hors Côte Bleue intégré dans le périmètre du SERM Aix-Marseille-Provence). La candidature commune des Alpes françaises aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) d'hiver 2030 des Régions Sud et AURA constitue une opportunité inestimable pour améliorer de manière performante et attractive les temps de parcours entre Marseille et Briançon, avec à la clef le financement anticipé et optimisé des travaux de modernisation de la section Veynes – Briançon.

Les estimations des besoins de financement à l'horizon 2027 pour l'ensemble de l'Etoile de Veynes s'élèvent à :

- 148 M€ (études et travaux) avec une part régionale de 71 M€ (48%) sans anticipation JOP, soit 67% des investissements « petites lignes » en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- 182 M€ en intégrant les travaux anticipés sur la branche de Grenoble (55 M€) avec une part régionale de 87 M€ (48%), soit 73% des investissements « petites lignes » des investissements en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'Etoile de Veynes fait l'objet de plusieurs études d'investissement actuellement en cours et en itération (coût de 2 M€ avec un engagement régional de 50% sur le périmètre Provence-Alpes-Côte d'Azur) :

L'étude d'exploitation interrégionale vise, dans un premier temps à répondre aux besoins coordonnés de desserte et de performance des deux Régions en considérant notamment des hypothèses de raccourcissement des temps de parcours et une hausse de l'offre de desserte TER entre Veynes et Briançon (mais aussi Marseille et Sisteron) si possible cadencée, dans un second temps à définir les travaux d'infrastructure adéquats à cette prospective de service à l'horizon 2032 ;

L'étude d'opportunité NextRegio vise à analyser l'opportunité d'une modernisation de toute ou partie de la signalisation selon un système adapté aux petites lignes tout en étant moins coûteux que le système conventionnel du réseau structurant afin de faciliter les projets de développement de l'offre et améliorer la robustesse, la fiabilité et les temps de parcours (elle

se basera sur le plan d'exploitation retenue à l'issue de l'étude d'exploitation interrégionale) ;

Les études préliminaires visent à préparer la deuxième phase de régénération de l'étoile en proposant des scénarios de consistance de travaux multi-techniques sur les 4 branches pour éviter ou limiter les impacts de l'état de l'infrastructure sur le service commercial (suspension, ralentissement).

Ces études et les suites qui leur seront accordées seront à articuler avec les conclusions de l'étude d'opportunité pour l'amélioration du temps de parcours entre Marseille et Briançon en vue d'un plan de transport performant dans le cadre des Jeux Olympiques d'hiver 2030 dernièrement lancée (coût de 450 k€ financé à 100% par la Région). Outre la section de desserte fine au nord d'Aix, elle traitera la ligne structurante Marseille–Gardanne–Aix ainsi que les zones fortement peuplées des métropoles littorales et les points d'entrée en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (aéroports de Nice-Côte d'Azur et Marseille-Provence) d'où proviendraient une large part des déplacements du public, des équipes olympiques et des professionnels. Ainsi, pour former des itinéraires depuis l'origine des flux majeurs jusqu'aux sites olympiques de destination, le schéma de desserte prévisionnelle du projet LNPCA à l'échéance 2030 et l'accès depuis les grands hubs nationaux seront considérés.

L'année 2024 permettra d'avoir une vision d'ensemble sur les travaux à engager à l'échelle de l'étoile, leur coût et leur/ phasage à l'horizon 2029 avec et sans l'effet d'aubaine JOP.

1.6.1.2 Transport saisonnier



La CC du Sisteronais Buëch met en place une navette estivale desservant les Gorges de la Méouge du 13 juillet au 20 août 7/7j.

1.6.1.3 Portail d'information aux usagers

Le réseau régional ZOU ! propose sur son site internet une carte interactive ainsi qu'un service de paiement en ligne. Le site permet l'achat de billet TER, de titre de bus, de réserver un trajet d'une ligne express ou de réserver un abris vélo.

<https://services-zou.maregionsud.fr/fr/>

1.6.2 TAD

Les communes de Rosans (Conventionnement avec les communes et répartition des coûts : Saint-André de Rosans, Ribeyret, Sorbiers, Montjay, Chanousse, Moydans (environ 900 habitants et 50 usagers)), Orpierre (Conventionnement avec les communes et répartition des coûts : Garde Colombe, Trescléoux, Saléon, Laborel, Villebois les pins, Etoile Saint Cyrice (environ 1 600 habitants)) mettent à disposition des habitants une navette pour tout rendez-vous médical et administratif (70 km maximum) du lundi au vendredi.

Une initiative a été mise en place dans le secteur de la motte du caire : « La roue de secours » par le secours catholique.

1.6.3 Scolaire



Le bassin de mobilité C offre un service scolaire couvrant l'ensemble du territoire. Les transports scolaires sont organisés par la région et ouverts à tous sur réservation.

1.6.4 Mobilité active

1.6.4.1 Vélo



- Les axes majeurs régionaux des véloroutes voie vertes sont structurants à l'échelle du bassin.

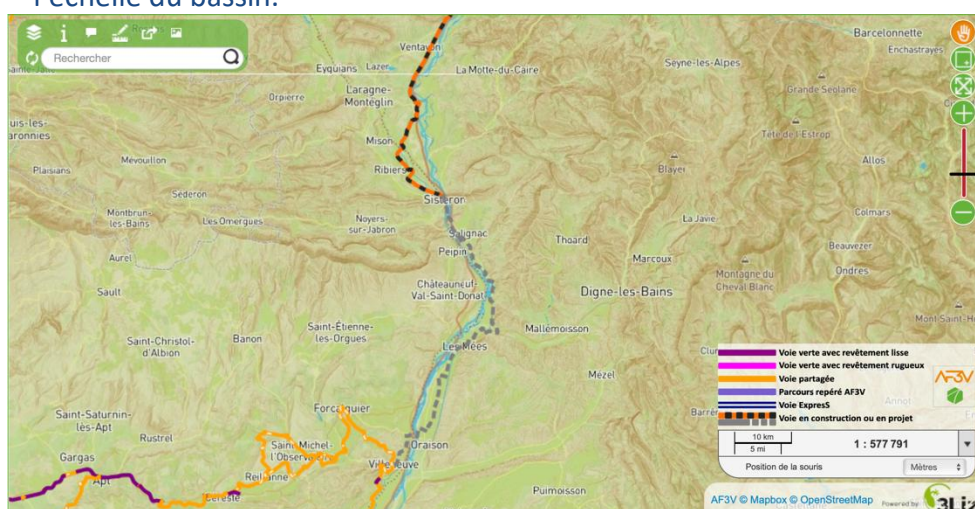


Figure 13 : Carte des véloroutes et voies vertes (source : Af3v.org)

Abris vélos en gare :

La Région a souhaité accompagner l'augmentation continue des déplacements à vélo, et permettre les changements de pratiques permettant aux usagers du quotidien des déplacements vélo/train, vélo/car. Cette volonté s'est traduite par le vote du Plan vélo régional en octobre 2020, fixant ainsi comme objectifs : 1 million de trajets quotidiens à vélo et le déploiement massif de sites en stationnements vélo sécurisés dans les gares, pôles d'échanges. Pour permettre la réalisation de ce plan vélo, la Région a engagé un contrat de performance avec SNCF Gares & Connexions en décembre 2020, propriétaire et exploitant des gares régionales, engageant les parties à lever les freins à l'intermodalité vélo et TER, favoriser les rabattements et la fluidité au sein des gares pour les usagers à vélo. L'ensemble des gares TER de la Région seront donc équipées d'abris vélos sécurisés d'ici le 1^{er} janvier 2025.

Leur mise en ligne pour réservation sur le portail Zou! pourra s'effectuer très prochainement via le lien [Se déplacer à vélo - Votre réseau ZOU \(maregionsud.fr\)](https://www.maregionsud.fr/Se-deplacer-a-velo-Votre-reseau-ZOU) : [zou.maregionsud.fr](https://www.maregionsud.fr/Se-deplacer-a-velo-Votre-reseau-ZOU).

Ces abris sont accessibles à tout titulaire d'une carte de transport via une inscription sur le portail ZOU ! et ce gratuitement sur simple intégration du numéro de carte de transport. Il n'est pas nécessaire d'être abonné, la carte billettique suffit à l'inscription gratuite. Un

règlement d'usage est affiché sur l'équipement, ainsi que les coordonnées d'une hotline en cas de problème.

Sont également déployés des équipements permettant aux titulaires de QR code (billets digitaux) d'accéder également gratuitement aux abris. Ce système permet l'accès des équipements aux voyageurs occasionnels par présentation de leur billet digital. Installation progressive en cours.

Abris vélo sécurisés en gare TER installés

Gestionnaire	Nom de la gare	Nombre de places
Région (G&C)	Laragne-Montéglin	6
Région (G&C)	Serres	6
Région (G&C)	Sisteron	6
<i>Source : Région-DGTMGE-DIGE, Données septembre 2023</i>		

1.6.5 Usage partagé des VTM



Mobicoop

Le Département des Hautes-Alpes, sous convention de délégation de compétence de la Région, pilote un projet de service de mobilité partagée sur l'ensemble de son territoire étendu dans les Alpes de Haute-Provence à la zone de Sisteron, en direction des Communautés de commune et d'agglomération. Le Département a proposé de favoriser l'émergence d'une seule et même solution, dans un esprit de construction collective et de mutualisation. Le projet mêle autostop organisé et covoiturage et la solution retenue est celle de la SCIC Mobicoop/Rezopouce.

Pour ce faire, le Département des Hautes-Alpes a été lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt TenMod 2021 de l'ADEME, dans le but de :

- prendre en charge les frais de mise en place du service (diagnostic, formation des référents des EPCI, communication et abonnement de l'année 1),
- production et pose des panneaux « arrêts stop » sur l'ensemble du département.

Ce service est ensuite mis à disposition des Établissements publics de coopération intercommunale qui auront vocation à gérer l'animation (coordonnée par le CD05) et le fonctionnement du service au titre de leur compétence mobilité ou délégation de la Région pour les 2 Communautés de communes qui n'ont pas pris la compétence (Sisteronais-Buëch et Champsaur-Valgaudemar).

L'inscription pourra s'effectuer par l'application ou les services des mairies.

La pose des panneaux est achevée pour la rentrée scolaire 2024 et l'inauguration a eu lieu le 17 octobre 2024

La commune de SORBIERS a mis en place depuis plusieurs années un véhicule électrique en autopartage à disposition de ses 50 habitants. La réservation se fait sur un cahier dans un coffre accessible via conventionnement avec la commune.

1.6.6 Mobilité solidaire

Sera traitée dans le Plan d'Action Commun en Matière de Mobilité Solidaire.

1.6.7 Logistique

Des services de logistiques privés existent dans la CCSB :

- OT logistique (= Ovin Alp)
- TNT : livraison de colis (zone Météline)
- Trans Energie/ Trans Distribution : Transport routier et distribution de proximité (Lazer)

Contrat Opérationnel de Mobilité

OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES



SOMMAIRE – OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES

1	<u>DEFINITION</u>	<u>67</u>
2	<u>LES OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES DU BASSIN.....</u>	<u>68</u>

1 Définition

Les objectifs du bassin de mobilité ont été co-construits par les acteurs lors du COTECHBASS n°1. Ils sont au nombre de 18 et répondent aux six thématiques couvertes par le COM :

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité
3. Les modalités de gestion des situations dégradées
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité
6. La décarbonation des mobilités

Les cinq premières thématiques sont issues du code des transports ; une sixième a été ajoutée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en lien avec les objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique.

Il s'agit ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du bassin de mobilité, objectifs dont l'échéance de certains dépasse la période de mise en œuvre du COM. Ils se déclinent en engagements pour lesquels un ou plusieurs acteurs s'engagent à contribuer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est présentée dans l'annexe 1 du COM.

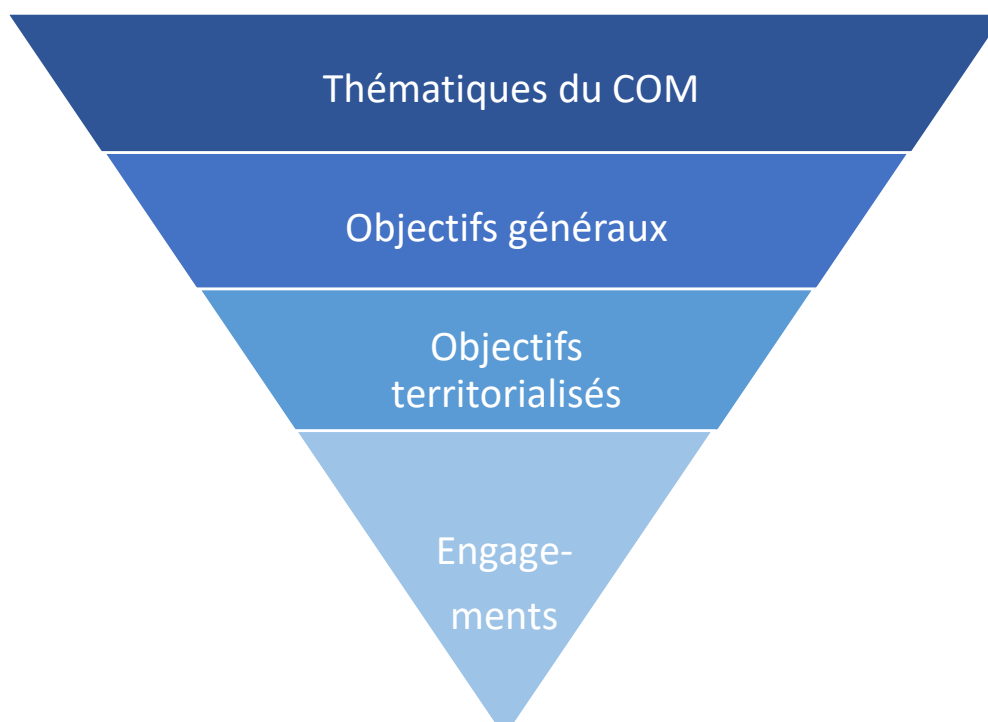


Figure 14 : Genèse et imbrication des objectifs généraux et territorialisés

Les objectifs généraux et territorialisés du bassin ont été validés par les élus lors du Comité de Bassin n°2.

2 Les objectifs généraux et territorialisés du bassin

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF TERRITORIALISE
Améliorer les conditions de l'intermodalité	Obj. 1 : Développer l'intermodalité transports en commun/vélo
	Obj. 2 : Déployer un pôle d'échanges multimodal complet à Sisteron
	Obj. 3 : Revitaliser les gares SNCF du territoire : Sisteron, Laragne et Serres
Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de TC	Obj. 4 : Renforcer l'offre de transports en commun
	Obj. 5 : Améliorer l'interconnexion entre les différents transports
Faciliter la lecture et l'usage de l'offre de services	Obj. 6 : Améliorer l'accessibilité et la visibilité de l'information voyageur
	Obj. 7 : Étudier une communication ciblée sur l'ouverture à tous des lignes scolaires
Solidarité	Obj. 8 : Améliorer la connaissance de l'offre de transport commun

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF TERRITORIALISE
Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Obj. 9 : Étudier l'aménagement d'aires de covoiturage
	Obj. 10 : Développer/mutualiser un outil et l'animation de plateforme de covoiturage en lien avec les territoires voisins
	Obj. 11 : Diffuser et généraliser un service d'autopartage
Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Obj. 12 : Mutualiser la communication sur les services vélo
	Obj. 13 : Étudier des itinéraires cyclables sécurisés
	Obj. 14 : Aménager du stationnement vélo (et automobile en intermodalité) pour les sites d'attraction touristique, les centre-bourgs
	Obj. 15 : Développer la location VAE pour les points touristiques
Poursuivre la décarbonation	Obj. 16 : Décarboner des flottes de TC
	Obj. 17 : Développer les infrastructures de recharge électrique vélos et voitures
	Obj. 18 : Recenser et communiquer sur les services de mobilité existants

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXES



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



SOMMAIRE - ANNEXES

<u>ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS DU BASSIN DE MOBILITÉ C</u>	<u>76</u>
<u>ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS</u>	<u>83</u>
<u>ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION</u>	<u>245</u>
<u>ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GENERAUX DU BASSIN DE MOBILITE</u>	<u>263</u>
<u>ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE</u>	<u>269</u>

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS DU BASSIN DE MOBILITÉ C

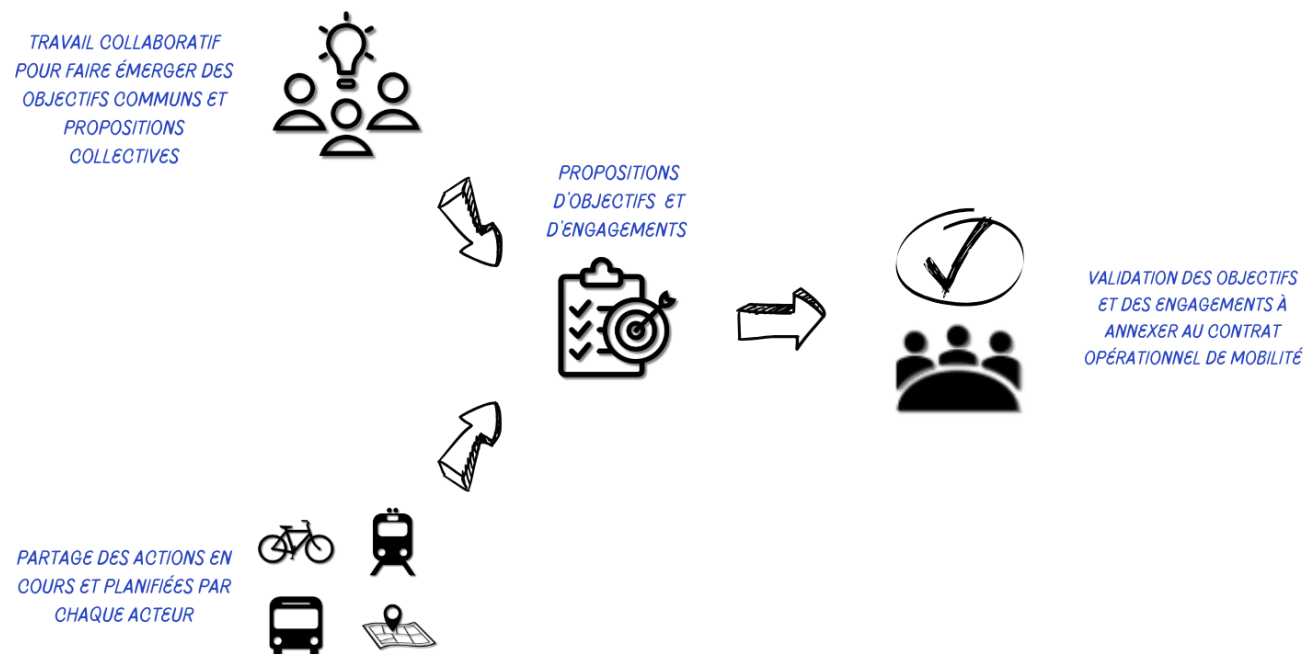


**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



1 Rappel du processus d'élaboration des objectifs et des engagements

Les objectifs généraux, objectifs territorialisés ainsi que les engagements du présent Contrat Opérationnel de Mobilité sont issus d'un **processus de co-construction**. Ce processus a permis, dans un premier temps, de **fixer des objectifs correspondant aux enjeux et priorités des acteurs du bassin** de mobilité. Dans un second temps, la co-construction a permis à l'ensemble des acteurs de **partager les initiatives** en cours ou planifiées répondant aux objectifs mais aussi **d'élaborer de manière collaborative** des propositions d'actions/engagements complémentaires. Les propositions d'actions/engagements collectives issues du processus de co-construction sont appelées ci-dessous « **engagements du bassin** ».



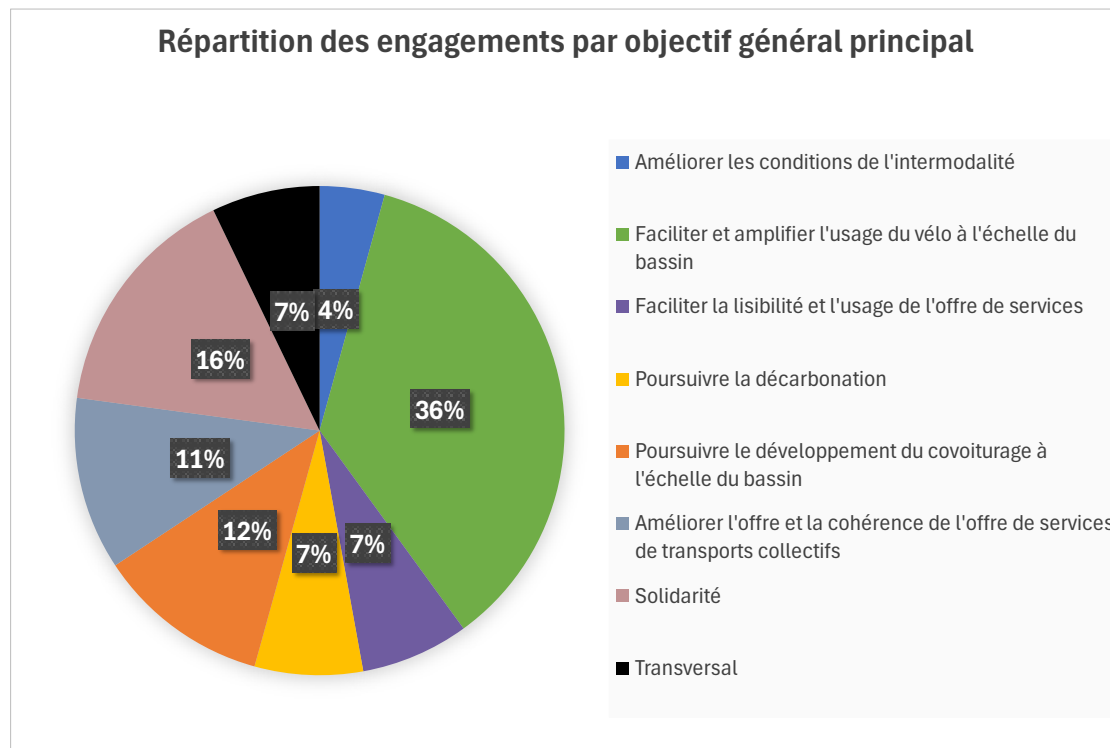
2 Engagements du bassin de mobilité C

Le Contrat Opérationnel du bassin de mobilité C présente **72 engagements** en annexe 1.

Les engagements sont rattachés à un objectif général "principal" afin d'éviter les doubles comptes (à noter pour autant qu'un même engagement peut contribuer à plusieurs objectifs à la fois).

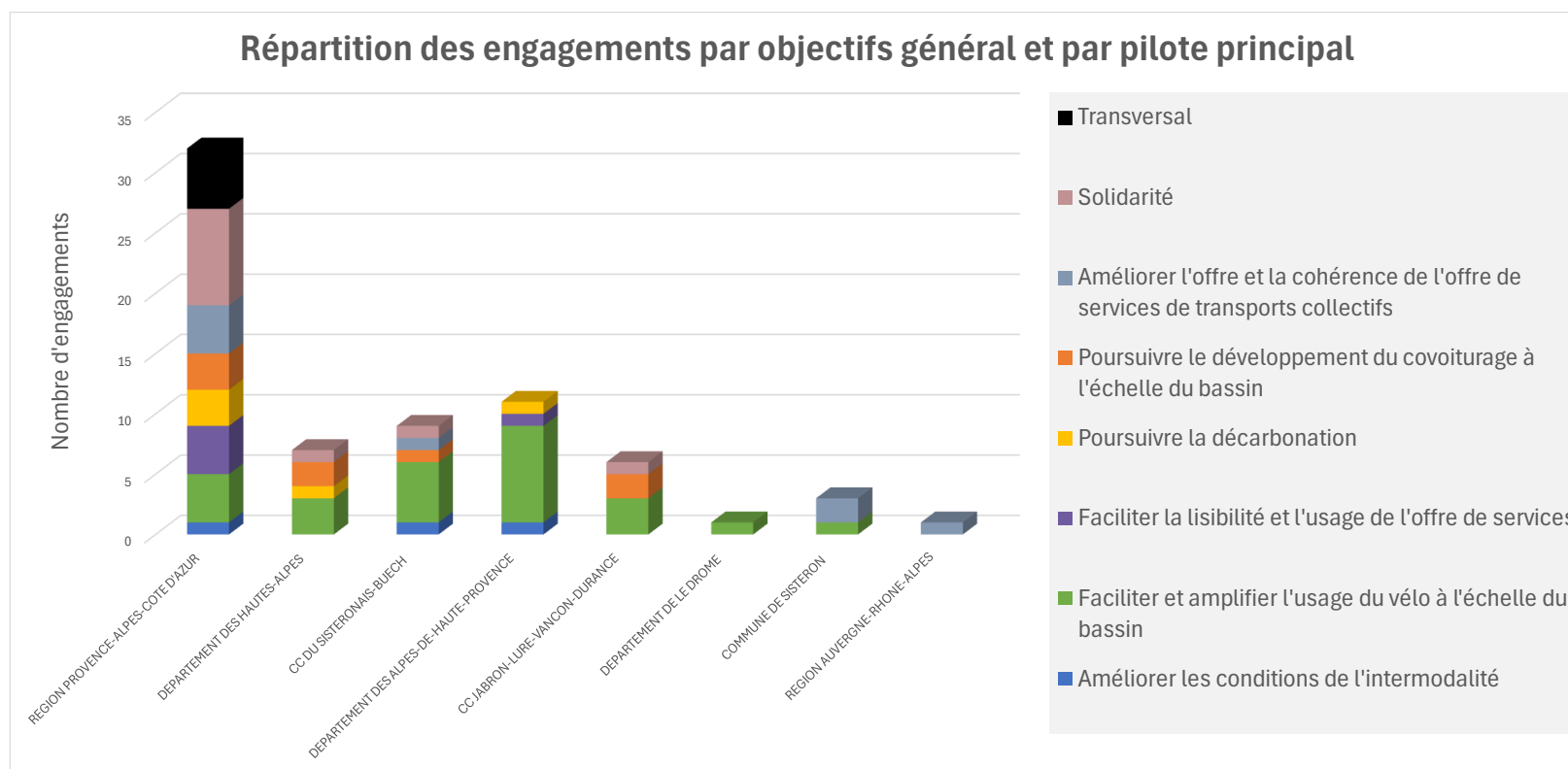
Les trois objectifs généraux présentant le plus grand nombre d'engagement y étant rattaché sont :

- **Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin**
- **Solidarité**
- **Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin**



Le **pilotage** de chaque engagement est assuré par un des acteurs du bassin qui est alors considéré comme le « pilote » de l'engagement, c'est-à-dire qu'il s'engage à veiller à la mise en œuvre de l'engagement et prendra en charge les éventuelles actions de coordination nécessaires avec les autres acteurs (réunion, ateliers, échanges d'information).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des engagements par pilote principal (certains engagements ont un copilotage de plusieurs acteurs). Les acteurs ayant en charge le pilotage du plus grand nombre d'engagements sont pour le bassin C ; la **région Provence-Alpes-Côte-d'Azur**, les **départements des Hautes-Alpes et le des Alpes-de-Haute-Provence**, la **CC du Sisteronais-Buëch**.





LISTES DES ENGAGEMENTS DE BASSIN du COM

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Développement de pôles de mobilité	X						Améliorer les conditions de l'intermodalité	Développer l'intermodalité transports en commun / vélo	C1
CC DU SISTERONNAIS-BUËCH	Réflexion autour de la revitalisation des gares de Sisteron, Laragne et Serres	X	X						Revitaliser les gares SNCF du territoire : Sisteron, Laragne et Serres	C2
COMMUNE DE SISTERON	Aménagement du PEM de Sisteron	X	X						Déployer un pôle d'échanges multimodal complet à Sisteron	C3
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Étude TAD expériences sur le territoire drômois	X						Solidarité	Améliorer la connaissance de l'offre de transport en commun	C4
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	Mise en place d'un suivi prospectif des données mobilités Alpes du Sud	X								C5
CC DU SISTERONNAIS-BUËCH	Organisation mutualisée pour mettre en place les actions de mobilité	X			X				Transversal	C6
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)	X	X					Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Améliorer l'interconnexion entre les différents transports	C7
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	Partage d'expérience et recherche d'harmonisation pour l'installation et l'usage d'équipements vélo	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin	Aménager du stationnement vélo (et automobile en intermodalité) pour les sites d'attraction touristique, les centres-bourgs	C8
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Mise en place d'itinéraires de vélo du quotidien	X							Étudier des itinéraires cyclables sécurisés	C9
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Projet de liaison en site propre en Le Poët et la ZA de Sisteron	X								C10

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Manifestation d'envergure autour du vélo	X							Mutualiser la communication sur les services vélo	C11
MOBIL'IDÉES	Mise en place de Relais d'Information Services (RIS)	X								C12
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Promouvoir la pratique du vélo dans les établissements scolaires	X								C13
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Communication sur l'ouverture des lignes scolaires tout public	X						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Étudier une communication ciblée sur l'ouverture à tous des lignes scolaires	C14
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Structurer la communication sur l'offre de services	X							Améliorer l'accessibilité et la visibilité de l'information voyageur	C15
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Communiquer sur les possibilités de recharge VAE	X					X	Poursuivre la décarbonation	Développer les infrastructures de recharge électrique vélos et voitures	C16
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Recenser et communiquer sur les services de mobilité existant	X					X		Recenser et communiquer sur les services de mobilité existants	C17
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Étudier l'intérêt du développement d'un système d'autopartage sur le bassin	X			X	X		Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Diffuser et généraliser un service d'autopartage	C18
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	Animation territoriale et communication autour du service de mobilité partagée départemental	X							Développer / mutualiser un outil et l'animation de plateforme de covoiturage en lien avec les territoires voisins	C19

LISTES DES AUTRES ENGAGEMENTS du COM

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES	Coordination des offres de transport routier des 2 Régions Provence Alpes Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes	X						Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Améliorer l'interconnexion entre les différents transports	C20
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Étude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains	X								C21
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire	X								C22
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Optimisation des lignes de transports routiers	X								C23
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Amélioration de l'offre dans le Val de Durance	X							Renforcer l'offre de transports en commun	C24
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Amélioration dessertes Marseille-Aix-Les Alpes	X								C25
COMMUNE DE SISTERON	Évolution de l'offre de transport urbain à Sisteron	X								C26
CC DU SISTERONAIIS-BUËCH	Mise en place d'un service estival de navettes pour desservir le site naturel touristique des gorges de la Méouge	X								C27
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Amélioration de l'offre touristique en lien avec le Schéma de Développement touristique	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin	Aménager du stationnement vélo (et automobile en intermodalité) pour les sites d'attraction touristique, les centres-bourgs	C28
CC JABRON-LURE-VANCON-DURANCE	Aménagement de stationnements vélo	X								C29
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare	X				X				C30
CC DU SISTERONAIIS-BUËCH	Mise en place de services et équipements vélo	X								C31
CC JABRON-LURE-VANCON-DURANCE	Aide à l'achat de vélos électriques	x							Développer la location VAE pour les points touristiques	C32

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
CC DU SISTERONAIIS-BUËCH	Location de vélos (électriques) longue durée	X					X	Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin		C33
CC JABRON-LURE-VANCON-DURANCE	Location de vélos électriques	X					X			C34
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Aménagement véloroute La Durance à Vélo	X							Étudier des itinéraires cyclables sécurisés	C35
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Développement du schéma cyclable départemental pour les pratiques du quotidien	X								C36
CC DU SISTERONAIIS-BUËCH	Étude et réalisation d'une véloroute du Buëch	X				X				C37
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien	X				X				C38
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	Mise en œuvre des véloroutes La Durance à Vélo et la V64 (Grenoble-Marseille)	X								C39
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour les itinéraires véloroutes Animation pour certains itinéraires	X				X				C40
COMMUNE DE SISTERON	Mise en œuvre du plan vélo et de mobilités douces à Sisteron	X								C41
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	Mise en œuvre du Schéma Départemental des Aménagements cyclables (SDAC)	X								C42
DEPARTEMENT DE LE DROME	Mise en œuvre du Schéma Vélo du Département de la Drôme	X								C43
CC DU SISTERONAIIS-BUËCH	Projection de trajets cyclables sur la CC du Sisteronais-Buëch	X								C44
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Résoudre les verrous territoriaux pour les mobilités douces	X				X				C45
CC DU SISTERONAIIS-BUËCH	Aide à l'achat de vélos électriques	X					X		Mutualiser la communication sur les services vélo	C46

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Constituer une base de données vélo régionale publiée dans OSM et la plateforme régionale « Connaissance du territoire » et pérenniser la mise à jour des données	X				X		Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Améliorer l'accessibilité et la visibilité de l'information voyageur	C47
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Dispositions d'information et de coordination entre AOM en cas d'épisode de pollution	X		X						C48
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mutualisation de la donnée mobilité région/territoires pour diffuser de l'information voyageur multimodale/multiréseaux	X								C49
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Appel à projets Mobi'Lab - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	X						Poursuivre la décarbonation	Décarboner des flottes de transports en commun	C50
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	Accompagnement financier des collectivités locales pour la mise en œuvre de projets "mobilités alternatives"	X							Recenser et communiquer sur les services de mobilité existants	C51
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Planification stratégique d'actions de communication	X			X		X			C52
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Développer/mutualiser un outil et l'animation de plateforme de covoiturage en lien avec les territoires voisins	C53
CC JABRON-LURE-VANCON-DURANCE	Plateforme de covoiturage	x								C54
CC SISTERONAI-BUËCH	Rézo pouce (Mise en œuvre d'un service d'autostop organisé à l'échelle de département 05 et de la CC du Sisteronais-Buëch (04-05-26))	x								C55
CC SISTERONAI-BUËCH	Sensibilisation Zone d'Activités Val de Durance pour la réduction de l'autosolisme	X								C56
CC JABRON-LURE-VANCON-DURANCE	Aménagement d'aires de covoiturages	x	x						Etudier l'aménagement d'aires de covoiturage	C57
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale	X	X			x				C58
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Elaboration d'un PAMS en copilotage avec le ou les Départements concernés	X			X	X		Solidarité	Améliorer la connaissance de l'offre de transport en commun	C59
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Gestion d'un centre de relation clients (CRC)	X								C60

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en œuvre d'un système d'information et de billettique régional (SIBR)	X								C61
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Porter une réflexion à l'échelle de l'ensemble des AO pour mutualiser les points de distribution/en faire des points multi-opérateur. Favoriser l'accès à l'information et aux services de mobilité par un accompagnement via les Maisons France Services ou autres structures	X			X	X				C62
CC JABRON-LURE-VANCON-DURANCE	Schéma local d'orientation des mobilités – étude de planification	x	x				x			C63
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Tarifification régionale des transports, mise en œuvre et communication partenariale	X								C64
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Animer la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU!	X							Transversal	C65
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en accessibilité des gares ferroviaires aux PSH et aux PMR	X								C66
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Accompagnement en ingénierie des EPCI non AOM	X						Transversal	Transversal	C67
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Accompagnement/participation à l'élaboration des PDM/PDMS par les EPCI AOM avant rédaction des avis de la Région sur les Plans de Mobilité / Plans de Mobilité Simplifiés arrêtés par les Autorités organisatrices de mobilité	X			X	X				C68
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques	X								C69
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique	X								C70
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en place des Comités de partenaires locaux sur les Communautés de Communes non AOM	X								C71
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Participer à la coordination globale de l'offre de transport par bassin de mobilité en diffusant l'offre ferroviaire régionale et nationale locale	X	X					Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Améliorer l'interconnexion entre les différents transports	C72

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°1	BASSIN : C OBJECTIF GENERAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISE : Développer l'intermodalité transports en commun / vélo
Référent de la fiche : <i>Nicolas Vigneau, nicolas.vigneau@le04.fr, Hébreard Olivier, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement de pôles de mobilité
Périmètre	Bassin de mobilité C
Étapes / Public cible / Budget	1 : Identifier les lieux d'usage existant ou potentiel de covoiturage / touristiques 2 : Identifier les services nécessaires pour chaque point dans le respect de la transition écologique 3 : Définition du pôle de mobilité type + options 4 : Étude et établissement des partenariats et participations des différents acteurs 5 : Expérimentation département/région selon cadres d'intervention existants 6 : Organisation des modalités d'intervention au niveau du bassin/département/région 7 : Mise en œuvre progressive (éventuellement avec expérimentation différencié, mises en œuvre provisoires test) 8 : Suivi et évaluation/partage d'expérience
Besoins de pilotage / coordination	2 COPIL/COTECH par an Lien avec la Fiche spécifique C7 référentiel des pôles d'échanges de mobilités

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence et Département des Hautes-Alpes

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	– Validation politique – Pilotage et coordination avec les EPCI, et autres collectivités et le Département des Hautes-Alpes	Une fois la validation politique du projet, le CD pourra lancer la coordination du projet par le lancement de réunions avec les territoires concernés. La recherche de financement sera déterminante.
Département des Hautes-Alpes	Pilote	– Validation politique – Pilotage et coordination avec les EPCI, et autres collectivités et le Département des Alpes-de-Haute-Provence	Une fois la validation politique du projet, le CD pourra lancer la coordination du projet par le lancement de réunions avec les territoires concernés. La recherche de financement sera déterminante.
CC du Sisteronais-Buëch	Partenaire	– Identification des lieux et services – Participation aux réunions – Validation politique - Financement éventuel	La participation aux réunions et ateliers seront essentiels pour déterminer les modalités des projets (technique et financement éventuel). La connaissance du territoire est déterminante pour la création de projet : connaissance qu'entretien la communauté de commune.
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	Partenaire	– Identification des lieux et services – Participation aux réunions	La participation aux réunions et ateliers seront essentiels pour déterminer les modalités des projets (technique et financement global). La connaissance du territoire est déterminante pour la création de projet : connaissance qu'entretien la communauté de commune.
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation	Avec un spectre plus large sur les territoires et autres porteurs de projets, la Région à le recul pour transmettre l'exemple de projets existants et pertinents. Elle pourra également au

			travers de dispositifs, permettre le financement de projets de PM.
Communes	Participation	- Identification des lieux et services sur le territoire de la commune - Maître d'ouvrage et financement selon le scénario choisir	La participation aux réunions et ateliers seront essentiels pour déterminer les modalités des projets (technique et financement). La connaissance de la commune et de son fonctionnement est déterminante.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°2	BASSIN : C OBJECTIF GENERAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Revitaliser les gares SNCF du territoire : Sisteron, Laragne et Serres
Référént de la fiche : Mélanie Cottet, CC du Sisteronais-Buëch	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réflexion autour de la revitalisation des gares de Sisteron, Laragne et Serres
Périmètre	Bassin de mobilité C
Étapes / Public cible / Budget	Étape 1 : Présenter les potentialités des 3 gares aux EPCI, communes, Groupes d'Action Locale (GAL) et Groupes « Petites Villes de Demain » et décider du cadre d'usages souhaités/acceptables Étape 2 : Présenter les opportunités à des locataires potentiels : offices du tourisme, chambres d'hôtes, entreprises, associations, ... Étape 3 : Mise en place de conventions
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions La mise en place de convention pourra être pilotée directement par les porteurs de projets.

CALENDRIER PRESSENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Communauté de communes du Sisteronais-Buëch

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC du Sisteronais-Buëch	Pilote	Coordination entre acteurs	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	– Facilitation des liens avec la SNCF Gares et Connexion – Co-financement de l'aménagement des locaux	
SNCF Gares et Connexions	Partenaire	Mise à disposition de foncier Analyse du potentiel de chaque gare	
Commune de Sisteron	Partenaire	Vérification du foncier disponible et des besoins	
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaire	– Communication sur les dispositifs – Relier les gares avec les véloroutes (jalonnement) – Appuyer politiquement le projet via courrier	
Département des Hautes-Alpes	Partenaire	– Jalonnement des gares aux itinéraires cyclables – Soutien de l'action à la demande du porteur de projet	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°3	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Déployer un pôle d'échanges multimodal complet à Sisteron
Référent de la fiche : VIEU Jean Christophe, SNCF GARES & CONNEXIONS, DIRECTION REGIONALE DES GARES OCCITANIE-SUD / DRG OS Émergences – ZB, jean-christophe.vieu@sncf.fr	

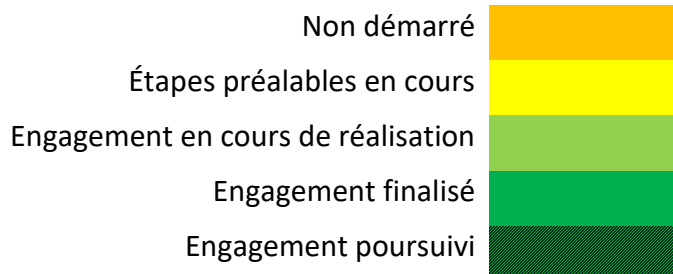
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	AMENAGEMENT DU PEM DE SISTERON
Périmètre	Gare de Sisteron
Étapes / Public cible / Budget	Aménagement d'un Pôle d'échanges multimodal : Etudes et Travaux Ce projet vise à : - déplacer la gare routière de centre-ville vers le point d'intermodalité des lignes routières et en connexion avec la gare ferroviaire, en créant une gare routière accueillante pour les usagers (confort d'attente des usagers et information en temps réel, déplacements sécurisés, végétalisation confortée...) et capacitaire pour accueillir les cars et faciliter leur giration - augmenter l'intermodalité : PEM autour de la gare avec des connexions cyclables et piétonnes, un bâtiment voyageurs ferroviaire avec plusieurs services, parking-relais pour le report modal et le co-voiturage, dépose-minute - préserver et mettre en valeur les atouts de l'esplanade (parvis du bâtiment voyageurs) : grands arbres, échappée visuelle, confort d'usage et d'attente, îlot de fraîcheur, etc. Étapes : 1-2027 Signature d'un protocole d'intention du PEM Région/SNCF Gares & Connexions/Etat/Ville/EPCI/Département ou directement d'une convention de financement des études préliminaires (maitrise d'ouvrage par SNCF Gares & Connexions) 2-2028 Réalisation des Etudes Préliminaires (disponibilité foncière, approbation du programme) 3-2029 démarrage des études d'avant-projet puis projet 4-2029 Finalisation des études projets et lancement appel d'offres travaux 5-2030 Phase des travaux et mise en service
Besoins de pilotage / coordination	Besoins de coordination importants : a minima 1 réunion/mois pour le lancement + mise en place d'une gouvernance Cotech (1/trimestre) et Copil (2 à 3/an)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	SNCF Gares et Connexions et Commune de Sisteron
--	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
SNCF Gares & Connexions	Co-pilote	Pilote sur la partie bâtiment voyageur Participation au projet	Maitre d'ouvrage des études et travaux sur la partie bâtiment voyageur, voire parvis si besoin
SNCF Réseau	Partenaire	Participation aux réunions Fourniture de données	Gestionnaire du domaine public ferroviaire + Mise à disposition du foncier
CC du Sisteronais-Buëch	Partenaire	Participation aux réunions	participation au titre du PCAET et du SCOT
Commune de Sisteron	Co-pilote	Organisation des réunions et MOA sur son domaine foncier	Gestionnaire de voirie 1. Voies connexes : Travaux en entretien : réseau routier et cheminements cyclables 2. Mise à disposition emprise parking-relais/parking provisoire
Etat	Partenaire	Financement	- DSIL (dotation de soutien à l'investissement local)

Département des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaire	Financement	CDST Contrat départementaux de soutien au territoire
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation à la démarche Financement	En tant que chef de file de l'intermodalité: - Impulsion & accompagnement - Garant du respect des standards intermodaux et climatiques de PEM -Financement contractuel (CPER...)

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°4	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer l'offre de transports en commun
Référent de la fiche : VERNISSE Valérie, vvernisse@mareregionsud.fr, +33492532625	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Etude TAD expériences sur le territoire drômois
Périmètre	Bassin C
Étapes / Public cible / Budget	Rédaction d'un document rassemblant les différents retours d'expérience de transport à la demande sur le bassin ou dans les bassins limitrophes Partage de ce document en cotechbass pour réflexion sur mise en place éventuelle élargie
Besoins de pilotage / coordination	1 à 2 temps de réunions pris sur le temps de Cotechbass

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilotage de l'action collective	Organisation des réunions Recueil des données Rédaction du document support
CC du Sisteronais-Buëch CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	Partenaires	Participation aux réunions	Fourniture de données Participation aux temps de réflexion

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°5	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Solidarité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la connaissance de l'offre de transport en commun
Référent de la fiche : Nicolas VIGNEAU, Nicolas.VIGNEAU@le04.fr ; HEBREARD Olivier, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'un suivi prospectif des données mobilité Alpes du Sud
Périmètre	DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE/Département des Hautes-Alpes – en lien avec l'ORT
Étapes / Public cible / Budget	1. Etat des lieux des études déjà réalisées et synthèse 2. Réflexion et identification des partenaires potentiels et des outils web existants 3. Choix des partenaires et outils 4. Exploitation des résultats et redéfinition des besoins de mobilité 5. Focus territoriaux en fonction des besoins Calendrier pressenti : Étapes 1 et 2 En 2026 Étape 3 et 4 en 2027 Etape 5 en 2028
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions par an plus des réunions ponctuelles à la mise en place

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE/Département des Hautes-Alpes
--	---

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence et Département des Hautes-Alpes	Pilote	Pilotage de l'action collective	Organisation d'une réunion avec les partenaires potentiels + lancement étude de faisabilité si partenaires identifiés
ORT	Partenaire	Participation à la démarche	Participation aux réunions Fourniture de Données
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation à la démarche	Participation aux réunions Fourniture de Données
EPCI	Partenaire	Participation à la démarche	Participation aux réunions Fourniture de Données

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°6	BASSIN : C OBJECTIF GENERAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'accessibilité et la visibilité de l'information voyageur
Référent de la fiche : <i>Mélanie Cottet, melanie.cottet@sisteronais-Buëch.fr; Émilie Favre, direction@CCJabron-Lure-Vançon-Durance.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réflexion sur une organisation mutualisée pour mettre en place les actions de mobilité
Périmètre	Bassin de mobilité C / CC voisines
Étapes / Public cible / Budget	Étape 0 : En préalable au lancement de la démarche : - Définition des besoins sur chaque EPCI - Inventaire des financements (Fond Vert Mobilité Rurale, LEADER, ADEME, etc.) Étape 1 : Réflexion sur l'organisation : ETP mutualisé et/ou prestation et/ou partenariat local Besoins potentiels : - coordination de mise en œuvre d'actions - communication/animation
Besoins de pilotage / coordination	1 réunion en 2025

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC du Sisteronais-Buëch et CC Jabron-Lure-Vançon-Durance
--	---

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC du Sisteronais-Buëch	Co-pilote	Portage administratif possible Validation de contribution financière	
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	Co-pilote	Portage administratif possible Contribution financière en autofinancement	
Département des Hautes-Alpes	Appui de l'action	Mise à disposition d'information à relayer Co-financement (éventuellement)	
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Appui de l'action	Suivi de la démarche	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Appui de l'action	Accompagnement technique	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°7	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'interconnexion entre les différents transports
Référent(s) de la fiche : Isabelle Cornebert (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), icornebert@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)
Périmètre	Bassins de mobilité A, B, C, D, E, M, N
Étapes / Public cible / Budget	1. Désignation d'un représentant par territoire (bassin et/ou EPCI) 2. Etat des lieux et auto-analyse des pôles d'échanges (existants, en évolution, en projet, en émergence dans chaque territoire) 3. Définition de typologies de PEM (ferroviaires/non ferroviaires, en zones denses/rurales, etc.) & identification des services et équipements associés (de base, optionnels, hiérarchisation spatiale, etc.) 4. Etablissement d'un référentiel
Besoins de pilotage / coordination	Groupe de travail Réunions mensuelles Lien avec la Fiche spécifique C1 Développer des pôles de mobilités ruraux

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS
- Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	. Pilote du GT . Expertise PEM, abri-vélos sécurisés, complémentarité car-trains, schéma véloroutes et voies vertes, P+R, co-voiturage . - Etude d'élasticité des gares régionales (étude radar)	. Rédaction du référentiel . Complément sur état des lieux et auto-analyse . Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements
EPCI	Partenaire	. Représentation des territoires . Estimation des besoins . Connaissance des publics potentiels (habitants, visiteurs) et SLO . Expertise gestion TAD etc...	. Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements du référentiel
SNCF Gares & Connexions	Partenaire	Expertise MOA PEM, gestionnaires des gares TGV et TER, expertise informations voyageurs (écran, etc.) et signalétique, enquête de satisfaction	. Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements du référentiel
Chemins de Fer de Provence	Partenaire	Expertise gestionnaires des gares CFP et comportements/profil usagers	. Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements du référentiel
Départements	Partenaire	Expertise routes et vélos (schéma cyclable), co-voiturage, auto-partage	. Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements du référentiel

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°8	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Aménager du stationnement vélo (et automobile en intermodalité) pour les sites d'attraction touristique, les centres-bourgs
Référent de l'engagement : Vigneau Nicolas, Nicolas.VIGNEAU@le04.fr ; Hébreard Olivier, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Partage d'expérience et recherche d'harmonisation pour l'installation et l'usage d'équipements vélo
Périmètre	Bassin de mobilité A, B, C, D et E
Étapes / Public cible / Budget	1. Analyse de l'existant (accès aux équipements sur l'ensemble du territoire, bonnes pratiques, points bloquants, modalités d'accès aux services vélo proposés) 2. Définir les besoins de localisation et de type d'équipements (abri sécurisé, borne de réparation...) 3. Définir les pistes de mutualisation (achat groupé-système d'accès-gratuité) 4. Mise en place des décisions Étape 1 en 2026 Étape 2 en 2026 Étape 3 en 2027 (montage juridique) Étape 4 en 2028
Besoins de pilotage / coordination	2 Réunions/an dates calées en Cotech bassin En lien avec les fiches vélo du bassin

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Co-pilotage Département des Alpes-de-Haute-Provence / Département des Hautes-Alpes

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation aux réunions Et éventuelle mise en œuvre	Prévoit un temps pour le calage des dates de Réunion lors des comités techniques de bassin Partage d'expérience autres bassins
CC du Sisteronais-Buëch et CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	Partenaires	Participation à l'action et faire le lien avec les communes Et éventuelle mise en œuvre	État des lieux : en réunion compilation des recensements réalisés par chaque acteur Etudes des pistes d'harmonisation possibles
Département des Alpes-de-Haute-Provence et Département des Hautes-Alpes	Co-Pilote	Co-pilotage de l'action collective	En lien avec les schémas vélos départementaux
Département de la Drôme	Partenaires	Participation aux réunions/REX	En lien avec les schémas vélos départementaux

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°9	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Etudier des itinéraires cyclables sécurisés
Référent de la fiche : <i>Vigneau Nicolas, Département des Alpes-de-Haute-Provence, nicolas.vigneau@le04.fr, 04 92 30 08 97</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'itinéraires de vélo du quotidien
Périmètre	Bassin de mobilité C
Étapes / Public cible / Budget	1 - Complétude de la cartographie de l'existant et analyse des problèmes de jonction (analyse par territoire) en lien avec le schéma cyclable du quotidien réalisé par le Département des Alpes-de-Haute-Provence 2 - Composition d'un comité (1 représentant par entité) 3 - Présentation des hiérarchisations des itinéraires et définition des modalités d'intervention commune 4 - Co-construction de solutions secteurs par secteurs Inspiration du comité itinéraire EV-Voies vertes existant. Étape 1 en 2025 Étape 2 et 3 en 2026 (1^{er} comité) A partir de 2027, 2 comités par an et mise en œuvre des actions
Besoins de pilotage / coordination	Réunion 2 fois par an

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence Puis portage tournant en fonction des zones d'intervention

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC du Sisteronais-Buëch et CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	Partenaire	Participation réunion + coordination	Participation réunion + mise en œuvre des itinéraires en lien avec les communes et le CD selon compétences
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Pilote de l'action collective + financement	Réalisation du schéma cyclable du quotidien, organisation des réunions, coordination avec les gestionnaires de voiries
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation réunion + financement	Participation réunion + financement éventuel dans les limites du cadre d'intervention régional
Association	Partenaire	Participation réunion + coordination	Participation réunion + mise en œuvre des itinéraires en lien avec les communes et le CD selon compétences
Département voisin	Pilote	Pilote de l'action collective + financement	Réalisation du schéma cyclable, organisation des réunions, coordination avec les gestionnaires de voiries

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°10	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Etudier des itinéraires cyclables sécurisés
Réfèrent de la fiche : <i>Emmanuelle DALMASSO, Département des Hautes-Alpes</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Projet de liaison cyclable en site propre entre le Poët et la ZA Sisteron Nord
Périmètre	CD 04/CD 05 / RTE / Communes du Poët, Upaix et Sisteron
Étapes / Public cible / Budget	1- Choix du tracé définitif par RTE et collectivités 2- Études de faisabilité 3- Tour de table des financeurs et élaboration du plan de financement 4- Mise en œuvre Calendrier pressenti : Étapes 1 à 3 En 2026 Étape 4 en 2027
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions par an plus des réunions ponctuelles à la mise en place

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence/Département des Hautes-Alpes/RTE/Communes du Poët, Upaix et Sisteron

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
RTE / Département des Alpes-de-Haute-Provence et Département des Hautes-Alpes	Pilote	Pilotage de l'action collective	Organisation d'une réunion avec les partenaires potentiels veille sur outils existants
RTE	Maître d'ouvrage	En charge des travaux	Études de faisabilité / maître d'ouvrage
Communes / Département des Alpes-de-Haute-Provence et Département des Hautes-Alpes / RTE	Partenaire	Financement éventuel	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°11	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer le vélo comme un élément de l'identité du territoire
Référént de l'engagement : <i>Vigneau Nicolas, nicolas.vigneau@le04.fr, 04 92 30 08 97</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Manifestation d'envergure autour du vélo
Périmètre	Bassin de mobilité C
Étapes / Public cible / Budget	1 - Recenser les initiatives festives existantes (Mai à vélo, semaine de la mobilité, cols réservés, inaugurations d'itinéraires, etc.) 2 - Mettre autour de la table les territoires et les acteurs volontaires pour s'engager dans un évènement commun 3 - Définir un calendrier, le contenu de l'évènement, les lieux, etc. +Étudier les pistes de mutualisation (communication, animation, etc.) Une première réunion avec un référent par collectivité pourra avoir lieu début 2025 (cols réservés & inauguration DAV). L'opération sera reconduite chaque année.
Besoins de pilotage / coordination	3 à 4 réunions avant l'évènement

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Animation + pilotage	Élaboration de la Feuille de route : définir les besoins et les objectifs Organisation et financement des événementiels
Les associations locales	Partenaire	Coordination de l'action/ Animation	Propositions d'interventions Portefeuille d'idées Potentiellement organisateur de l'événement/animation
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Mise à disposition matériel Participation animation	Évènementiel, opération sur réseau Zou, mise à disposition de goodies
CC du Sisteronais-Buëch	Partenaire	Participation	
Commune de Sisteron	Partenaire	Participation	
Offices du tourisme	Partenaire	Diffusion d'information	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°12	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Étudier des itinéraires cyclables sécurisés
Réfèrent de la fiche : <i>Lehuger Louise, Mobil'Idées</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place de Relais d'Information Services (RIS)
Périmètre	Bassin de mobilité C, D et E
Étapes / Public cible / Budget	1- Co-construction du contenu régional (carte + description d'itinéraire) 2- Déclinaison du contenu local 3- Maquettage et choix du format 4- Installation des RIS et diffusion des sites intervenus et bulletins de commande Étapes pressenties Étape 1 : Validation et partage du besoin en 2024 Étape 2 : Co-construction des contenus et maquettage en 2025 Étape 3 : Installation des RIS au fil de l'eau du jalonnement à partir de 2026)
Besoins de pilotage / coordination	COTECH trimestriels

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Mobil'Idées
--	--------------------

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Comité technique - Régions - Départements	Pilotage	Pilote de l'action	Validation des documents présentés
Mobil'idée	Pilote	AMO, projet	Prépare les documents à validation du Cotech. Conseille sur le contenu et la forme des RIS
CC du Sisteronais-Buëch CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	Partenaires	Participation aux réunions et travail sur les documents produits Diffusion d'information	-Adaptation du contenu local et publication sur les sites internet -Diffusion aux communes pour publication dans les bulletins municipaux
Départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaires	Participation aux réunions, coordination et mise à disposition de moyens RH	Coordination des EPCI et installation-pose
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	La Région participe aux comités des partenaires et peut être amené à financer les projets	Financement de l'AMO et cout des panneaux

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°13	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mutualiser la communication sur les services vélo
Réfèrent de la fiche : <i>Vigneau Nicolas, Nicolas.vigneau@le04.fr, 04 92 30 08 97</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Promouvoir la pratique du vélo dans les établissements scolaires
Périmètre	Bassin de mobilité C
Étapes / Public cible / Budget	1 - État des lieux/recensement auprès des EPCI, communes, collèges, sur actions, services et aménagements existants, 2 - Cibler les établissements (crèches, écoles, collèges, lycées et centres de loisir) avec des besoins, 3 - Orienter des actions par établissements (programme générations vélos (écoles), nouveaux aménagements, sécurisations, etc) 4 - Mise en place des actions, programmes, projets. 5 – Retours d'expériences et diffusions
Besoins de pilotage / coordination	3 réunions par an

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence

--	--

INDICATEURS
Fréquentation des stationnements dédiés, nombre de projets éducatifs impliquant le vélo.
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Pilote de l'action collective et financeur	Organisation réunion, définition du programme d'actions et suivi dans les collèges
CC du Sisteronais-Buëch, CC Jabron-Lure-Vançon-Durance et Communes	Partenaire	Participation réunion et Maître d'ouvrage sur leur secteur et financeur	Organisation Réunion, définition du programme d'actions/événementiel dans les crèches, les établissements primaires et centres de loisir et suivi Partage d'expérience
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation réunion	Participation événementiel, benchmark pour diffusion éventuel dans les lycées
Éducation Nationale	Partenaire	Participation réunion	Partage d'information, diffusion et aide à la mise en place des actions
Associations	Partenaire	Animation des actions ou programme type génération vélo/Moby	Création et mise en œuvre des temps d'animation dans les établissements scolaires
Prévention routière	Partenaire	Intervention ou animation ponctuelles	Création et mise en œuvre des temps d'animation dans les établissements scolaires
Préfecture (Sécurité routière)	Partenaire	Interventions ou animations ponctuelles	Création et mise en œuvre des temps d'animation dans les établissements scolaires

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°14	BASSIN : C OBJECTIF GENERAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Etudier une communication ciblée sur l'ouverture à tous des lignes scolaires
Référént de la fiche : Valérie VERNISSE, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, vvernisse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Communication sur l'ouverture des lignes scolaires tout public
Périmètre	Bassin de mobilité C
Étapes / Public cible / Budget	Les lignes scolaires sont ouvertes à tous les publics sur réservation depuis plusieurs années mais cette possibilité est méconnue et les lignes très peu fréquentées par des usagers hors scolaires alors que desservant tous les hameaux avec un A/R par jour. L'objectif est de permettre à d'autres usagers (séniors, actifs, captifs...) de se déplacer depuis des zones excentrées vers le bourg principal en optimisant les moyens existants. Il s'agit pour la Région, d'établir par ECPI la liste des lignes scolaires disposant de places suffisantes pour une communication élargie à tous les habitants afin de simplifier le process de prise en charge, puis de voir avec l'EPCI quels canaux d'information il pourra utiliser pour cette communication.
Besoins de pilotage / coordination	1 réunion par EPCI

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	-----------------------------------

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Études	Faire le recensement des places disponibles sur tous les services scolaires des EPCI choisis
CC du Sisteronais-Buëch CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	Co-pilote	Communication	Diffuser l'information et des tutos permettant l'utilisation de ces services
Département des Alpes-de-Haute-Provence et Département des Hautes-Alpes	Partenaires	Communication	Communication ciblée sur les établissements scolaires des collèges.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°15	BASSIN : C OBJECTIF GENERAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'accessibilité et la visibilité de l'information voyageur
Réfèrent de la fiche : <i>Nicolas VIGNEAU, Nicolas.VIGNEAU@le04.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Structurer la communication sur l'offre de services
Périmètre	Bassin de mobilité C
Étapes / Public cible / Budget	1 : Recenser l'ensemble des offres et élaborer un protocole d'actualisation - 2025 2 : Mise en place d'un support de diffusion et formation des acteurs relais locaux (agents des gares, maisons France Service, référents des mairies, autres relais locaux) – 2025 et 2026 <i>Note : Le format proposé pourrait être une liste des lignes et lieux/sites où trouver plus d'information sur les arrêts, les horaires et les tarifs.</i> 3 : Diffusion et animation - 2026 Optionnel : Organiser une campagne de communication
Besoins de pilotage / coordination	Travail en distanciel rythmé par le pilote 1 réunion en présentiel pour la formation (département)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence
--	--

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	– Organisation des réunions Animation/coordination	Recensement des offres existantes. Élaboration d'un support et d'un protocole d'actualisation.
CC du Sisteronais-Buëch	Participation	– Participation aux réunions – Être relai d'information Si animateur organisation mutualisée : animation	Contact relai à identifier. Aide ponctuelle dans l'organisation (salle, réunion, etc.).
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	Participation	– Participation aux réunions – Être relai d'information Si animateur organisation mutualisée : animation	Contact relai à identifier. Aide ponctuelle dans l'organisation (salle, réunion, etc.).
Commune de Sisteron	Participation	Information déjà relayé au sein des gares routières et SNCF + supports de communication de la commune Harmonisation avec les supports et la diffusion réalisée	
Communes	Participation	Participation à la diffusion de l'information	Contact relai à identifier. Aide ponctuelle dans l'organisation (salle, réunion, etc.).
Département des Hautes-Alpes	Participation	– Relais des informations sur son territoire Participation si besoin aux réunions	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Participation	– Fourniture de données - Maison de la région 04 : diffusion de l'information dans la lettre mensuelle envoyée aux acteurs du territoire	Service ou contact à identifier.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°16	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer les infrastructures de recharge électrique vélos et voitures
Référent de la fiche : <i>Vigneau Nicolas, nicolas.vigneau@le04.fr; Olivier Hébreard, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Communiquer sur les possibilités de recharge VAE
Périmètre	Bassin de mobilité C
Étapes / Public cible / Budget	1- Se rapprocher des syndicats et éventuellement des acteurs privés pour vérifier la compatibilité et/ou l'ouverture à tous des bornes existantes 2- Ajout de cette information sur les supports de communication existants et/ou borne IRVE pour favoriser le développement du vélo à assistance électrique
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions après contact mail pour finaliser le recensement et définir le process de communication

CALENDRIER PRESSENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence/Département des Hautes-Alpes

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Pilotage de l'action collective Organise les réunions et recense les informations sur son territoire	Contact avec SDE04 pour finaliser le recensement des bornes IRVE et cibler celle permettant la recharge de VAE. Réflexion autour des modalités de communication à mettre en place. Envoi aux EPCI de la liste des bornes compatibles
Département des Hautes-Alpes	Pilote	Pilotage de l'action collective Organise les réunions et recense les informations sur son territoire	Contact avec SYME05 pour finaliser le recensement des bornes IRVE et cibler celle permettant la recharge de VAE. Réflexion autour des modalités de communication à mettre en place. Envoi aux EPCI de la liste des bornes compatibles
SYME05 /SDE04	Partenaire	Participation aux réunions Fourniture de données	Participe aux réunions de réflexion autour de la communication à mettre en place et fournit les données concernant les bornes IRVE existantes et en projet.
CC du Sisteronais-Buëch, CC Jabron-Lure-Vançon-Durance /communes	Partenaire	Diffusion de l'information	Participe au processus de communication et de mise en place de l'information/signalisation au niveau local

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°17	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Recenser et communiquer sur les services de mobilité existants
Réfèrent de la fiche : <i>Valérie VERNISSE</i> vvernisse@margionsud.fr 0492532625	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Recenser et communiquer sur les services de mobilité existants
Périmètre	Bassin de mobilité C
Étapes / Public cible / Budget	1- Enquête par territoire sur les services de mobilité existants Services de première nécessité à prioriser : Services de santé, maisons France Services 2- Transmission aux communes pour communication 3- Evaluation pour reproduction sur autres bassins si pertinent
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions en visio (une de validation de l'enquête + une bilan et définition du processus de communication)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilotage de l'action collective Organisation des réunions	Organisation des réunions, rappel aux partenaires et suivi de l'engagement
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance et CC du Sisteronais-Buëch	Partenaires	Participation aux réunions Diffusion d'information et partage de données	Acteurs des réunions, co-rédaction de l'enquête, définition du process de transmission et recueil des résultats. Communication à la population
CCI	Partenaires	Partage de données	Echanges sur données CCI liés au commerce ambulant pour compléter le fichier de recensement

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°18	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Diffuser et généraliser un service d'autopartage
Référént de la fiche : Vernisse Valérie, vvernisse@maregionsud.fr , +33492532625	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étudier l'intérêt du développement d'un système d'autopartage sur le bassin
Périmètre	Bassin de mobilité C, possiblement à élargir à toutes les zones rurales
Étapes / Public cible / Budget	1 - Réalisation d'un benchmark national 2 - Présentation du benchmark au comité technique de bassin 3 - Étude de faisabilité 4 - Rédaction d'un cahier des charges commun 5 - Choix opérateur et mise en œuvre Étape 1 en 2025 Étape 2 et 3 en 2026 Étapes 3,4 et 5 en 2027
Besoins de pilotage / coordination	Création d'un groupe de travail : 1 à 2 réunions par jalon hors cotechbass

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilotage Benchmark et études	
EPCI département et	Partenaires	- Participation aux réunions - Pilotage Mise en œuvre (variable selon scénario choisi)	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°19	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lecture et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer/mutualiser un outil et l'animation de plateforme de covoiturage en lien avec les territoires voisins
Référent de la fiche : Hébreard Olivier, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Animation et communication sur les services de mobilité partagée
Périmètre	Bassins A, B et C
Étapes / Public cible / Budget	1- Recrutement de deux volontaires en service civique pendant 9 mois 2- Action partenariale Département des Hautes-Alpes/Mobil'Idée/ADDET : conception d'outils de communication et animation pour mettre à disposition des EPCI 3- Co-organisation d'évènements et campagnes de communication Département des Hautes-Alpes/ADDET/Mobil'Idée -> EPCI Calendrier pressenti : Étape 1, 2 et 3 en 2024, puis montée en charge progressive jusqu'en 2026
Besoins de pilotage / coordination	1 réunion en visioconférence par mois

CALENDRIER PRESSENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Hautes-Alpes et CC du Sisteronais-Buëch

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Hautes-Alpes	Pilote	Animation mobilité partagée	
ADDET	Partenaire	Production de contenu de communication	Affiches, flyers, outils de com, mise à disposition des acteurs concernés (CD, EPCIs)
Mobil'idées	Partenaire	Participation et appui des actions d'animation	Appui des services civiques et des actions menées dans les territoires.
CC du Sisteronais-Buëch	Partenaires/Co-pilotes	Animation complémentaire éventuelle	Co organisation avec équipe du CD d'actions d'animation dans les territoires
Service Civique	Partenaire	Animation	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°20	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'interconnexion entre les différents transports
Référent de la fiche : Frédérique CHIAB, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, fchiab@maregionsud.fr / Julien BROSSARD, Région Auvergne-Rhône-Alpes – DMTIS – antenne de la Drôme, julien.brossard@auvergnerhonealpes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Coordination des offres de transport routier des 2 Régions Provence Alpes Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes
Périmètre	Interface entre les Régions
Étapes / Public cible / Budget	Description : Il existe diverses lignes routières régionales mises en place par l'une ou l'autre des 2 Régions qui desservent ou pourraient desservir des communes de l'autre Région et notamment : - Ligne ZOU ! 985 vers Avignon TGV - La prolongation demandée d'une ZOU ! arrivant à Vaison vers Buis - La prolongation possible d'une ZOU ! arrivant à Bollène ou Lapalud vers Pierrelatte ou St Paul - La desserte D42 vers Bollène - Les dessertes D39-D37 vers Vaison - La desserte D43 vers Laragne - Les lignes D35, D36, D45 et X71 pour l'Enclave des papes Les Régions se proposent de faire un bilan annuel de ces dessertes et des besoins et de se coordonner à l'occasion des relances des consultations pour prendre en compte au mieux l'ensemble des besoins des territoires quel que soit l'autorité organisatrice mettant en place la desserte.
Besoins de pilotage / coordination	Organisation d'une réunion par an.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré

Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Région Auvergne-Rhône-Alpes

INDICATEURS
- Tenue des réunions - Nombre d'adaptation de l'offre

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Co-pilote	- Présentation de l'offre régionale - Présentation des besoins des territoires de la Région - Adaptation si nécessaire et possible de l'offre	Conventionnement éventuel
Région Auvergne Rhône Alpes	Co-pilote	- Présentation de l'offre régionale - Présentation des besoins des territoires de la Région - Adaptation si nécessaire et possible de l'offre	Conventionnement éventuel

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°21	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'interconnexion entre les différents transports
Référent(s) de la fiche : Olivier MIARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), omiard@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : - L'axe Aix-Briançon traverse les bassins : A, B, C, D, E, J - L'axe Est Toulon traverse les bassins : K, L - L'axe Nice-Tende traverse le bassin : N - L'axe Nord Avignon traverse les bassins : F, I - L'axe Nice-Digne traverse les bassins : D, M, N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Le scénario étudié retenu par axe : - L'axe Aix-Briançon : Réorganisation forte des cars.km par optimisation de la complémentarité cars-trains. - L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante. - L'axe Nice-Tende : Réorganisation partielle des cars.km par optimisation de la complémentarité cars-trains-tramway. - L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou sans réouverture de gare. - L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des chemins de fer de Provence et de l'offre de car de proximité en rabattement. Étapes : - L'axe Aix-Briançon : Redéfinition de l'offre de service autocar dans les contrats d'exploitation à renouveler à l'horizon 2024-2025. - L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante dans les contrats d'exploitation à l'horizon 2025. - L'axe Nice-Tende : Rabattement des lignes de cars Zou sur le futur PEM la trinité lorsque arrivera la ligne T5 de tramway en 2030. - L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou pas réouverture de gare(s) à l'horizon 2025. - L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des CP et de l'offre de car de proximité et LER en rabattement à l'horizon 2023 et 2027.
Besoins de pilotage / coordination	Pilote du projet marché d'étude car-Train : Olivier MIARD, DTRI/STER, omiard@maregionsud.fr

	Référents : - Aix Briançon : (DTSI-SRR) : sbridault@mareregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : icornebert@mareregionsud.fr - L'axe Est Toulon : (DTSI-SRT83) : flozach@mareregionsud.fr, npeinado@mareregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : elorrain@mareregionsud.fr - L'axe Nice-Tende : (DTSI-SRT06) : vfranceschetti@mareregionsud.fr, gmoroni@mareregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : jmbremond@mareregionsud.fr - L'axe Nord Avignon : (DTSI-SRT84-13) : fchiab@mareregionsud.fr, vvoisin@mareregionsud.fr, epaing@mareregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : pharinck@mareregionsud.fr - L'axe Nice-Digne : (DTSI-SRT06) : vfranceschetti@mareregionsud.fr (DTSI-SRR) : sbridault@mareregionsud.fr (DTRI-SCFP) : pvillevieille@mareregionsud.fr Pour l'ensemble des axes selon les demandes appui du STER sur l'offre TER : vmouren@mareregionsud.fr, dgalindo@mareregionsud.fr
--	--

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Maître d'ouvrage : DGTMG-ETS-SRR -SRT04-05- SRT83-SRT06- SRT84-13-DTRI- STER-STER-SCFP : offre de service TC DGTMG-DIGE-SIFPE : études complémentaires	Redéfinition de l'offre de : service autocar. service CP via le plan de cadencement. Études complémentaires en cours Exemple : optimisation des temps de parcours ferroviaire – études et travaux sur l'Etoile de Veynes.
Sociétés des transports	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Exploitation des services TC.
Bureaux d'études	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Études complémentaires, exemples marchés car-train DTRI : Étude simplifiée d'ouverture des gares (Pontet, Barbentane et Piolenc) de l'axe Nord Avignon. Et approfondissement de l'étude Aix-Briançon sur la section Veynes-Briançon. (En cours) Marché DTSI : AMO aux procédures de renouvellement des contrats du réseau Régional de transport public interurbain sur le territoire des Alpes de Haute-Provence et à la réorganisation des lignes express Régionales sur des territoires ciblés. AMO à l'évolution de l'offre de transport sur la Vallée de la Durance – Phase 2 (En cours)
AOM Locaux	Partenaire	Echanges de données	Coordination avec Réseaux routiers locaux Travail partenarial

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°22	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'interconnexion entre les différents transports
Référént de la fiche : Vincent MOUREN – DTRI, vmouren@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Mettre en place une action pédagogique pour les acteurs des bassins sur le principe de la construction horaire d'une offre ferroviaire - Mettre en place une à deux sessions en distanciel sur la durée du COM.
Besoins de pilotage / coordination	Proposer un à trois webinaires pour permettre à tous les acteurs d'y participer et envisager deux sessions au cours du COM pour prendre en compte le renouvellement des chargés de mission mobilité.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et SNCF Voyageurs
---	---

INDICATEURS

- Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Animation	Présentation et organisation des webinaires à l'échelle de la région Provence Alpes Côte d'Azur
SNCF Voyageurs	Pilote	Mise à disposition d'information et apport d'expertise	
Région Occitanie	Partenaire	Mise à disposition d'information	Apporter des compléments d'information
Région AURA	Partenaire	Mise à disposition d'information	Apporter des compléments d'information
Opérateur ferroviaire (Transdev ou autre)	Partenaire	Mise à disposition d'information	
SNCF Réseau	Partenaire	Mise à disposition d'information et apport d'expertise	
CC Sisteronais Buëch et CC Jabron-Lure-Vançon-Durance / Communes	Partenaire	Participer au webinaire	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°23	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'interconnexion entre les différents transports
Référént de la fiche : Guillaume LALANGE, glalange@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Optimisation des lignes de transports routiers
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : La région est dotée de la compétence TR sur les territoires non AOM et interurbain. Elle met en œuvre des lignes entrantes sur les territoires des AOM pour desservir ces dernières. Dans la limite des places disponibles elle peut faire de l'affrètement pour des usagers des AOM sous réserve de prise en charge des frais par l'AOM. Réciproquement les AOM peuvent également faire du transport pour la région. L'objectif est l'optimisation des dépenses publiques et du matériel roulant lorsqu'il y a superposition des réseaux dans une optique de complémentarité d'offre et non de concurrence. Étapes : - Etat des lieux entre la région et chaque AOM pour identifier dans les plans de transports routiers le doublement des lignes régulières et scolaires ainsi que l'état de remplissage de ces lignes - Conventions d'affrètement s'il y a lieu contre rémunération au cout réel
Besoins de pilotage / coordination	Coordination nécessaire entre la Région et les AOMs via la mise en place de temps de travail réguliers entre les services exploitations. 1 à 2 réunions par an + 1 à 3 réunions spécifiques si besoin (Groupe de travail secondaire à créer si besoin sur un secteur particulier)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré

Étapes préalables en cours



Engagement en cours de réalisation

Engagement finalisé

Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'action collective	Organisation de la Réunion et préparation Ordre du jour + Compte- rendu Fourniture de données Rédaction des conventions
AOM	Partenaire	Co-pilote sur chaque réseau	Participation aux réunions Fourniture de données Relecture et amendement des documents

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°24	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'interconnexion entre les différents transports
Référent de la fiche : Bridault Stéphane, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Amélioration de l'offre dans le Val de Durance
Périmètre	Bassin A, B, C, D et E
Étapes / Public cible / Budget	1 – Groupes de travail par corridors Veynes-Gap et Gap- Briançon 2 - Consolider le diagnostic avec les données locales : identifier les besoins 3 – Échanger sur les opportunités pour y répondre : définir des scénarios de niveau d'offre (car principalement en complémentarité des TER SA 2025/2026) 4 – Choix du scénario 5 – Mise en œuvre Calendrier pressenti : Étapes 1 à 2 en 2024/début 2025 Étapes 3 et 4 en 2025/début 2026 Étape 5 en 2026
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions d'échanges avec les partenaires + réunions internes Région

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilotage de l'action collective	- Études et validation d'un scénario - Exploitation - Financement - Coordination
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance CC du Sisteronais-Buëch	Partenaire	Participation au projet	- Transmission des horaires au format GTFS - Adapter et planifier les calendriers communs de mise à jour des horaires - Faire remonter les besoins locaux (+ les statistiques de fin de saison, bilan et objectifs d'amélioration) - Participer aux réunions de coordination
TER Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation au projet	Participation éventuelle aux réunions de coordination si besoin

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°25	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer l'offre de transports en commun
Référent de la fiche : <i>Peuzin, Sylvie, speuzin@maregionsud.fr ; Galindo, Denis, dggalindo@maregionsud.fr ; Mouren, Vincent, vmouren@maregionsud.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! pour les lignes du secteur "Alpes" : - Marseille-Aix-Briançon - Briançon-Valence-Romans
Périmètre	Bassins A, B, C, E, J Lignes TER Marseille-Aix-Briançon ; Romans-Valence-Briançon et Grenoble-Gap Échelle géographique régionale découpée en 4 grands secteurs (Azur, Provence Est, Alpes et Provence Ouest). Les EPCI compris dans le périmètre du secteur "Alpes" concerné par cette fiche sont : - Les communautés de communes Briançonnais, Pays des écrins, Guillestrois-Queyras, Serre-Ponçon, Buëch-Dévoluy, Sisteronais-Buëch ; - Les communautés d'agglomération Gap Tallard Durance, Durance Luberon Verdon ; - La Métropole Aix Marseille Provence.
Étapes / Public cible / Budget	Le développement des dessertes ferroviaires TER Zou! est une préoccupation constante de la Région qui entend répondre à la fois aux besoins de transport et de mobilité durable des usagers du quotidien et à l'accueil des grandes masses de flux touristiques, notamment en période estivale sur la Côte d'Azur mais aussi ailleurs sur le territoire. Cette amélioration des dessertes ferroviaires est conditionnée aux travaux d'amélioration du réseau ferroviaire régional, à l'acquisition et/ou l'amélioration du matériel roulant existant, et s'inscrit dans un contexte d'ouverture à la concurrence des TER, de construction de SERM (4 projets sur le territoire régional) et une perspective d'accueil des JOP d'hiver en 2030. À travers l'ensemble de ses actions, la Région entend poursuivre sa politique de l'offre, la disponibilité d'une desserte adaptée aux besoins de chacun étant le levier principal du report modal vers les transports publics.

L'objectif poursuivi est d'apporter une réponse la plus proche possible du besoin de mobilité des territoires, pour tous les profils d'usagers, à toute heure de la journée.

Développement des dessertes ferroviaires TER Zou! pour les lignes du secteur "Alpes" :

- Marseille-Aix-Briançon
- Briançon-Valence-Romans

Étapes préalables en cours pour les lignes : Marseille-Aix (2030) ; Aix-Briançon (2030) ; Briançon-Valence (2030)

Projet de dessertes TER 2025 :

Marseille - Aix-en-Provence :

Semaine : 79 TER/jour, 80 TER le vendredi

Weekend : 46 TER le samedi, 48 TER le dimanche

Aix-en-Provence - Meyrargues :

Semaine : 21 TER/jour, 22 TER le vendredi

Week-end : 15 TER le samedi, 16 TER le dimanche

Meyrargues - Pertuis :

Semaine : 10 TER/jour

Weekend : 6 TER/jour

Meyrargues - Sisteron :

Semaine : 11 TER/jour, 12 TER le vendredi

Weekend : 9 TER le samedi, 10 TER le dimanche

Sisteron - Veynes :

Semaine : 9 TER/jour, 10 TER le vendredi

Weekend : 8 TER le samedi, 9 TER le dimanche

Veynes - Gap :

Semaine : 25 TER/j ; 26 TER le vendredi

Weekend : 25 TER le samedi ; 23 TER le dimanche

Gap - Briançon :

16 TER le lundi ; 15 TER du mardi au jeudi ; 18 TER le vendredi, samedi et dimanche

Grenoble - Veynes :

	8 TER/jour ; 10 TER le samedi Romans - Veynes : Semaine : 8 TER/jour Weekend : 11 TER le samedi ; 9 TER le dimanche <u>Prévision de dessertes à partir de 2026 :</u> Marseille - Aix-en-Provence : Semaine : 80 TER/jour Weekend : 46 TER le samedi, 48 TER le dimanche Aix-en-Provence - Meyrargues : Semaine : 21 TER/jour, 22 TER le vendredi Week-end : 15 TER le samedi, 16 TER le dimanche Meyrargues - Pertuis : Semaine : 10 TER/jour Weekend : 6 TER/jour Meyrargues - Sisteron : Semaine : 11 TER/jour, 12 TER le vendredi Weekend : 9 TER le samedi, 10 TER le dimanche Sisteron - Veynes : Semaine : 9 TER/jour, 10 TER le vendredi Weekend : 8 TER le samedi, 9 TER le dimanche Veynes - Gap : Semaine : 25 TER/j ; 26 TER le vendredi Weekend : 25 TER le samedi (27 TER en saison) ; 23 TER le dimanche Gap - Briançon : Semaine : 16 TER/j du lundi au jeudi (18 TER/j en saison) ; 18 TER le vendredi (20 TER en saison) Weekend : 17 TER le samedi (20 TER en saison) ; 16 TER le dimanche (18 TER en saison) Grenoble - Veynes : 8 TER/jour ; 10 TER le samedi Romans - Veynes : Semaine : 8 TER/jour Weekend : 7 TER le samedi (9 TER en saison) ; 6 TER le dimanche Contraintes externes liées au respect des calendriers :
--	--

	- des phases d'ouverture des différents lots du réseau TER à la concurrence : le lot 3 (Provence-Est et Alpes) sera ouvert à la concurrence pour un début d'exploitation au SA 2030, la Région anticipe une forte augmentation de l'offre à cette échéance, particulièrement dans le cadre JOP2030 - de réalisation du SERM marseillais - de régénération de l'infrastructure et de son éventuel développement dans le cadre JOP 2030 - de la nécessité de concerter chaque année avec les territoires pour entendre le besoin des usagers et adapter l'offre en réponse. Cette concertation s'appuie sur des dispositifs encadrés par la loi tels que le comité de suivi des dessertes ferroviaires et le comité des partenaires régional des comités techniques "usagers", composés d'associations, réunis à l'échelle de l'étoile ferroviaire de Veynes pour le secteur ferroviaire des Alpes et du secteur ferroviaire Est-Provence pour la ligne Marseille-Aix-Pertuis. - des consultations directes d'usagers via mailings et réseaux sociaux.
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage assuré par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Réunions régulières avec les acteurs impliqués

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTRI/STER : Unité plan de transport (7 personnes) en lien avec la DIGE/SIFPE pour l'infrastructure et DTSI pour complémentarité et correspondances Cars/trains
SNCF Voyageurs et autres transporteurs ferroviaires sous contrat de DSP	Exploitant/		
délégataire	Exploitation du service TER	Définition de l'offre de service en réponse à l'Expression des Besoins (EdB) commandée par la Région	
SNCF Réseau	Partenaire	Réalisation des sillons ferroviaires	SNCF Réseau gère l'occupation de l'ensemble du réseau ferroviaire français. À ce titre, il octroie et régule les horaires de passage de tous les trains circulant sur les voies ferrées, dont les TER Zou!. Il est un acteur incontournable de la définition des horaires.
Associations d'usagers	Partenaire	Consultation	Par leur représentation des usagers du TER et leur pratique des mobilités en général, les associations sont consultées sur le prochain projet de service, en amont (mai/juin) de sa mise en place (traditionnellement le 2ème dimanche de décembre).
EPCI	Partenaire	Diffusion de l'Information	Coordination avec les offres routières locales Diffusion de l'information

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°26	BASSIN : C OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer l'offre de transports en commun
Référént de la fiche : <i>Mathilde Payan, payan-m@sisteron.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Évolution de l'offre de transport urbain à Sisteron
Périmètre	Commune de Sisteron
Étapes / Public cible / Budget	Aujourd'hui la commune propose un service de navette gratuite gérée en régie. L'idée est de proposer un service de transport urbain qui répond aux besoins et qui permettrait de desservir les déplacements pendulaires des actifs. L'objectif est de favoriser le transport en commun ce qui permettrait de désengorger le centre-ville de la circulation et du stationnement. Étape 1 : Réaliser une étude de comparative de coût, de proposer le projet aux élus puis de passer un marché. Étape 2 : Développer le service de transport urbain avec de nouveaux itinéraires et davantage d'horaires.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Commune de Sisteron

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Commune de Sisteron	Pilote	Moyens humains et financiers	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°27	BASSIN : C OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Renforcer l'offre de transports en commun
Référént de la fiche : <i>Alexandre Mougin, alexandre.mougin@sisteronais-Buëch.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'un service estival de navettes pour desservir le site naturel touristique des gorges de la Méouge
Périmètre	CC du Sisteronais-Buëch
Étapes / Public cible / Budget	Contexte : problèmes de circulation du fait d'un manque cruel de stationnement engendrant des dangers et de l'insécurité. Objectif : Réduire le flux automobile dans les gorges Sécuriser les accès. Description : Mise en place de la 3 lignes de navettes pour desservir les spots des gorges de la Méouge.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC du Sisteronais-Buëch

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR		ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Buëch	Sisteronais	Pilote	Pilotage de l'action	Etude et organisation du service + suivi

N°28	BASSIN : C THEMATIQUE : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF : Aménager du stationnement vélo (et automobile en intermodalité) pour les sites d'attraction touristique, les centres-bourgs
Réfèrent de la fiche : Département des Alpes-de-Haute-Provence	

DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSÉE	
Libellé de l'action	Amélioration de l'offre touristique en lien avec le schéma départemental de développement touristique
Périmètre	Bassin de mobilité B, C, D et E
Étapes / Jalons / Description	1-Recensement des sites à connecter et à prioriser via carto schéma touristique 2-Etude projet de liaison en lien avec les acteurs concernés 3-Mise en place stratégie/projet (réalisation technique, financement, suivi) 4-Observation et retour d'expérience
Besoins de pilotage / coordination	3 réunions par an et par projet

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible l'étape réalisée pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	

PILOTE DE L'ACTION	
Acteur en charge du pilotage de l'action collective	Département des Alpes-de-Haute-Provence

INDICATEURS
Mise en place de projets, retours usagers et des sites touristiques.
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Agence de développement 04	Partenaire	Création du schéma de développement touristique	Identification des lieux touristiques à mettre en liaison et de leur priorité.
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Organisation et suivi des projets	Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de développement touristique, réflexion et plan d'action pour l'accès aux pépites du territoire. Recherche de financement et accompagnement technique.
ORT	Partenaire	Communication	Relai d'information et diffusion marketing, promotion des offres.
CC du Sisteronais-Buëch CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	Partenaire	Participation aux réunions et financement	Identification des besoins sur leur territoire, participation financière, apport et connaissance des réseaux locaux
OT	Partenaire	Participation aux réunions et financement	Identification des besoins sur leur territoire, participation financière, apport et connaissance des réseaux locaux
Région Provence-Alpes Côte d'Azur	Partenaire	Financement éventuel	Financement éventuel selon cadres d'intervention régionaux en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°29	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin
Référént de la fiche :Emily FAVRE direction@CC Jabron-Lure-Vançon-Durance.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Aménagement de stationnements pour les vélos
Périmètre	CC Jabron-Lure-Vançon-Durance
Étapes / Public cible / Budget	Trop peu de lieux sont actuellement dotés de stationnement vélo. L'objectif est d'équiper des sites de la Communauté de communes de stationnements vélo afin d'inciter les habitants comme les touristes à utiliser le vélo dans leurs trajets. - Identification des sites les plus opportuns (centre-ville, commerces, école, crèche,...) - Equipement des sites avec des arceaux Étapes : - Définition du besoin et identification des sites - Sélection des prestataires - Commande et travaux
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Jabron-Lure-Vançon-Durance
--	--------------------------------------

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance et communes	Pilote	Décisionnaire et financeur	AOM
EUROPE	Partenaire	Financement éventuel	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Accompagnement technique et financement éventuel	Financement éventuel selon scénario et en fonction des cadres d'intervention régionaux en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°30	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Aménager du stationnement vélo (et automobile en intermodalité) pour les sites d'attraction touristique, les centres-bourgs
Réfèrent(s) de la fiche : Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Pose d'abris sécurisés, avec de services associés (équipements de plus de 12 places) : bornes VAE, casiers, station de gonflage/réparation - Accès gratuit Public cible : Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude, motifs quotidiens autres : loisirs, santé, tourisme ...
Besoins de pilotage / coordination	Coordination avec les EPCI/Communes pour réaliser la voirie ou le jalonnement en interface avec les équipements.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d’Azur	Pilote	Initiateur Pilote Co maîtrise d’ouvrage	3/4 ETP Financement investissement Financement fonctionnement
SNCF G&C	Partenaire	Maître d’ouvrage : et/ou propriétaire foncier Gestionnaire de la gare Exploitant des équipements	
État	Partenaire	Financement	Via le plan de relance : participation à l'investissement des gares imposées par la LOM
Communauté de communes	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier	
Communes	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier Autorisations de travaux	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°31	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Aménager du stationnement vélo (et automobile en intermodalité) pour les sites d'attraction touristique, les centres-bourgs
Référént de la fiche : Lucie Parmentier CC du Sisteronais-Buëch	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'équipements / services vélos sur la CC du Sisteronais-Buëch
Périmètre	CC du Sisteronais-Buëch
Étapes / Public cible / Budget	-Installer des bornes d'entretien, stations vélo sur le territoire -2025 -Travailler en partenariat avec les communes pour installer des stationnements vélos dans les communes (rack ou local vélo) : centres villages, établissements scolaires, commerces, sites touristiques ... (projet Alvéole+) 2026-27 -Trouver de nouveaux prestataires qui veulent adhérer, se labelliser « Accueil Vélo » 2026-27 -Proposer des aires de détente, de pique-nique pour les pratiquants 2027 -Faire le recensement et la valorisation de l'ensemble des sites de visites à ne pas rater sur les itinérances à vélo du territoire 2026-27
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC du Sisteronais-Buëch
--	--------------------------------

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Communauté de communes du Sisteronais-Buëch	Pilote	Financement	Via l'Espace Valléen du Sisteronais-Buëch
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement éventuel	Financement éventuel selon les cadres d'intervention régionaux en vigueur
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaire	Échanges techniques	Lien éventuel avec les itinéraires existants
État	Partenaire	FNADT pour financement éventuel	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°32	BASSIN : C OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer la location VAE pour les points touristiques
Réfèrent de la fiche : FAVRE Emily direction@CC Jabron-Lure-Vançon-Durance.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Aide à l'achat de vélos électriques
Périmètre	CC Jabron-Lure-Vançon-Durance
Étapes / Public cible / Budget	Afin d'inciter les administrés à pratiquer le vélo dans leurs déplacements et compléter le dispositif de l'Etat " bonus vélo", la CC envisage d'attribuer une aide à l'achat d'un VAE . - Définition des critères d'éligibilité (résidence principale sur le territoire, achat du vélo chez un fournisseur local, conditions de revenus,...) - Définition d'une enveloppe annuelle et de la durée du dispositif - Publicité sur le dispositif - Attribution d'une aide forfaitaire
Besoins de pilotage/coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Jabron-Lure-Vançon-Durance
--	-------------------------------

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance	Pilote	Financement	Budget en 2024 + temps de travail agent
Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance	Pilote	Communication	Site de la CC Jabron-Lure-Vançon-Durance, panneapocket, medias locaux

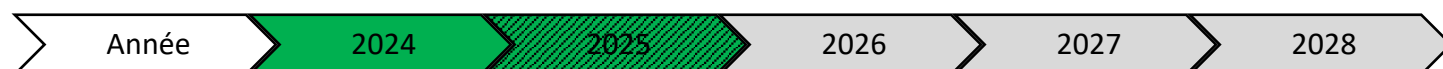
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°33	BASSIN : C OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer la location VAE pour les points touristiques
Réfèrent de la fiche : Lucie Parmentier et Pierre-Antoine MANGIN, CC Sisteronais-Buëch	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Location de vélos (électriques) longue durée
Périmètre	CC Sisteronais-Buëch
Étapes / Public cible / Budget	A l'origine, la CC du Sisteronais-Buëch a acquis une flotte de 20 VAE pour qu'ils soient proposés à la location (journée ou demi-journée) durant la période estivale dans une base de loisir administrée par l'intercommunalité. Le reste de l'année, ces VAE étaient inutilisés. Il a donc été décidé de les mettre en location le reste de l'année sur de longues périodes. Il s'agit de permettre au public de tester l'utilisation de VAE pour en acheter éventuellement par la suite. Et l'objectif global de l'action est de participer à l'attractivité du territoire. Modalités : Locations pour des périodes de 2, 3 ou 6 mois à travers une plateforme en ligne (Lokki).
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Communauté de communes du Sisteronais-Buëch

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Communauté de communes du Sisteronais-Buëch	Pilote	Financement	Plateforme en ligne + temps agent
Communauté de communes du Sisteronais-Buëch	Pilote	Communication	Site de la CC du Sisteronais-Buëch, Facebook + relais auprès de communes et des espaces France Service (affiches)

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°34	BASSIN : C OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer la location VAE pour les points touristiques
Réfèrent de la fiche : <i>FAVRE Emily, direction@ccjlv.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Location de vélos électriques
Périmètre	CC Jabron-Lure-Vançon-Durance
Étapes / Public cible / Budget	L'achat d'un vélo électrique représente un coût élevé. Ce coût peut constituer un frein important pour les futurs usagers qui n'auraient pas pu s'assurer que cet achat corresponde bien à leurs besoins. Aussi afin de permettre aux usagers de tester sur la durée un VAE, la CC envisage de mettre en location des VAE qui pourraient également servir pendant la période estivale aux touristes souhaitant visiter notre territoire. - partenariat avec un prestataire pour la mise à disposition de vélos ou acquisition de vélos par la CC
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance	Pilote	Porteur Financement, communication	
Autres financeurs	Partenaires	Financement pour l'acquisition de vélos	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°35	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Etudier des itinéraires cyclables sécurisés
Réfèrent de la fiche : <i>Vigneau Nicolas, nicolas.vigneau@le04.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Aménagement vélo route La Durance à Vélo et de la V64 (itinéraire commun)
Périmètre	CD 04
Étapes / Public cible / Budget	1 – recherche d'un itinéraire et validation commune, 2 - Jalonnement Durance à Vélo et V64 avec recherche de sécurisation légère, 3 – Inauguration de la DAV & communication, 4 – Retours d'expériences usagers pour améliorations et sécurisation de l'itinéraire par des aménagements lourds (étude, financement, travaux), création d'itinéraire de rabattement vers site touristique connexe, 5 – Veille, entretien et animation (événements).
Besoins de pilotage / coordination	2 diffusions par an des nouveautés, projets, etc Remontée d'info régulière des communes EPCI via adresse mail générique Département des Alpes-de-Haute-Provence

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence
--	--

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote et financeur	Mise en place, étude, travaux sur réseau départemental	Mise en place du jalonnement de l'itinéraire, organisation de l'inauguration de la DAV, traitement des doléances, étude de sécurisation et programmation travaux sur RD. Lien avec les communes et EPCI pour suivi et réparations. Accompagnement des communes ou EPCI pour créer itinéraire de rabattement (réalisation d'étude de jalonnement & utilisation marché à bon de commande signalétique CD).
EPCI et communes	Partenaires	Participation réunion, diffusion et suivi sur leur territoire de l'état de l'itinéraire. Recherche d'amélioration de l'itinéraire en lien avec le Département des Alpes-de-Haute-Provence. Recherche & demande d'itinéraires de rabattement vers site touristique.	Actif dans le suivi sur site des dégradations et réparations possibles. Présence aux réunions organisées par le Département des Alpes-de-Haute-Provence et événements concernés.
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire et financeur	Communication et relai. Financeur	Communication sur réseaux sociaux régionaux. Financement selon cadres d'intervention régionaux existants
Agence de développement	Communication et développement	Posts de communications et création de contenu, présence sur événements.	Communication sur réseaux sociaux et autres canaux de diffusion. Création d'itinéraires à thème (cf. Pépites territoriales), accompagnement pour le montage d'événements.

Associations : VLP, Mobil'idée, etc	Communication et appropriation de l'itinéraire	Référencement, communication, représentation lors d'événements, suivi et remontées techniques.	Diffusion de l'itinéraire dans leur réseau et canaux de communication, accompagnement lors d'événements, arpentage et suivi technique terrain en appui des EPCI, communes et Département des Alpes-de-Haute-Provence
Offices de tourisme et intercommunaux	Diffusion, relais d'informations	Diffusion d'informations sur l'itinéraire et indications physiques	Diffusion de l'itinéraire et activités locales à proximité, explication sur site des possibilités et lieux touristiques à proximité à faire à vélo ou à pied.

N°36	BASSIN : C THEMATIQUE : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF : Étudier des itinéraires cyclables sécurisés
Rédacteur de la fiche : Nicolas VIGNEAU (Département des Alpes-de-Haute-Provence)	

DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSÉE	
Libellé de l'action	Développement du schéma départemental des itinéraires cyclables du quotidien
Périmètre	Département des Alpes-de-Haute-Provence
Étapes / Jalons / Description	1. Analyse du territoire : recueil de données et recensement des pôles générateurs, des projets, des flux routiers, etc (atelier de concertation), 2. Synthèse des enjeux (COTECH puis COPIL), 3. Définition du réseau cyclable : axes de liaisons cyclables et propositions de tracés (atelier de concertation), 4. Validation des itinéraires et du réseau ; définition des indicateurs de suivi (COTECH puis COPIL), 5. Validation du schéma en COPIL élargi.
Besoins de pilotage / coordination	X2 ateliers de concertation par territoire de Maison Technique x2 COPIL/COTECH x1 COPIL final

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible l'étape réalisée pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ACTION	
Acteur en charge du pilotage de l'action collective	Département des Alpes-de-Haute-Provence

INDICATEURS
Finalisation du schéma cyclable du quotidien. Kilomètres d'aménagements réalisés et entretenus. Budget annuel consacré par le Département et les autres maitrisés d'ouvrages. Retours d'usagers. Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Maitre d'œuvre : coordination avec les territoires, mandatement d'un BE pour réalisation du schéma. Cofinancement dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.	Coordination entre les territoires et le BE externe : organisation des différents temps d'échanges au cours de l'élaboration du schéma. Accompagnement des différentes collectivités dans le suivi des projets (technique et financement).
Communautés de Communes	Partenaire	Partage de leur expertise sur les territoires, Participations aux différentes réunions, S'inscrit dans la démarche de construction et d'élaboration de projet, Financement	Relai d'informations sur les besoins des territoires, projets en cours et à venir. Relai auprès des usagers sur les différentes opérations. Retour d'expérience des usagers vers le CD.
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement et accompagnement administratif	Co-financement selon cadres d'intervention régionaux en vigueur et accompagnement des porteurs de projets
Communes	Partenaire	Partage de leur expertise sur le périmètre communal, Participations aux différentes réunions, S'inscrit dans la démarche de construction et d'élaboration de projet, Financement	– Relai d'informations sur les besoins des territoires, projets en cours et à venir. Relai auprès des usagers sur les différentes opérations. Retour d'expérience des usagers vers le CD.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°37	BASSIN : C OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Etudier des itinéraires cyclables sécurisés
Réfèrent de la fiche : <i>PARMENTIER Lucie, lucie.parmenier@sisteronais-Buëch.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude et réalisation d'une véloroute du Buëch
Périmètre	CC du Sisteronais-Buëch / Buëch Dévoluy et CA Gap Tallard Durance
Étapes / Public cible / Budget	Ce projet s'inscrit dans une dynamique de développement de la mobilité douce. Les projets de véloroute ont une dimension touristique très importante, en particulier pour les territoires ruraux. Ce projet d'itinéraire du Buëch à vélo s'inscrit pleinement dans la logique régionale actuelle de déploiement des véloroutes. Cette volonté de lancer le projet est née des suites de la création de la véloroute « la Durance à vélo » (V862). Objectifs : • Donner accès au territoire avec un mode de transport doux • Créer une offre touristique (un produit journée train et vélo). • Répondre aux attentes d'une clientèle familiale demandeuse / et une pratique occasionnelle (offre location VAE). • Relier plusieurs sites touristiques : la base de loisirs de la Germanette, Laragne, Serres... • Assurer une possibilité de continuité cyclable interrégionale (liaison axe Gap / Grenoble / sud PACA) et une connexion directe avec la Durance à vélo • Proposer aux locaux un trajet du quotidien domicile – travail (entre les pôles économiques) • Création d'une boucle locale de La Durance à vélo via le Buëch. L'enjeu du développement d'une « véloroute du Buëch » pourrait permettre de connecter le Serrois au Laragnais et au Sisteronais mais aussi d'envisager une liaison allant au-delà des frontières de la CC du Sisteronais-Buëch. Le développer du cyclotourisme dans le Sisteronais-Buëch passe aussi par une valorisation touristique globale et cohérente de l'ensemble du réseau d'itinéraires. Ce volet de mise en tourisme et de réflexions des aménagements est un aspect essentiel du projet. Opération en cours, financée dans le cadre des Espaces Valléens du Sisteronais-Buëch. Actuellement travail sur le plan de jalonnement et création d'une charte graphique et d'un logo (identité visuelle du parcours). Prochaine étape (2025-26) acquisition et pose des panneaux de signalisation.

Besoins de pilotage / coordination	Financements Espaces Valléens ; projet réalisé en lien avec le département des Hautes-Alpes
---	---

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC du Sisteronais-Buëch
--	--------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement
--

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Communauté de communes du Sisteronais-Buëch	Pilote	Financement	Via l'Espace Valléen du Sisteronais-Buëch
Département des Hautes-Alpes	Partenaire	Financement étude, partage d'information	Étude
Communauté de Communes Buëch Dévoluy et Agglomération Gapençaise	Partenaire/ Copilote	Partage d'information, réflexion commune, Pilote sur bassin B	Création d'une boucle locale de la Durance à vélo
Région Provence Alpes Côte d'Azur	Partenaire	Financement éventuel	Financement éventuel selon cadres d'intervention régionaux en vigueur
Office du tourisme	Partenaire	Communication	Diffusion d'information/ Mise en tourisme

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°38	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Etudier des itinéraires cyclables sécurisés
Référent(s) de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), schignard@mareregionsud.fr ; Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@mareregionsud.fr ; Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rdorne@mareregionsud.fr ; Isabelle DECORY (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), idecory@mareregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : Développer les pratiques de vélo pour la mobilité du quotidien par le maillage cyclable autour d'équipements sous gestion régionale (gares, lycées) mais également des équipements et pôles structurants (cf liste du bassin ci-dessous). Description : Financement des études, travaux et équipements de ces projets d'aménagements cyclables https://www.mareregionsud.fr/vos-aides/detail/amenagements-cyclables-le-sud-a-velo Public cible : - Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude - Usagers pour les motifs quotidiens autres : loisirs, santé, tourisme...
Besoins de pilotage / coordination	Réunion en bilatéral avec les porteurs de projet

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Ou animateur itinéraire Vote SRV	
État	Partenaire	Financement	Via AAP Continuités cyclables si critères identiques
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo Et/ou propriétaire foncier	
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/Ou établit SD vélo ou PDM Et/ou propriétaire foncier	
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou propriétaire foncier	
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou propriétaire foncier	

Tableau 7 : Liste des équipements structurants du bassin de mobilité C

EPCI d'implantation	Équipements/Pôles structurants à desservir	Type d'équipement
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	Écoles primaires et maternelles (St Vincent, Noyers sur Jabron, Bevons, Valbelle, Peipin, Aubignosc, Château Val Saint Donat, Montfort, Salignac)	Éducation
CC du Sisteronais-Buëch	Écoles primaires et maternelles (32 écoles sur 27 communes des 60 de la CC du Sisteronais-Buëch)	Éducation
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	Projet de zone d'activité d'Aubignosc	Pôle d'activité
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	Peipin	Pôle d'activité
CC du Sisteronais-Buëch	ZAE Sisteron Nord	Pôle d'activité
CC du Sisteronais-Buëch	ZA Météline et Sanofi	Pôle d'activité
CC du Sisteronais-Buëch	Collèges (Sisteron, Laragne, Serres, La Motte du caire)	Éducation
CC du Sisteronais-Buëch	Hôpital de Sisteron	Santé
CC du Sisteronais-Buëch	Hôpital de Laragne Montéglin	Santé
CC du Sisteronais-Buëch	Germanette	Tourisme, loisir et économie locale
CC du Sisteronais-Buëch	Riou	Tourisme, loisir et économie locale
CC du Sisteronais-Buëch	Entrée Vallée de la Méouge	Tourisme, loisir et économie locale
CC du Sisteronais-Buëch	Plan d'eau Sisteron	Tourisme, loisir et économie locale
CC du Sisteronais-Buëch	Centre-ville de Sisteron	Tourisme, loisir et économie locale
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	Noyers-sur-Jabron : commerces	Tourisme, loisir et économie locale
CC du Sisteronais-Buëch	Via ferrata La Motte du Caire	Tourisme, loisir et économie locale
CC du Sisteronais-Buëch	Pont de la Reine Jeanne	Tourisme, loisir et économie locale
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	Les Omergues : centre-bourg et commerces	Tourisme, loisir et économie locale
CC du Sisteronais-Buëch	Plan d'eau de Ribiers et Rosans	Tourisme, loisir et économie locale
CC du Sisteronais-Buëch	Via ferrata d'Orpierre	Tourisme, loisir et économie locale
CC du Sisteronais-Buëch	Centre de rééducation de l'Eau Vive à Turriers	Santé

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°39	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Etudier des itinéraires cyclables sécurisés
Réfèrent de la fiche : <i>Hébreard Olivier, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre des véloroutes La Durance à Vélo et la V64 (Grenoble-Marseille)
Périmètre	Département des Hautes-Alpes
Étapes / Public cible / Budget	- La Durance à vélo : Jalonnée depuis 2023, le travail se poursuit avec les EPCIs et partenaires pour poursuivre l'accompagnement de l'émergence des portions en site propre ainsi la poursuite de la mise en tourisme. - La V64 (Grenoble-Marseille) : Entamé depuis 2024, le travail de structuration de l'itinéraire reste à faire : choix du nom, de l'identité visuelle, jalonnement et recherche de continuité sur l'ensemble de l'itinéraire.
Besoins de pilotage / coordination	2 comités de pilotage par an.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Hautes-Alpes sur son ressort territorial, en partenariat avec les EPCIs, et avec les autres départements sur l'ensemble de l'itinéraire, ainsi que la Région en tant que chef de file.

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Co-pilote	Chef de file, coordination à l'échelle régionale	Co-organisation des comités / financement des collectivités engagées selon cadres d'intervention régionaux existants
Départements Département des Bouches-du-Rhône / Vaucluse / Alpes-de-Haute-Provence/ Hautes-Alpes	Co-pilote	Structuration des itinéraires et coordination à leurs échelle avec les collectivités locales	Apport des données locales / prise en charge d'une partie de la structuration (identité visuelle, schéma de signalisation etc.)
EPCIs / SMAVD	Partenaire	Réflexion sur les itinéraires à leur échelle, prise en charge éventuelle d'aménagements	Travaux ou études spécifiques Lien avec tissu associatif local et lien avec les communes
Association Mobil'idées	Animateur	Mission d'animation territoriale à l'échelle des Hautes-Alpes	Convention de partenariat avec Département des Hautes-Alpes

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°40	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Etudier des itinéraires cyclables sécurisés
Référent(s) de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), schignard@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour les itinéraires véloroutes
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional grâce aux : - Financement des itinéraires inscrits au Schéma régional des véloroutes + des rabattements (rayon 5 km entre Itinéraire et PEM) - Animations pour certains itinéraires Description : - Financement études, acquisitions foncières, travaux et équipements des sections d'itinéraires du SRV - https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/cadre-dintervention-pour-la-realisation-du-schema-regional-des-veloroutes-de-provence-alpes-cote-dazur
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage : - Ségolène Chignard schignard@maregionsud.fr : départements 06,83 et itinéraires suivis en totalité EV8 et V65, V. des Pignes en 06 - Marine Dolle mdolle@maregionsud.fr : départements 04,05 et itinéraires suivis en totalité V64 et Durance à vélo, V. des Pignes en 04 - Rémi Dorne rdorne@maregionsud.fr : département 84 et itinéraires : EV17 et Autour du Luberon, via Venaissia - Isabelle Decory idecory@maregionsud.fr : département 13

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Ou animateur itinéraire Vote SRV	
État	Partenaire	Financement	Valide SRV
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°41	BASSIN : C OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo et les mobilités douces OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Etudier des itinéraires cyclables sécurisés
Réfèrent de la fiche : <i>Mathilde Payan, payan-m@sisteron.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du plan vélo et mobilités douces à Sisteron
Périmètre	Commune de Sisteron
Étapes / Public cible / Budget	L'objectif est d'inciter aux mobilités actives avec les aménagements adaptés afin de diminuer le "tout-voiture" et désengorger le centre-ville des véhicules à moteur. Il s'agit d'aménager des itinéraires cyclables définis dans le plan vélo ainsi que des cheminements piétons et de déployer de stationnements vélo dans les lieux stratégiques. Ces aménagements vont favoriser habitants, actifs et touristes qui se déplacent à vélo ou à pied et inciter les autres à le faire en toute sécurité.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Commune de Sisteron
--	---------------------

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Commune de Sisteron	Pilote	Moyens humains et financiers	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°42	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Etudier des itinéraires cyclables sécurisés
Réfèrent de la fiche : <i>Hébreard Olivier, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du Schéma Départemental des Aménagements cyclables (SDAC)
Périmètre	Département des Hautes-Alpes
Étapes / Public cible / Budget	3 orientations stratégiques structurent le SDAC pour les 4 prochaines années : - Libérer le potentiel de report modal sur le vélo pour les déplacements du quotidien - Accroître l'attractivité touristique du territoire en accompagnant la pratique du vélo découverte et développer l'itinérance à vélo - Accroître l'attractivité touristique du territoire en accompagnant la pratique du vélo découverte ; conforter la pratique cyclosportive
Besoins de pilotage / coordination	2 comités de pilotage par an.

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Hautes-Alpes

INDICATEURS
Sera remplacé par un code couleur sur l'état d'avancement de l'action

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
EPCIs et communes	Partenaires / potentiels maîtres d'ouvrages	Alimenter les données diagnostic locales et conforter les besoins	Participation aux réunions, Coordination et partenariat sur les différents projets
Département des Hautes-Alpes	Pilote	Pilotage de l'action	Coordination et maîtrise d'ouvrage sur RD
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement	Financement éventuel selon cadres d'intervention régionaux en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°43	BASSIN : C OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Etudier des itinéraires cyclables sécurisés
Réfèrent de la fiche : <i>Laurie LAFFONT – chargée de mission Vélo, llaffont@ladrome.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du Schéma Vélo du Département de la Drôme
Périmètre	Département de la Drôme
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux du schéma : - sécuriser et développer la pratique du vélo pour tous, en particulier le vélo du quotidien ; - accompagner les EPCI dans leurs SDC et inscrire les aménagements départementaux dans ce cadre ; - promouvoir les itinéraires de tourisme à vélo. Description : - Accompagner les EPCI et communes dans la réalisation de réseaux cyclables d'intérêt départemental pour les déplacements du quotidien essentiellement - Accompagner la réalisation de VVV d'intérêt infra-départemental, sous MO des EPCI
Besoins de pilotage / coordination	Travail en articulation avec les EPCI à l'occasion de la réalisation de leurs schémas cyclables et de leurs mises en œuvre

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département de la Drôme

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département de la Drôme	Pilote du Schéma Vélo Départemental / Maître d'ouvrage	Création d'une Mission Vélo	2 ETP en pilotage + services d'ingénierie et d'entretien/exploitation
		Définition de tracés, développement d'itinéraires, réalisation d'aménagements	Réalisation d'aménagements pour les déplacements quotidiens, avec portage de la MO sur RD, pour un programme de 34 M€, et accompagnement financier des EPCI/communes (4 M€ sur vélo du quotidien, et 4 M€ sur cyclotourisme)
		Possibilités de financement des EPCI et communes	Contrats de partenariat passés avec chaque EPCI pour coordonner et programmer la réalisation des itinéraires vélo du quotidien
		Comités d'itinéraires des VVV infra-départementales avec les EPCI concernés	Structure de coordination pour un développement homogène et cohérent
EPCI ou communes	Pilotes de schémas cyclables (EPCI) / Maîtres d'ouvrage	Contribution au développement d'itinéraires cyclables d'intérêt départemental au travers de la mise en œuvre des schémas vélo ou de projets ciblés	Travail en partenariat avec le Département pour les itinéraires prioritaires (plusieurs études opérationnelles engagées)

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°44	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Etudier des itinéraires cyclables sécurisés
Réfèrent de la fiche : <i>Pierre Antoine Mangin, CC du Sisteronais-Buëch</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Projection de trajets cyclables sur la CC du Sisteronais-Buëch
Périmètre	CC du Sisteronais-Buëch
Étapes / Public cible / Budget	Recenser les itinéraires vélo existants (carte interactive -demander Région) Référer les itinéraires qui pourraient être réalisés sur la CC du Sisteronais-Buëch Prioriser Valider
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC du Sisteronais-Buëch (avec les communes)

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC du Sisteronais-Buëch	Pilote	Pilotage de l'action Organisation de réunion recensement	
Communes	Partenaires	Participation aux réunions Fourniture de données	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°45	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Etudier des itinéraires cyclables sécurisés
Réfèrent de la fiche : <i>Vigneau Nicolas, nicolas.vigneau@le04.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Résoudre les verrous territoriaux pour les mobilités douces
Périmètre	Département des Alpes-de-Haute-Provence (commun aux bassins B, C, D et E)
Étapes / Public cible / Budget	1- Identifier les verrous et points durs (traversées de RD, continuité cyclable en site propre (Vignon les 4 chemins), etc), 2- Réalisation d'une étude en lien avec les acteurs et le site concerné, 3- Lancement des procédures de réalisations : Financements, acquisition foncière, DUP, travaux, etc 4- Réception et conventionnement de gestion en fonction des sites concernés
Besoins de pilotage / coordination	Concertation de projet avec les acteurs concernés : à minima 3 réunions par projet ou discontinuités ciblées

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence

INDICATEURS

Kilomètres d'aménagements réalisés et entretenus, Budget annuel consacré par le Département et des autres maitres d'ouvrages, retours des usagers, continuité des itinéraires.

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote Financier	Améliorer les sections des routes ou de leurs abords en fonction du besoin. Etude et réalisation des aménagements prioritaires sur routes d'emprises départementales et bâtiments.	Le Département interviendra sous sa maîtrise d'ouvrage pour améliorer les sections de ses routes ou leurs abords. Cofinancement départemental dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.
CC Sisteronais-Buëch, CC Jabron Lure Vançon Durance & communes	Partenaire Financier	Etude et réalisation des sections en agglomération ou hors routes départementales sur voies communales.	Participation réunion
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Financement	Dans le cadre d'appel à projet, vélo du quotidien, SRV, etc. Plusieurs possibilités existent afin de financer étude et travaux.	Accompagnement par les services de la région sur les possibilités de financement et d'itinéraires à prioriser (cadre SRV).
Cerema	Accompagnement technique	Via référents locaux et recommandations « guide Cerema »	Accompagnement des porteurs de projets via sollicitations ponctuelles.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°46	BASSIN : C OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mutualiser la communication sur les services vélo
Réfèrent de la fiche : <i>MANGIN Pierre-Antoine , pierre.mangin@sisteronais-Buëch.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Aide à l'achat de vélos électriques
Périmètre	CC Sisteronais Buëch
Étapes / Public cible / Budget	A l'origine, cette aide a été mise en place pour débloquer l'aide gouvernementale pour l'achat de VAE qui exigeait une aide locale. Face au succès rencontré et alors que la conditionnalité de l'aide gouvernemental a été supprimée depuis, il a été décidé de reconduire le dispositif. L'objectif est de participer à l'attractivité du territoire et d'encourager les mobilités durables. Modalités : - Aide forfaitaire de 200€ par VAE sous conditions (habiter le territoire, achat du VAE dans un magasin "local"...). - 15 demandes prises en charge en 2022. - 30 demandes prises en charge en 2023 et 63 en 2024. - Budget de 12 600 € en 2024
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC du Sisteronais-Buëch

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Communauté de communes du Sisteronais-Buëch	Pilote	Financement	Budget de 6000€ en 2024 + temps de travail agent
Communauté de communes du Sisteronais-Buëch	Pilote	Communication	Site de la CC du Sisteronais-Buëch et Facebook + relais auprès des magasins de cycle du territoire

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°47	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'accessibilité et la visibilité de l'information voyageur
Réfèrent de la fiche : Ségolène CHIGNARD, schignard@maregionsud.fr , DGTMG-E-DIGE-SGE	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Constituer une base de données vélo régionale publiée dans OSM et la plateforme régionale « Connaissance du territoire » et pérenniser la mise à jour des données
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N (Pour les données du périmètre Occitanie et AURA, sous réserve qu'elles soient publiées sur OSM par un ou des Partenaires des régions Occitanie et AURA)
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : - Mise en place par DCOPT-SCOT et DIGE-SGE d'une Base de Données vélo sur OSM complète et qualifiée à l'échelle régionale : - o Appel à un prestataire pour analyse de la qualité, - o Association des collectivités, - o Formation à OSM et animation des "cartoparties" pour obtenir une BD OSM complète et maintenue par des référents identifiés dans les Collectivités, DDT(M), associations ... Description : - Choix du prestataire - Estimation de la qualité de la cartographie OSM en région - Identification des collectivités et autres Partenaires pour les mobiliser et les former - Collecte de la donnée, traitement de la donnée, intégration des données et compléments des attributs dans OSM Étapes : - Juillet 2024 : démarrage de la mission - Septembre 2024 : lancement de la démarche via une réunion en visio avec les Partenaires majeurs - Été 2025 (1 an) : complétude et qualification de la BD + formations (12) + cartoparties (6) pour contributions et création d'événements pour communication de la démarche - Jusqu'à mi 2026 (1 an) : maintenance - A partir de septembre 2026 : autonomie de la Région et des partenaires pour actualisation d'OSM

Besoins de pilotage / coordination	Financement DIGE Animation SCOT (expertise métier et expérience sur autres thèmes) et SGE (expression du besoin et des finalités)
---	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Et animateur des groupes de travail avec les Partenaires	Animation réseau des Partenaires, extractions d'indicateurs, transfert sur la plateforme "connaissance du territoire ...
Immergis	Partenaire	Prestataire Maître d'œuvre de la mission	Collecte, animation, complétude, qualification, estimation de la qualité de la donnée vélo, publication sur OSM, maintenance 1 an
Départements sur le périmètre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Partenaire Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM

Départements hors périmètre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant des communes dans le bassin	Partenaire	Partenaire Fournit de la donnée SIG	Collecte et qualification de la donnée vélo sur les communes hors Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Temps RH pour constituer et alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communautés de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG	Fourniture à niveau supra
Syndicats d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG	Fourniture à niveau supra
DDT	Partenaire	Partage de données et Partenaire éventuel	
IGN	Partenaire	Partage de données et MAJ BDD Topo	
ASSOCIATIONS	Partenaire	Organisateur ou animateur ou Partenaire	Pour les cartoparties et ensuite éventuellement en phase MAJ

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°48	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services et Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'accessibilité et la visibilité de l'information voyageur
Réfèrent(s) de la fiche : Fabien LOZACH (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), flozach@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Dispositions d'information et de coordination entre AOM en cas d'épisode de pollution
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : En cas d'épisode de pollution les préfetures appliquent des mesures d'urgence limitant les émissions de polluants et des circulation différenciées en ZFE. - Dans ce cadre, les AOM mettent en œuvre des dispositions facilitant le report modal en appliquant notamment des politiques tarifaires attractives. - Dans la cadre de sa compétence interurbaine, la Région exploite des lignes entrantes, sortantes et traversantes des AOM. A cet égard, une information réciproque de déclenchement s'avère nécessaire pour une cohérence d'ensemble vis-à-vis des usagers. Activités à mener : - Identification de référents techniques des AOM - Identification des référents préfectoraux - Identification de circuits de communication - Partage des dispositifs mis en œuvre par les AOM - Procédure d'information et de communication entre AOM lors de mise en œuvre des dispositions tarifaires - Procédure de transmission fiable des informations de déclenchements préfectoraux pour dépassement de seuil - Revue et mise à jour régulière des listes de référents Étape 1 : 2025 - Réunion d'un groupe de travail par bassin à l'initiative de chaque service réseau de la Région ou d'une AOM du bassin - Recensement des dispositifs par AOM du bassin Étape 2 : 2026 - Élaboration d'une fiche procédure d'information-coordination

	Étape 3 : 2026 et suivantes - REX au plus tard 15 jours après chaque épisode
Besoins de pilotage / coordination	Les organigrammes sont vivants. Les circuits de communications ne sont efficaces que si les "contacts" sont régulièrement mis à jour (à minima 1 fois par an avant les épisodes de chaleurs).

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Centralisation / redistribution de l'information préfectorale	
EPCI	Partenaire	Mobilisation de moyens RH et information	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°49	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'accessibilité et la visibilité de l'information voyageur
Réfèrent(s) de la fiche : Éric AUGIER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), eaugier@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mutualisation de la donnée mobilité région/territoires pour diffuser de l'information voyageur multimodale/multiréseaux
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1. Désignation d'un référent par EPCI (AOM et non AOM) 2. Mise en place de rencontres à minima semestrielles 3. Recenser les besoins (noms d'arrêts communs, accords de diffusion données réciproques, format données, etc.) et moyens (outils et RH) par EPCI 4. Identifier les solidarités territoriales et les contributions de mutualisation (bassin ou interbassin) 5. Conventionnement (rédaction, délibération) entre territoires 6. Conventionnement région / territoires données
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Participation aux rencontres Rédaction des conventions	
Département	Partenaire	Participation aux rencontres Rédaction des conventions	
Communauté de communes	Partenaire	Participation aux rencontres Rédaction des conventions	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°50	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Décarboner des flottes de transports en commun
Référent(s) de la fiche : Jean Baptiste DAVID (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), jbdavid@maregionsud.fr , mobi-lab-regionsud@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Appel à projets Mobi'Lab - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Soutien à des projets expérimentaux ou des innovations, y compris celles qualifiées de "low tech", d'ordre technologique, serviciel, organisationnel ou social, appliqués à tout type de transport et répondant aux orientations stratégiques (ACoRS) de la politique régionale en matière de transition écologique et énergétique des transports - Appel à projets (AAP) pour subvention régionale pour un montant jusqu'à 130 000 € par projet Public cible : Entreprises (fournisseurs de matériels ou de solutions), opérateurs logistiques ou de transport de voyageurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, collectivités territoriales (non prise en charge des salaires des agents de la fonction publique) Étapes : - AAP ouverte sur 2024 - 2025 le dispositif est en suspend pour l'instant, le temps de faire un retour d'expérience des premiers dossiers financés
Besoins de pilotage / coordination	Temps d'échanges avec les candidats

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financier : Subvention d'investissement ou pour des actions spécifiques de fonctionnement	
Collectivités territoriales ou Opérateurs logistiques ou de transport de voyageurs ou Acteurs de l'économie sociale et solidaires (entreprises, coopératives, associations...) ou Entreprises (fournisseurs de matériel ou de solution)	Partenaire	Expérimentation	Porteur d'un projet innovant (produits ou services) ou des innovations déployées en région Provence Alpes Côte d'Azur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°51	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Recenser et communiquer sur les services de mobilité existants
Réfèrent de la fiche : <i>Hébreard Olivier, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagnement financier des collectivités locales pour la mise en œuvre de projets "mobilités alternatives"
Périmètre	Département des Hautes-Alpes
Étapes / Public cible / Budget	- Une enveloppe de 400 000 € / an est dédiée de manière continue au financement des projets mis en œuvre par les collectivités locales des Hautes-Alpes qui contribuent au développement des mobilités alternatives. - Les projets des EPCI et communes sont examinés au fil de l'eau.
Besoins de pilotage / coordination	Les réunions avec les collectivités sont organisées en fonction des projets, de leur complexité et de la demande du porteur de projet.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Hautes-Alpes
--	------------------------------

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Hautes-Alpes	Pilote	Pilotage de l'action et financement	Examen technique et instruction administrative des dossiers, financement
Communes/EPCI/Associations	Bénéficiaire	Maitrise d'ouvrage	Montage des dossiers et mise en place des projets

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°52	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Recenser et communiquer sur les services de mobilité existants
Référent(s) de la fiche : Emmanuelle JOSNIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), ejosnin@maregionsud.fr ; Lise CAUSSE, lcausse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Planification stratégique d'actions de communication
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : - sensibiliser et promouvoir une mobilité décarbonée ; - accompagner au changement d'usage habitants, visiteurs et décideurs - susciter du report modal Description : 1 - Définition d'une stratégie nourrie par les productions des instituts de recherche et validée par l'exécutif visant à : - éveiller à un nouvel imaginaire pour une mobilité plus sobre et moins carbonée, - favoriser une mobilité désirable (préférer la marche, le vélo, le covoiturage et les transports en commun) - accompagner les citoyens et les acteurs du territoire, - valoriser de nouveaux modes et usages, - accompagner pour passer à l'action - pérenniser les nouvelles pratiques de mobilité plus vertueuses dans la durée - faciliter l'accès à l'offre existante. 2 - Choix des médias et supports les plus adaptés 3 - Lancement de campagnes Public cible : - grand public, résidents, visiteurs, salariés, jeunes...avec priorité sur auto-solistes, hyper-mobiles - décideurs : élus locaux et entreprises notamment DRH, responsables RSE
Besoins de pilotage / coordination	Travail en articulation avec les autres AOM Partage des thèmes et campagnes programmés

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet pluridisciplinaire	Définition d'une stratégie cohérente avec les enjeux de la planification écologique et l'offre régionale
	Partenaire	Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	
AOM ou communes assurant la gestion d'une offre de mobilité	Pilote	Mise en œuvre d'actions pour inciter à la mobilité décarbonée et au changement d'usage	Pédibus, apprentissage du vélo à l'école, fête du vélo, prime à l'achat d'un VAE, aire de co-voiturage, etc...
	Partenaire	Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	Travail en partenariat avec la Région et les autres AOM pour proposer un agenda et une cohérence des messages
Exploitants de services de transport routiers et ferroviaires	Partenaire	Financement	Dans cadre des budgets promotion/marketing dédiés dans les contrats

Représentants des employeurs et employeurs	Partenaire	Partage d'information sur les attentes et besoins des entreprises Participation aux actions dédiées proposées	
Instituts de recherche	Partenaire	Partage d'information notamment sur la dimension changement d'usage	Conduite d'actions de sensibilisation, de programmes d'action-recherche, de productions audio-visuelles, mise en place d'incitatifs... pour mettre en place les conditions d'un passage à l'acte pour l'usage des transports collectifs, des modes actifs et doux, de la mobilité partagée ou collaborative, de la démobilité
Agences d'urbanisme	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	
ORT	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°53	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer/mutualiser un outil et l'animation de plateforme de covoiturage en lien avec les territoires voisins
Référent(s) de la fiche : Diego CLEMENTE - Direction des Infrastructures et des Grands Équipements - Mission Prospective , dclemente@maregionsud.fr ;	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N – prioritairement sur les secteurs ruraux/peu denses
Étapes / Public cible / Budget	Description : Mise en place par la Région d'un service régional de covoiturage de type zonal prioritairement dans les secteurs ruraux et peu denses = outil de mise en relation des covoitureurs via un opérateur privé et/ou par une brique de service intégrée au futur Système d'Information et de Billetterie Régional (SIBR). Ce projet doit s'inscrire dans une cohérence d'ensemble avec les dispositifs de covoiturage existants ou en cours de déploiement par d'autres collectivités locales (EPCI, AOMD et Départements). Public cible : Salariés, étudiants, population locale Étapes : 1. Définition du service, préparation marché public + dépôt de demande d'aide "Fonds vert" 2. Procédure de marché public 3. Phase de déploiement du service avec opérateur 4. Exploitation du service sur 2 ans
Besoins de pilotage / coordination	Selon le scénario choisi 1 à 2 réunions d'information du dispositif en plénière

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré



Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
- Nombre de voyage/semaine/mois/année - Origines-Destinations principales - Coût / voyage et Coût / voy.km - Nombre de véhicules évités et nombre de kms évités - Émissions de CO2 évitées

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Maitrise d'ouvrage Coordination de projet Financier	0,5 ETP
État	Partenaire	Financier via le « Fonds vert » Convention État-Région	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°54	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer/mutualiser un outil et l'animation de plateforme de covoiturage en lien avec les territoires voisins
Réfèrent de la fiche : FAVRE Emily direction@CC Jabron-Lure-Vançon-Durance.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Plateforme de covoiturage
Périmètre	CC Jabron-Lure-Vançon-Durance
Étapes / Public cible / Budget	Mise en place d'une plateforme de covoiturage ou système alternatif (cf CCAPV) en lien avec les territoires voisins et/ou travail sur le principe d'un autostop organisé - Etude des besoins - Mise en place d'une solution adaptée au territoire
Besoins de pilotage / coordination	CC Jabron-Lure-Vançon-Durance

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Jabron-Lure-Vançon-Durance

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Communauté de communes	Portage de l'opération	MO et Financement	
Etat, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Accompagnement technique et financement éventuel	Financement éventuel selon cadres d'intervention en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°55	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer/mutualiser un outil et l'animation de plateforme de covoiturage en lien avec les territoires voisins
Référént de la fiche : <i>Mélanie Cottet, melanie.cottet@sisteronais-Buëch.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Animation et communication sur le dispositif MOBICOOP/REZO POUCE
Périmètre	CC du Sisteronais-Buëch
Étapes / Public cible / Budget	2025 Faire une animation importante sur le territoire pour que le rezo d'autostop et de covoiturage soit connu et utilisé du public : recrutement d'un service civique 1er semestre 2025 pour réaliser des actions de d'animation et de communication sur le dispositif Mobicoop/Rezo-pouce en complément des actions menées par le département 2026 : Faire un bilan de l'utilisation du service
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC du Sisteronais-Buëch (avec les communes ?)

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC du Sisteronais-Buëch	pilote	pilotage de l'action en lien avec le Département	Animation, Communication
Communes	Partenaire	Relai d'information	
Département des Hautes-Alpes	Partenaire	pilotage à l'échelle départementale	Animation, Communication
Service civique	Partenaire		Recrutement d'un service civique 1er semestre 2025 pour réaliser des actions de d'animation et de communication sur le dispositif Mobicoop/Rezo-pouce en complément des actions menées par le département

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°56	BASSIN : C OBJECTIF GENERAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer/mutualiser un outil et l'animation de plateforme de covoiturage en lien avec les territoires voisins
Référént de la fiche : <i>Mélanie Cottet, melanie.cottet@sisteronais-Buëch.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Sensibilisation sur la ZAE Val de Durance pour la réduction de l'autosolisme
Périmètre	CC du Sisteronais-Buëch
Étapes / Public cible / Budget	Environ 80% des trajets domicile-travail se font en voiture individuelle. Un enjeu fort est d'apporter des solutions pour limiter « l'autosolisme ». La Zone d'activité du Val de Durance est un site d'emploi très important sur le territoire. C'est pourquoi ce site a été ciblé pour une action de sensibilisation. Objectifs : - Limiter l'autosolisme, proposer des solutions aux personnes non motorisées, renforcer le lien social ; - Connaitre et analyser la mobilité des employés sur leur trajet domicile-travail ; - Engager une réflexion au sein des entreprises pour encourager un report modal grâce à l'identification d'une offre de services opérationnelle (covoiturage et VAE sur les trajets domicile-travail) ; - Proposer une méthodologie d'actions facilement reproductible sur d'autre sites générateurs d'emploi ; - Le projet s'articule autour de l'organisation d'un événement de sensibilisation et de temps collaboratif à destination des entreprises ainsi que des employés. Description : 1. Animation de l'événement de sensibilisation à destination des entreprises/employeurs participants. 2. Production d'un livrable intégrant un plan d'action opérationnel à destination des entreprises ainsi qu'une méthodologie de reproductibilité de l'action à destination des collectivités.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC du Sisteronais-Buëch
--	-------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote, porteur	Coordinateur	Pilotage et financement de la première journée de sensibilisation en 2024
Auxilia	Partenaire	Prestataire	Animation de la première journée en 2024
CC du Sisteronais-Buëch	Partenaire	Porteur associé, animateur	Prolongation de l'action
Commune de Sisteron	Partenaire	Relai d'information	
SEM	Partenaire	partage de donnée, relai d'information	participation à la démarche, prêt de locaux

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°57	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Etudier l'aménagement d'aires de covoiturage
Réfèrent de la fiche : FAVRE Emily direction@CC Jabron-Lure-Vançon-Durance.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Aménagement d'aires de covoiturage
Périmètre	CC Jabron-Lure-Vançon-Durance
Étapes / Public cible / Budget	Identification avec les communes des lieux potentiels d'implantation d'aires de covoiturage Travaux d'aménagement
Besoins de pilotage / coordination	Communes avec accompagnement CC Jabron-Lure-Vançon-Durance

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Jabron-Lure-Vançon-Durance

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION

CC Jabron-Lure Vançon Durance	Pilote	Pilotage de l'action, coordination	
Communes	Partenaire	Portage de l'opération sur leur territoire	MO et Financement
Etat, Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Partenaire	Accompagnement technique et financier	Financement éventuel selon cadres d'intervention en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°58	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Etudier l'aménagement d'aires de covoiturage
Référent(s) de la fiche : Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rdorne@maregionsud.fr ; Diego CLEMENTE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), dclemente@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour la création d'aires de covoiturage visant à : - Encourager ce mode de déplacement partagé - Créer toutes les conditions pour un changement de pratique de mobilité rapide, durable et massif - Développer l'intermodalité (Zou et réseaux urbains) - Diminuer la part d'autosoliste / émission CO2 - Accompagner MOA/Gestionnaire et orienter les aménagements Deux critères afin de développer l'intermodalité : 1. La localisation de l'aire sur ou à proximité d'une ligne ou d'un arrêt TC du réseau ZOU ! 2. L'intégration des équipements conférant aux aires une dimension multimodale (Stationnements sécurisés vélos, PMV, IRVE...) Public cible : Collectivités et concessionnaires autoroutiers Étape 1 (2020) : vote du cadre d'intervention Étape 2 (2025) : Consultation pour la réalisation d'un schéma de développement des aires de covoiturage (obligation de la LOM). Ce Schéma est inscrit au Plan régional de covoiturage délibéré le 23 juin 2024 autour de 4 phases : 1. Etude de faisabilité et de potentiel de ligne de covoiturage (en cours de finalisation) ; 2. Expérimentation d'une ligne de covoiturage d'intérêt régional ; 3. Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses ; 4. Élaboration d'un schéma régional des aires et points d'arrêt de covoiturage Consultation prévue en 2025 pour les phases 2, 3 et en 2026 pour la phase 4.

	Ce schéma sera l'occasion de réviser le cadre d'intervention actuel et le périmètre des interventions de la Région en lien avec les contrats opérationnels de mobilité.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région d'Azur	Provence-Alpes-Côte
---	---------------	---------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Co-financeur	Financement
État	Partenaire	Co-financeur	Financement notamment via fonds vert covoiturage
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation

Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Concessionnaires (ESCOTA, ASF)	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°59	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Solidarité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la connaissance de l'offre de transport en commun
Référent de la fiche : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ABCD Valérie VERNISSE vvernisse@maregionsud.fr ; KLMN Nathalie PEINADO npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaborer un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire (PAMS)
Périmètre	Bassin (ABCDKLMN)
Étapes / Public cible / Budget	Type : Plan d'action pour faciliter la mobilité du quotidien des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi que des personnes en situation de handicap comprenant notamment les aides financières individuelles liées à la mobilité Description : Recenser les actions existantes qui contribuent à lever les freins à la mobilité et définir avec l'ensemble des acteurs locaux impliqués dont les AOM, les Départements, les grands opérateurs de services (France Travail, CAF, MSA, CARSAT, CPAM) et les acteurs de l'accompagnement social, les actions prioritaires à développer sur le bassin afin de favoriser et faciliter l'accès à la mobilité : – diagnostic, – mobilisation et coordination des acteurs locaux, – accompagnement des publics cible. Étapes : 1. 2024/2025 – Mobilisation des acteurs, recensement des actions existantes et nécessaires, co construction d'un plan si possible avec un soutien en ingénierie avec recherche de financement. – Premier travail concernant la coordination (recensement des offres, critères d'éligibilité, montants ...) et partage de propositions afin de simplifier la lisibilité pour les usagers et partenaires de l'accompagnement social. – Émergence de projets pilotes à l'échelle des territoires, des intercommunalités, des bassins 2. 2027 Adoption du plan par les pilotes et les AOM 3. 2027/2028 Mise en œuvre des plans d'actions notamment mise en ligne sur les sites des AOM et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur des aides individuelles à la mobilité
Besoins de pilotage / coordination	Co pilotage : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Départements concernés

	Co-construction avec les AOM du bassin et les EPCI non AOM, les acteurs institutionnels de l'insertion et de l'emploi, les acteurs associatifs
--	---

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Départements
---	---

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet, co animateur des groupes de travail avec les Partenaires, mise en ligne sur site zou.maregionsud.fr des aides individuelles liées à la mobilité	Temps RH, Animation réseau des Partenaires,
Départements volontaires	Pilote	Équipe projet, co animateur des groupes de travail Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH. animation réseau des Partenaires
Départements	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH

Communauté de communes non AOM ou n'exerçant pas cette compétence	Partenaire	Partage d'information	Informations sur les dispositifs intercommunaux existants ou en projet, relais d'information après approbation du PAMS
Communes (cas échéant)	Partenaire	Partage d'information	Informations sur les dispositifs intercommunaux existants ou en projet, relais d'information après approbation du PAMS
France Travail	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants
CAF / MSA / CPAM / CARSAT	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants
État (DDETS, ANCT,...)	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants
Associations de la mobilité solidaire, d'insertion, d'inclusion	Partenaire	Communication/prestations	Temps RH

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°60	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Solidarité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la connaissance de l'offre de transport en commun
Réfèrent(s) de la fiche : Corinne MERAND LEPRETRE, cmerand_lepretre@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Gestion d'un centre de relation clients (CRC)
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : Amélioration de la diffusion et de la lisibilité de l'information du réseau ZOU! Description : Mise en œuvre d'un centre d'appels du réseau ZOU chargé : - D'informer sur les horaires et les tarifs - D'informer sur les conditions de circulation - De gérer les réclamations - De gérer le back-office du portail ZOU ! - Calculateur d'itinéraire comprenant les AOM de la région : un renvoi sur les sites des AOM du calculateur pourrait être envisagé sous forme de lien Public cible : Tous les usagers du réseau ZOU ! Express et de proximité
Besoins de pilotage / coordination	Passation d'un marché public auprès d'un prestataire spécialisé.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	Un marché public et un chargé de suivi du marché
EPCI volontaire	Partenaire	Partage d'information et de données	Fourniture des données de leur réseau afin qu'il soit mis en ligne sur la plateforme ZOU !

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°61	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Solidarité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la connaissance de l'offre de transport en commun
Référent(s) de la fiche : Miren AGUER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), maguer@maregionsud.fr ; Karen POGGI, kpoggi@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre d'un système d'information et de billettique régional (SIBR)
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Mettre en place un système d'information et de billettique Régional unique contribuant à un parcours usagers fluide de la recherche d'itinéraire à la réclamation via l'acte d'achat et de validation. - Système évolutif et moderne, adapté à tous. - Système permettant à la Région de maîtriser ses dépenses, mettre en œuvre sa stratégie de distribution, disposer de la donnée, s'interfacer avec les systèmes partenaires. Il comprendra : - Fourniture des équipements de distribution, validation et de contrôle pour tous les opérateurs de transport régionaux - Calculateurs d'itinéraires multimodaux - Information théorique et temps réel - Système de réservation, vente, validation, contrôle - Référentiels tarifaires, topologie, usagers - Système gestion de recettes - Système de vente par/pour des tiers - Relation usagers : instruction, délivrance, incidents, etc Étapes : - Jalon 0 : Construction du système en évolution - Jalon 1 : 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU! pour la distribution et ventes des titres régionaux) - Jalon 2 : 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes des titres régionaux et diffusion de l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU!) - Jalon 3 : à partir du 2ème trimestre 2026 jusqu'en 2028 - évolution du système (ex : open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)

Besoins de pilotage / coordination	Continuité de service à assurer. Obligations premières : assurer la bascule pour les transports régionaux pour garantir la distribution (information, vente, validation, contrôle, gestion des recettes)
---	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Entreprise SMT (Sud Mobilités Technologies)	Partenaire	Délégataire - Exploitant	
Tiers vendeurs	Partenaire	Agence de voyage - Utilisateur	
AOM	Partenaire	Interfaçage	La mise en œuvre d'interfaces compatibles par les AOM sera nécessaire pour que le SIBR puisse réaliser l'information voyageur et

			distribuer les titres réseaux de transport des AOM locales
Exploitants transports régionaux	Partenaire	Utilisateurs	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°62	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Solidarité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la connaissance de l'offre de transport en commun
Référent(s) de la fiche : Nathalie PEINADO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), npeinado@maregionsud.fr ; Fabrice BARRELLI, fbarrelli@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Porter une réflexion à l'échelle de l'ensemble des AO pour mutualiser les points de distribution/en faire des points multi-opérateur. Favoriser l'accès à l'information et aux services de mobilité par un accompagnement via les Maisons France Services ou autres structures.
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : La Région et la plupart des autorités organisatrices ont mis en place des ventes dématérialisées des titres de transport. Le nombre des points de vente physique a décliné. Outre le sentiment croissant d'éloignement/disparition des services publics, ce manque de contact direct avec les usagers fait disparaître l'accompagnement à l'achat (distinct du conseil en mobilité). L'achat dématérialisé peut paraître compliqué pour certains publics et rend parfois les tarifs adaptés inaccessibles (pas de vente à bord des abonnements ZOU par ex). Le but d'un éventuel partenariat entre AO/ et/ou avec les maisons France Services est de favoriser l'interaction humaine dans la distribution des titres et de mutualiser les efforts à y consentir (en utilisant les interfaces billettiques distinctes des AO existant à date, avec la également la perspective du SIBR qui pourrait permettre la vente multiopérateur). Partenariats à monter avec les AO/les EPCI-Communes en liens avec les Maisons France Services Positionner des référents SRT en formateurs/conseils Formations croisées pour la vente multi opérateurs Étapes : - Jalon 0 : Construction du système en évolution - Jalon 1 : 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU! pour la distribution et ventes des titres régionaux) - Jalon 2 : 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes des titres régionaux et diffusion de

	l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU!) - Jalon 3 : à partir du 2ème trimestre 2026 jusqu'en 2028 - évolution du système (ex : open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)
Besoins de pilotage / coordination	Validations régionales Accords réciproques

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Maisons France Services	Partenaire		
EPCI/communes coordonnateurs	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°63	BASSIN : C OBJECTIF GENERAL : Solidarité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la connaissance de l'offre de transport en commun
Réfèrent de la fiche : <i>Emily Favre, direction@CC Jabron-Lure-Vançon-Durance.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Schéma local d'orientation des mobilités – étude de planification
Périmètre	CC Jabron-Lure-Vançon-Durance
Étapes / Public cible / Budget	Les administrés de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dépendent, comme de nombreux territoires ruraux, quasi exclusivement de la voiture pour leurs déplacements. Les personnes âgées, les jeunes et les personnes en situation de précarité sont de ce fait souvent contraints dans leurs déplacements, le territoire n'offrant que peu de solutions alternatives. En outre la problématique de l'usage quasi-exclusif de la voiture touche plus largement l'ensemble de la population dans un contexte de hausse des prix du carburant et de crise climatique. Face à ces enjeux, la Communauté de communes participe au programme national Mobili'Terre porté par Unis-Cité et l'Association des maires ruraux de France. Ce partenariat a permis d'engager les premières réflexions et pistes d'actions sur la question de la mobilité. Afin de confirmer les besoins identifiés, valider et prioriser les actions, la CC a, dans le cadre du programme de la Région 'Avenir Montagne Mobilités, demandé à la Région un accompagnement avec une étude portant sur la réalisation d'un schéma local d'orientations des mobilités. Cette étude s'attachera à être dans une démarche ascendante. La méthodologie employée veillera à apporter une acculturation des élus et acteurs locaux sur la thématique élargie de la mobilité et leur apporter des exemples concrets d'actions menées sur des territoires similaires via par exemple un benchmark régional élargi avec des visites sur site, l'organisation de conférence-débat et des éléments de communication type facilitation graphique. Étapes : 1. Compléter le diagnostic de mobilité 2. Identifier les actions adaptées à mettre en œuvre
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Jabron-Lure Vançon-Durance
--	-------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Jabron-Lure Vançon-Durance	Pilote	Organise physiquement et participe aux réunions	Suivi de l'étude pour mise en œuvre ultérieure
Région Provence Alpes Côte d'Azur	Partenaire	Commande et financement à 100% de l'étude	Commande sur marché régional à l'AMO Auxilia, suivi de l'étude et financement

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°64	BASSIN : OBJECTIF GÉNÉRAL : Solidarité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer la connaissance de l'offre de transport en commun
Référent(s) de la fiche : Miren AGUER – Région Provence-Alpes-Côte d’Azur - DTRI/SMI, maguer@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Tarifification régionale des transports, mise en œuvre et communication partenariale
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Mise en œuvre stratégie régionale, actions complémentaires à des évolutions d'offre, expérimentations ou partenariats avec pour objectifs : - Mise en œuvre d'une gamme tarifaire régionale simplifiée et unique - Développement de la tarification multimodale intégrée interAOM pour faciliter l'intermodalité et la mobilité par les transports publics sur un bassin de déplacements - Incitation au report modal vers les transports publics, en accompagnement d'une offre de transport attractive pour les trajets du quotidien comme pour les trajets occasionnels - Accompagnement à la mobilité des foyers à revenu modeste, développement d'une mobilité solidaire - Préservation des recettes régionales - Coordination avec les autres acteurs de la mobilité, y compris en termes d'information des évolutions tarifaires Étapes : • Réalisé : - Nouvelle gamme tarifaire régionale : 2023 (PZE en 2019) avec tarifs solidaires et minigroupes - Pass Intégral : 2018 - Pass Sud Azur : 2020 - TER + urbain • Expérimentations : - Tarif Pic de pollution - Pass Journée TER - Tarifs zone peu dense • Projets : - Pass Var et Vaucluse - Déclinaisons des pass multimodaux existants

	Composante communication partenariale : envois systématiques de présentations informatives sur les modifications/adaptations tarifaires aux AOM du bassin sur chacun des bassins de mobilité
Besoins de pilotage / coordination	la Région anime un groupe de travail interAOM pour réunir les bonnes conditions de mise en œuvre de l'interopérabilité

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	Chargé de mission tarifaire, chargé de mission billettique, AMO, équipe AMT
AOMD	Partenaire	Cofinancement ; Partage d'information et de données ; Co-analyse et proposition	Mise à disposition de données, avis, mise à niveau des systèmes de distribution, financement, délibération
Région de France	Partenaire	Partage d'information et d'analyse	

Exploitants, billetticiens (SIBR et autres)	Partenaire	Mise à disposition données ; Réalisation des développements et des recettes	Transmission bases de données vente/validation ; Réalisation des développements techniques sur les systèmes ; Recettes interoperables
Entreprises	Partenaire	Réalisation des études d'impacts ; Répartition des recettes entre bénéficiaires	Rapports d'études ; Mise à disposition de modèles ; États des reversements de recettes
Associations, organismes publics	Partenaire	Information	Consultation COPART avant mise en œuvre ; Promotion tarification régionale auprès de leur public.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°65	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Solidarité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Réfèrent(s) de la fiche : Cécile FERRER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), cferrer@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Animer la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU!
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Créer un cadre d'échange et de travail innovant et dynamique entre les associations et la Région. Animation de cette Charte : - Organisation de cotecs et copil (en présence d'élus régionaux), - Prioriser les points à travailler relevant des 9 engagements de la Charte, - Coordonner les services régionaux (DGTMG) participant aux travaux du Cotec, - Garantir l'écoute due aux associations, et la prise en compte de leurs besoins. Public cible : - Toutes les personnes qui ne peuvent voyager dans les trains et cars régionaux en toute autonomie et sans adaptations particulières. - PMR - PSH - Personnes en perte d'autonomie.
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions par an

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTSI DIGE DTRI : une dizaine de personnes mobilisées épisodiquement
Collectif d'associations	Pilote	Initiateur Co-pilote	7 associations au démarrage sur tout le territoire : APF France Handicap, Unapei Paca Corse, AFM Telethon, Parcours handicap 13, T21somie Alpes Maritimes, Surdi 13 et Alpes Regards 05.
SNCF Voyageurs, autres transporteurs ferroviaires et transporteurs routier	Partenaire	Expertise	L'expertise transporteur peut être sollicitée pour confirmer la faisabilité des thèmes travaillés.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°66	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Solidarité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Réfèrent(s) de la fiche : Patricia HARINCK, pharinck@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en accessibilité des gares ferroviaires aux PSH et aux PMR
Périmètre	Bassin : A, B, C, D, E, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs de l'Ad'AP : garantir la mise en accessibilité progressive des réseaux de transports publics. La Région a identifié 42 points d'arrêts ferroviaires prioritaires à rendre accessible avant décembre 2024. Le schéma a également un volet routier avec un nombre d'arrêts prioritaires à rendre accessibles d'ici 2027 et qui est suivi par la DTSI Objectifs du SDAQ : mettre en cohérence des infrastructures ferroviaires avec le matériel roulant utilisé pour le transport des usagers du train. 35 gares en région nécessitent des travaux d'allongement de quais d'ici 2028. Ces travaux d'allongements s'accompagnent de travaux de rehaussement des quais aux normes PMR et d'une mise en accessibilité partielle de la gare (maintien de la TVP) ou totale de la gare (passerelle avec ascenseurs ou passage souterrain avec rampes) selon les gares (fréquentation, dangerosité...) Description : Études et travaux réalisés sous Maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions. • État d'avancement du SDRA/Ad'AP - 2023 : 34 gares accessibles sur 42 - 2024 : Briançon et Tende - 2025 : Arles, Cagnes et Villefranche s/Mer - 2026 et + : Miramas, St Laurent du Var, La Trinité Date de fin de l'ADAP fixé au 4 décembre 2024 puis demande de dérogation au préfet pour finalisation • État d'avancement du SDAQ - Études en cours : Bedarrides, Courthézon, Cuers, Lamanon, Le Thor, Mandelieu, Meyrargues, Montfavet, Morières-Lès-Avignon, Puget, Saint-Chamas, Saint-Saturnin, Sénas, Solliès-Pont - Travaux en cours : La Garde, Cassis Date de fin du SDAQ fixé à 2028 et qui sera décalé à 2035

Besoins de pilotage / coordination	- 3 à 4 réunions par projet avec SNCF + échanges éventuels avec les gestionnaires de gares ou voirie si travaux connexes
------------------------------------	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financier principal	
État	Co-pilote		
SNCF Gares & connexions	Partenaire	Maîtrise d'ouvrage et co-financier	
Collectivités	Partenaire	Partenaire financier et co-financier si possible	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°67	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Transversal OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Réfèrent(s) de la fiche : Valérie VERNISSE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), vvernisse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagnement en ingénierie des EPCI non AOM
Périmètre	Bassin B, C, D, E, F, K et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Certaines CC n'ont pas souhaité prendre la compétence mobilité en confiant à la Région devenue AOML le soin d'organiser les transports. La loi LOM prévoit la création d'un comité des partenaires local Il s'agira d'accompagner ces EPCI à entrer dans l'opérationnel en les aidant sur des études préalables : diagnostic, études de faisabilité, juridique et financier, expérimentation ou dispositif d'animation (auprès des employeurs par exemple ou atelier de concertation...). Public cible : le périmètre de chaque communauté de communes non AOM : - Champsaur-Valgaudemar - Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon - Sisteronais- Buëch - Jabron-Lure-Vançon-Durance - Alpes Provence Verdon - Pays de Forcalquier-Montagne de Lure - Haute-Provence Pays de Banon - Ventoux Sud - Pays d'Apt Luberon - Enclave des Papes Pays de Grignan - Aygues Ouvèze en Provence - Vallée du Gapeau - Cœur du Var - Méditerranée Porte des Maures - Pays des Paillons
Besoins de pilotage / coordination	Exécution de l'action dans la limite du budget alloué

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Accompagnement	
EPCI	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°68	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Transversal OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Référent(s) de la fiche : Christèle ANGENEAU (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), cangeneau@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagnement/participation à l'élaboration des PDM/PDMS par les EPCI AOM avant rédaction des avis de la Région sur les Plans de Mobilité / Plans de Mobilité Simplifiés arrêtés par les Autorités organisatrices de mobilité
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Organisation de la mobilité sur le territoire via l'élaboration de PDM/PDMS par toutes les AOM de la région - Des PDM/PDMS qui contribuent aux objectifs du SRADDET et s'inscrivent dans la stratégie régionale pour une mobilité durable Public cible : EPCI avec PDM obligatoire et EPCI ayant pris la compétence mobilité encouragés à élaborer un PDMS
Besoins de pilotage / coordination	SRADDET : https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/le-schema-regional-en-vigueur Guide PDM : https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/les-outils-de-mise-en-oeuvre-du-schema/les-guides-de-mise-en-oeuvre-du-sraddet

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Partage d'information sur ses compétences et ses attendus précisés dans le SRADDET	Notamment sur le volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons et l'offre régionale ZOU !
AOM	Partenaire	Maître d'ouvrage : Réalisation du PDM ou PDMS	Sollicitation de la Région pour participation aux réunions
Département	Partenaire	Partage d'information sur ses compétences	Notamment sur le volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons.
Collectivités limitrophes	Partenaire	Partage d'information et coordination	
Agence d'urbanisme	Partenaire	Éventuel partenaire associé ou maître d'œuvre du PDM/PDMS Partage de données ou réalisation du plan dans le cadre d'un conventionnement avec l'AOM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°69	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Transversal OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Réfèrent(s) de la fiche : Emmanuelle PAING (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), epaing@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs : Permettre l'échange d'expérience entre collectivité et booster les projets par un gain de temps lors de la conception en travail en intelligence collective Description : Animé par la Région, ce groupe représentant tous les EPCI d'un secteur géographique complété des Départements et de l'Etat s'ils disposent de chargés de mission traitant des questions de mobilité, se réunit en visio ou en présentiel 1 à 2 fois/an Étape 1 : 2025 mise en place des réseaux des référents mobilité par bassin Étape 2 : à partir de 2026 pérennisation des groupes Public cible : Les chargés de mission ou chefs de projet mobilité des collectivités et de l'État
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage Région Besoin de la disponibilité des membres du réseau

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Animation	Organisation des réunions Diffusion des informations disponibles Mise à disposition de salle pour réunion en présentiel
Département (s)	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel
EPCI	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel
État	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°70	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Transversal OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Réfèrent(s) de la fiche : David GRZYB, dgrzyb@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : Face à l'accélération des effets du changement climatique, de nombreuses infrastructures de transport sont vulnérables en région. Il est nécessaire de les identifier et de déployer dès à présent un plan d'action d'adaptation pour les adapter au climat de demain afin : - D'identifier les infrastructures de transport vulnérables aux effets du changement climatique - Déployer un plan d'action d'adaptation des transports, multi gestionnaires Description : Il est nécessaire d'utiliser les cartes pour identifier les infrastructures étudiées dans chaque bassin. 22 principaux gestionnaires d'infrastructures de transport de la région sont associés (départements, DIR, Vinci, SNCF R et G&C, GPMM, ...) Étapes : - Signature du contrat - Collecte des données - Réalisation des projections climatiques - Analyse de la vulnérabilité et du risque physique - Analyse de la vulnérabilité et du risque fonctionnel - Analyse de la vulnérabilité et du risque climatique - Synthèse du risque régional vis-à-vis des perturbations dans le système de transport face au changement climatique - Écriture du plan d'action - Mise en œuvre du plan d'adaptation Public cible : - Gestionnaires d'infrastructures de la région - EPCI

Besoins de pilotage / coordination	Participations des EPCI lors de la construction du plan d'adaptation
---	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et DREAL

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilotage, Coordination et financement	
DREAL	Co-pilote	Pilotage, Coordination et financement	
Départements	Partenaires	Participe aux travaux	
CC Jabron-Lure-Vançon-Verdon	Partenaires	Participe aux travaux	
CC Sisteronais-Buëch	Partenaires	Participe aux travaux	
Vinci Autoroutes	Partenaires	Participe aux travaux	
SNCF Réseaux, SNCF G&C, RTM	Partenaires	Participe aux travaux	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°71	BASSIN : C OBJECTIF GÉNÉRAL : Transversal OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Réfèrent(s) de la fiche : Valérie VERNISSE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), vvernisse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place des Comités de partenaires locaux sur les Communautés de Communes non AOM
Périmètre	Bassin B, C, D, E, F, K et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Certaines CC n'ont pas souhaité prendre la compétence mobilité en confiant à la Région devenue AOML le soin d'organiser les transports. La loi LOM prévoit la création d'un comité des partenaires local. Mise en place des COPART Locaux et animation sur la durée du COM Public cible : périmètre de chaque communauté de communes non AOM : - Champsaur-Valgaudemar - Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon - Sisteronais- Buëch - Jabron-Lure-Vançon-Durance - Alpes Provence Verdon - Pays de Forcalquier-Montagne de Lure - Haute-Provence Pays de Banon - Ventoux Sud - Pays d'Apt Luberon - Enclave des Papes Pays de Grignan - Aygues Ouvèze en Provence - Vallée du Gapeau - Cœur du Var - Méditerranée Porte des Maures - Pays des Paillons
Besoins de pilotage/coordination	Une réunion par an

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré

Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes- Côte d'Azur	Pilote	Accompagnement	
EPCI	Partenaire	Participation aux réunions pour les EPCI non AOM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°72	BASSIN : C OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer l'interconnexion entre les différents transports
Référént de la fiche : Vincent MOUREN, vmouren@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Participer à la coordination globale de l'offre de transport par bassin de mobilité en diffusant l'offre ferroviaire régionale et nationale locale
Périmètre	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : L'action a pour but d'améliorer la coordination des offres cars-trains, bus-trains ou modes alternatifs-trains, tout en mettant en adéquation l'offre TC et la demande de mobilité. > permettre aux AO de comprendre le processus de construction de l'offre ferroviaire > mettre en place un système de réseaux coordonnés à l'échelle du bassin car structuré autour d'une colonne vertébrale ferroviaire (modèle des SERM) lorsque présente. > Amélioration/sécurisation des correspondances Description : L'action régionale consiste en une communication systématique et généralisée de ses grilles horaires d'offres TER par bassin de mobilité et par axe ferroviaire, en amont de la mise en œuvre de l'offre (si possible dès après sa construction) accompagnée d'une présentation (type webinaire ouvert en une fois à l'ensemble des acteurs du bassins) visant à expliquer comment sont construites ces offres. Dans le même temps, et dans la mesure où elle la détient, la Région pourrait également diffuser les grilles horaires des offres du réseau SNCF En parallèle, la Région pourra communiquer l'état des fréquentations de ses gares afin de permettre aux AO d'optimiser leurs services (offre TC, TAD et/ou vélo et/ou autopartage/covoiturage) en fonction des besoins de mobilité en sortie ou en entrée de gares. Étapes : L'action se déroule en 2 phases, une première phase ponctuelle et une deuxième phase pérenne (récurrente chaque année). La 1ère phase a une vocation pédagogique, il s'agit d'expliquer le principe de la construction horaire. Ce qui permet, pour les interlocuteurs intéressés ou devant travailler une offre complémentaire au ferroviaire de comprendre comment la Région travaille avec ses exploitants et SNCF Réseau. Cette première phase sera déclinée sous la forme d'un webinaire ou un séminaire avec des

	intervenant de SNCF Réseau et éventuellement de représentants des exploitants. La 2ème phase est pérenne et a vocation à être récurrente annuellement. Il s'agit de la communication et la présentation des horaires des prochains Services Annuels (SA), dont le changement s'effectue généralement mi-décembre (contrairement aux horaires des AOM locales qui évoluent généralement en septembre). Les horaires ferroviaires quasiment finalisés sont livrés en septembre octobre de l'année N-1 pour une mise en service en décembre. Il est donc proposé que soit réalisé chaque année, en parallèle de la "commande lot 1" (commande des horaires effectuée par les exploitants à SNCF Réseau) : - Un envoi des fiches horaires dans leur version projet, en juin de l'année N-1 ; - éventuellement complété d'un webinaire de présentation par axe des horaires de la commande du lot 1, les grands axes étant : • Côte d'Azur + Nice - Breil • Est Provence • Alpes • Ouest Provence Un tel calendrier pourrait notamment permettre de recueillir les doléances éventuelles et prévenir des demandes de modifications horaires, tout en permettant aux AOM locales d'adapter leurs horaires à l'offre ferroviaire.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur DGTMG- DTSI-SRR-SRT04-05-SRT83-SRT06- SRT84-13	Pilotage	Coordination Partage de données et d'information sur les offres	

DTRI-STER-SCFP			
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur DGTMGÉ-DIGÉ-SIFPE DGTMGÉ-DTSI-AMT AO	Partenaire	Données de fréquentation des gares Partage de données et d'information sur les offres	

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



1 Organisation de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

1.1 Recensement des acteurs

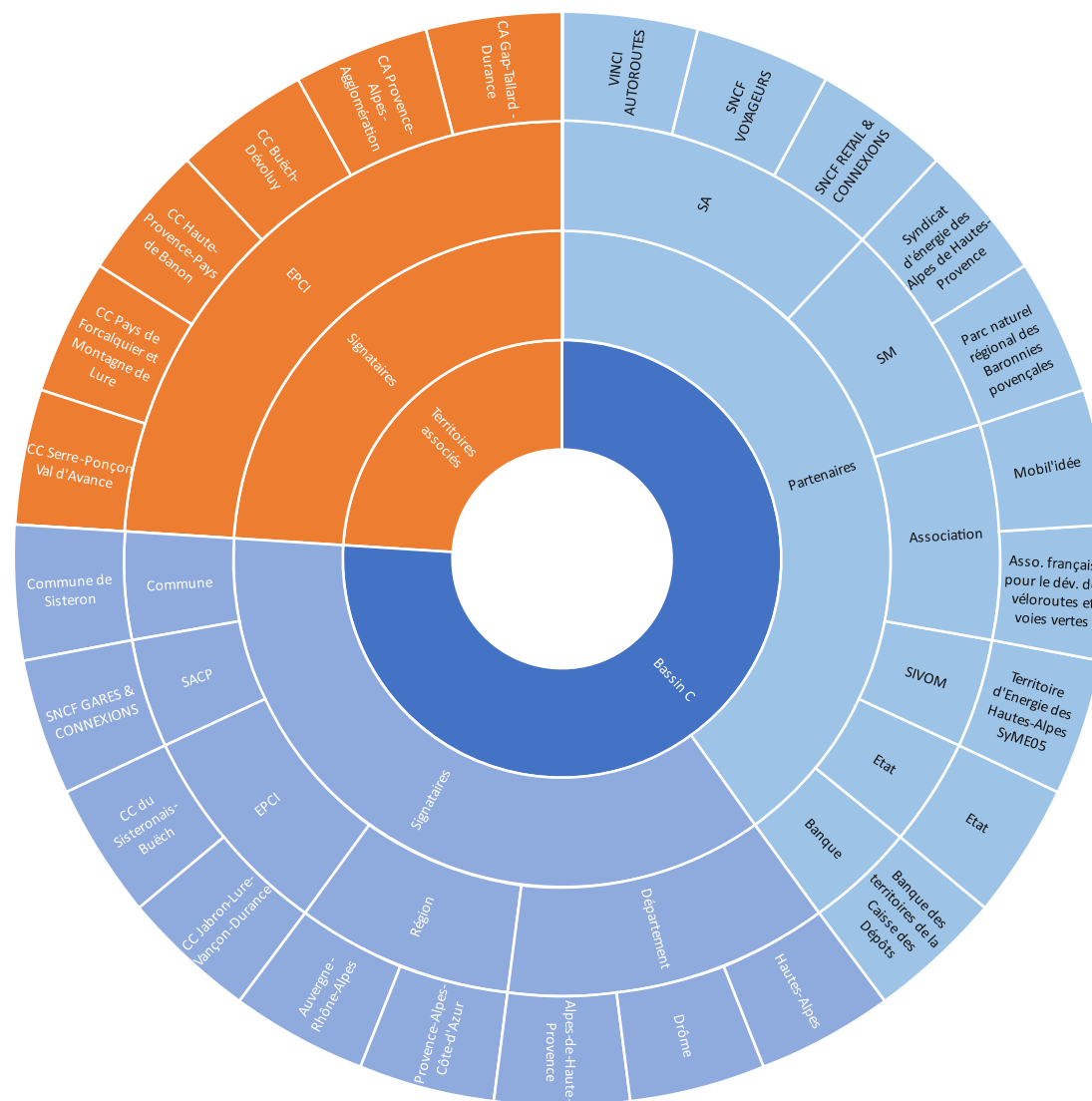
Le recensement des acteurs de la mobilité dans le bassin a été conduit en deux étapes :

1. Un premier recensement a été conduit de façon préalable au lancement de la démarche de co-construction, marqué par une recherche d'exhaustivité afin d'intégrer tous les acteurs signalés par la loi dans la démarche.
2. Un recensement au fil de l'eau a permis de compléter la liste des acteurs et les contacts des personnes référentes pour chaque entité en lien avec la mobilité dans le bassin.

Le bassin C inclut 2 communautés de communes. La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur intervient en tant que Chef de file de la mobilité, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) régional et en tant qu'AOM locale dans le cas de deux communautés de communes qui n'ont pas souhaité prendre la compétence. Le bassin est à cheval sur trois départements : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Drôme (région Auvergne-Rhône-Alpes). Il y a un pôle d'échange à Sisteron, dont la gestion est assurée par la SNCF Gares et Connexions ainsi que la commune de Sisteron.

Six EPCIs limitrophes sont invités à participer à la démarche en tant que territoires associés.

Figure 1 : Vision d'ensemble des acteurs du bassin de mobilité



1.2 Invitation des acteurs à participer

Les invitations à participer au Comité de Bassin de lancement de la démarche de co-construction ont été adressées :

- aux présidents des EPCI du bassin de mobilité (élus),
- aux présidents des Départements (élus),
- et aux présidents, maires ou directeurs des organisations gestionnaires de pôles d'échanges multimodaux ou gares de voyageurs présentes dans le bassin de mobilité,
- aux référents techniques des organisations citées.

L'invitation a précisé qu'il était souhaité qu'un référent technique soit désigné au sein de chaque organisation et qu'il soit chargé de réaliser ou d'organiser le suivi technique, c'est-à-dire la participation aux comités techniques de bassin et la réalisation/poursuite des travaux intermédiaires. Ces référents deviennent alors le point de contact entre l'équipe chargée de piloter la démarche de co-construction et leurs organisations.

Les territoires associés sont conviés à l'ensemble des réunions et ont accès à l'ensemble des documents. Ils ne sont cependant pas concernés par les complétions d'informations.

Les structures considérées comme partenaires de la démarche sont invitées à participer aux ateliers afin de partager leur point de vue, leur expertise et expérience sur certaines thématiques précises.

1.3 Calendrier de la co-construction

La démarche d'élaboration du COM a été construite pour se dérouler sur 18 mois avec une alternance d'instances et de travail intermédiaire. Le calendrier tenait compte des périodes de vacances scolaires afin de favoriser la participation des acteurs.

2023			2024												2025	
Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév
		1		1		2	1	2			2		3		3	

Légende

- COTECHBASS
- ATELIERS
- COBASS
- Travail intermédiaire

2 Synthèse de la contribution des acteurs à la démarche de co-construction

Cette section synthétise la participation des acteurs et leurs contributions aux différentes instances qui ont jalonné la démarche de co-construction afin de rendre compte de l'ampleur des apports des acteurs du bassin de mobilité dans l'élaboration du COM.

2.1 Les Comités de Bassin (COBASS)

La participation aux 3 réunions du Comité de Bassin qui jalonnent la démarche a été caractérisée par une mobilisation continue des acteurs.

Les EPCI, départements, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et SNCF Gares et Connexions ont ainsi participé de façon constante aux prises de décision importantes qui ont permis d'orienter l'élaboration COM et de s'assurer de son adéquation au territoire du bassin de mobilité.

La participation de certains acteurs aux comités de bassin a été plus faible, notamment la commune de Sisteron (gestionnaire de la halte routière), le Département de la Drôme et la Région AURA.

Le tableau suivant décrit les 3 COBASS et présente la participation pour chacun d'eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs du bassin ou territoires associés ayant participé.

Pour le COBASS n°1, l'invitation ayant été étendue exceptionnellement aux référents techniques, le détail des participants élus/direction et référents techniques est précisé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

Tableau 8 : Synthèse de la participation aux COBASS

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COBASS 1	20/12/23 Lazer	- Présentation du COM - Temps d'échanges (thématiques prioritaires et actions principales) - Présentation de la gouvernance projet et de la méthodologie de co-construction - Présentation du COTECHBASS 1 et du travail intermédiaire 1	Pas d'objections sur le cadre proposé pour la démarche d'élaboration du COM Projets/besoins exprimés par les participants : - Projets en cours/prévus - Besoins d'intermodalité et spécificités de zones peu denses ou isolées	1/2 Région (1 élus, 6 réf. techniques) 1/3 Département (0 élus, 1 réf. technique) 2/2 EPCI (2 élus, 2 réf. techniques) 1/2 Gestionnaire de gares et PEMs (1 directeur régional)	1/6 EPCI (0 élus, 1 réf. techniques)
COBASS 2	03/04/24 Lazer	- Propos introductif - Validation des socles territorialisés mis à jour - Présentation des résultats du questionnaire - Présentation des premiers retours sur les fiches recensements - Validation des objectifs territorialisés - Validation des thématiques d'atelier - Validation de la liste des participants aux ateliers - Prochaines étapes	Validation de 18 objectifs territorialisés présentés en séance Validation des thématiques à traiter pour les ateliers : - Atelier n°1 : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre / Information / solidarité - Atelier n°2 : Intermodalité / covoiturage - Atelier n°3 : Vélo / décarbonation Atelier à organiser sur des demi-journées	1/2 Région (1 élus, 5 réf. techniques) 1/3 Département (0 élus, 1 réf. technique) 2/2 EPCI (2 élus, 1 réf. technique) 1/2 Gestionnaire de gares et PEMs (1 directeur régional)	0/6 EPCI (0 élus, 0 réf. techniques)

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COBASS 3	28/01/25 Sisteron	- Propos introductif - Résumé de la démarche de co-construction du COM - Bilan des engagements du COM - Synthèse des demandes de modifications - Finalisation du COM et délibérations - Conclusion	- Aucune objection en salle et à distance sur la validation des dernières composantes du COM, à savoir : - Le socle territorialisé - L'annexe 1 : synthèse des engagements - L'annexe 2 : Les engagements du COM Le COM est donc approuvé par l'ensemble des acteurs présents au COBASS n°3 et va être soumis dans une nouvelle version (V1) intégrant les demandes de modifications dans le mois suivant l'instance.	1/2 Région (1 élus, 3 réf. techniques) 2/3 Départements (2 élus, 2 réf. techniques) 2/2 EPCI (3 élus, 1 réf. techniques) 2/2 Gestionnaire de gares et PEMs	0/6 EPCI (0 élus, 0 réf. techniques)

2.2 Les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)

La participation aux 3 réunions du Comité Technique de Bassin qui jalonnent la démarche a été caractérisée par une mobilisation continue des acteurs.

Les EPCI, les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes ainsi que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont participé de façon constante à l'orientation technique de l'élaboration COM, permettant que celui-ci réponde aux priorités des acteurs tout en prenant en compte les limites des moyens et ressources disponibles. La commune de Sisteron a également participé à la plupart des échanges en tant que gestionnaire de la halte routière et d'une partie du pôle d'échange multimodal de Sisteron.

La participation de certains acteurs aux COTECHBASS a été plus limitée, notamment le département de la Drôme et la Région AURA, concerné par la présence dans le bassin de mobilité de quelques communes de son territoire. Le lien a été réalisé lors d'échanges individuels avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le tableau décrit les 3 COTECHBASS qui jalonnent le processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs signataires ou territoires associés ayant participé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

Tableau 9 : Synthèse de la participation aux COTECHBASS

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COTECHBASS 1	15/02/24 Garde Colombe	- Présentation du relevé de conclusion de l'instance précédente - Présentation des modifications majeures apportées au socle territorialisé - Synthèse des réponses aux questionnaires - Synthèse des premiers retours sur les fiches recensement - Discussion des objectifs territorialisés - Validation des thématiques retenues comme objet des ateliers - Prochaines étapes	Animation 1 : Proposition de 19 des objectifs territorialisés à présenter en COBASS n°2 Animation 2 : <i>définition collective des thématiques prioritaires du bassin</i> : 1.Covoiturage/Autopartage (4 votes) 2.Transports en commun routiers et ferroviaires (4 votes) 3.Mobilités actives (1 vote) 4.Démobilité (1 vote) 5.Recharge électrique (1 vote) Animation 3 : <i>choix des thématiques et invités pour les ateliers</i>	1/2 Région 1/3 Département 2/2 EPCI 0/2 Gestionnaire de gares et PEMs	0/6 EPCI
COTECHBASS 2	27/06/24 Sisteron	- Présentation de la synthèse des ateliers - Présentation des fiches recensement émanant des ateliers - Présentation de la matrice recensement à date - Arbitrage sur la thématique à porter en atelier n°3	Animation : - Les fiches collectives sont issues des ateliers 1 & 2; - Maintien de 6 fiches recensement collectives; - État des lieux de l'avancement de la fiche : - Fiche verte : 2 - Fiche orange : 4 - Fiche rouge : 0	1/2 Région 2/3 Départements 2/2 EPCI 2/2 Gestionnaires de gares et PEMs	0/6 EPCI

COTECBASS 3	05/11/24 Sisteron	■ Présentation de la synthèse de l'atelier n°3 ■ Présentation des dernières fiches recensement ■ Présentation de la matrice recensement ■ Arbitrage sur les projets qui feront l'objet d'une annexe engagement	Animation : • Les fiches collectives sont issues des ateliers 1 à 3 ; • Passage de 19 fiches à 19 fiches collectives avec une fiche fusionnée et une fiche ajoutée ; • État des lieux de l'avancement de la fiche : ○ Fiche engagement collectives conservées : 19	1/2 Région 1/3 Département 2/2 EPCI 2/2 Gestionnaire de gares et PEMs	0/6 EPCI
-------------	----------------------	---	--	--	----------

2.3 Les ateliers participatifs

Les 3 ateliers organisés dans le bassin de mobilité reflètent les priorités des acteurs :

- **Atelier 1 : Améliorer les conditions de l'intermodalité, Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs, Faciliter la lecture et l'usage de l'offre, Solidarité**
- **Atelier 2 : Poursuivre le développement du covoiturage**
- **Atelier 3 : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin, Poursuivre la décarbonation**

La participation aux ateliers s'est caractérisée par la participation essentiellement des acteurs signataires du COM et de la participation ponctuelle de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix et d'une association.

Les ateliers ont permis de faire émerger des propositions d'actions à inscrire en tant qu'engagement du COM avec notamment des actions de mutualisation et de collaborations pour renforcer et élargir le champ d'initiatives existantes.

Le tableau suivant décrit les 3 ateliers du processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales propositions émises au cours de chaque atelier et le nombre d'acteurs présents.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares ou PEMs, associations, centres de recherche, etc.) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \text{(entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion)}$$

Tableau 10 : Synthèse de la participation aux ateliers

INSTANCE			PARTICIPATION			
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés	Partenaires
Atelier 1	23/05/24 Salignac	Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de transports collectifs Faciliter la lecture et l'usage de l'offre Solidarité	4 propositions de fiche recensement collective : 3 pour l'information Activité de cartographie des pôles de mobilité existants et potentiels.	1/2 Région 1/3 Département 2/2 EPCI 1/2 Gestionnaire de gares et PEMs 0/1 Etat	0/6 EPCI	Agence d'urbanisme du Pays d'Aix (AUPA)
Atelier 2	23/05/24 Salignac	Améliorer les conditions de l'intermodalité Poursuivre le développement du covoiturage	4 propositions de fiche recensement collective : 3 pour l'intermodalité 1 pour l'autopartage	1/2 Région 1/3 Département 2/2 EPCI 1/2 Gestionnaire de gares et PEMs 0/1 Etat	0/6 EPCI	Agence d'urbanisme du Pays d'Aix (AUPA)
Atelier 3	05/09/24 Noyer sur Jabron	Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin Poursuivre la décarbonation	4 propositions de fiche recensement collective : 2 pour le vélo 2 pour la décarbonation	1/2 Région 2/3 Départements 2/2 EPCI 0/2 Gestionnaire de gares et PEMs	0/6 EPCI	Mobil'Idées

2.4 Réunion suivi/évaluation

La participation à la réunion de suivi et évaluation, menée conjointement avec les Agences d'Urbanisme, a été caractérisée par une bonne mobilisation des acteurs.

Les EPCI, départements, régions, gestionnaires de PEM ou gares de voyageurs ont ainsi participé à la démarche permettant de présenter les indicateurs envisagés pour le suivi des objectifs et des actions du COM, ainsi que pour le suivi des contrats.

Le tableau suivant décrit la réunion de suivi et d'évaluation et la participation obtenue pour cette dernière.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (région, département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs, associations, centres de recherche, etc.) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
Réunion suivi et évaluation	13/09/24 Visioconférence	- Présentation des indicateurs envisagés dans le suivi des objectifs et des actions du COM - Échanges autour des facilités, difficultés et mesures à envisager pour le suivi	- Difficultés et facilités sur les thématiques du COM (vélo, intermodalité, covoiturage...) - Proposition d'indicateurs à ajouter	1/2 Région 0/3 Départements 1/2 EPCI 1/2 Gestionnaire de gares et PEMs	0/6 EPCI

2.5 Travail intermédiaire

La participation aux 8 séquences de travail intermédiaire a été marquée par une mobilisation croissante des acteurs au cours de la démarche.

Les EPCI, les départements, la région et deux gestionnaires de PEM ou gares de voyageurs se sont approprié les modalités d'échanges via la plateforme Expertises Territoires qui a permis de faciliter les échanges d'information.

Un processus d'amélioration continue a permis de prendre en compte les préférences des acteurs concernant les modalités de participation aux travaux intermédiaires.

L'ensemble des échanges en dehors des instances a été réalisé dans l'espace de travail « Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur » sur la plateforme Expertises Territoires du CEREMA. Cet espace de travail a permis de concentrer l'ensemble des informations concernant la démarche de co-construction des COM et de centraliser les échanges avec les territoires.

*Tableau 11 : Synthèse des inscriptions sur l'espace de travail
« Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur »*

INSCRITS À L'ESPACE DE TRAVAIL		
Acteurs Signataires	Territoires associés	Observations
1/2 Région 3/3 Départements 2/2 EPCI 2/2 Gestionnaire de gares et PEMs	6/6 EPCI	La plateforme a bien été utilisée pour les échanges de documents. Les échanges par courrier électronique sont restés nécessaires pour les échanges ponctuels d'information.

3 Synthèse de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

La participation à la démarche de co-construction du COM a été relativement forte, avec une implication continue des acteurs. A noter cependant que la Région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que le département de la Drôme ont suivi la démarche de façon plus restreinte du fait de leur moindre implication territoriale dans le bassin de mobilité.

Les territoires associés ont participé de façon plus ponctuelle à la démarche, saisissant l'opportunité de mettre en avant des enjeux interbassins.

Les autres acteurs partenaires de la démarche ont été peu nombreux à participer aux ateliers amis ont apporté des informations complémentaires qui ont permis de renforcer les propositions d'engagements.

Le tableau suivant retrace la participation aux instances de chaque acteur. Un acteur invité à participer à une instance est considéré présent lorsqu'au moins un représentant de l'organisation concernée est présent lors de l'instance. Dans le cas d'une impossibilité à assister à la réunion signalée aux organisateurs, l'acteur est excusé.

Tableau 12 : Synthèse de la participation des acteurs aux instances

ACTEUR		PARTICIPATION (P : Présent, E : Excusé, A : Absent)									
Rôle	Entité	COBASS 1	COBASS 2	COBASS 3	COTECH BASS 1	COTECH BASS 2	COTECH BASS 3	ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3	SUIVI ET ÉVALUATION
ACTEURS SIGNATAIRES	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Auvergne-Rhône-Alpes	A	A	A	A	E	A	A	A	A	A
	Alpes-de-Haute-Provence	A	P	P	E	P	P	E	E	P	A
	Hautes-Alpes	P	A	P	P	P	E	P	P	P	A
	Drôme	A	A	A	A	E	E	A	A	E	A
	CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	P	P	P	P	P	P	P	P	P	A
	CC du Sisteronais-Buëch	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	SNCF GARES & CONNEXIONS	P	P	P	E	P	P	P	P	E	A
	Commune de Sisteron	A	A	P	A	P	P	E	E	A	P
TERRITOIRES ASSOCIÉS	État (DDT)	/	/	A	/	E	A	E	E	P	A
	CA Provence-Alpes-Agglomération	P	P	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC Serre-Ponçon Val d'Avance	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC Buëch-Dévoluy	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CA Gap-Tallard-Durance	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC Haute-Provence-Pays de Banon	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC Pays de Forcalquier et Montagne de Lure	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
PARTENAIRES	Groupe d'Action Locale Sisteronais-Buëch							A	A	A	A
	Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA)							P	P	A	A
	Mobil'Idées									P	

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU BASSIN DE MOBILITÉ



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



1 Contexte et objectif

Instauré par la loi LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2, le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque Bassin de Mobilité.

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes " loi SRU " (lorsqu'ils existent), les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs coconstruits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapportent à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et services de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a proposé et ajouté une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique. Ces objectifs à l'échelle du bassin se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc.

Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans mais les objectifs fixés pour le bassin de mobilité peuvent avoir un horizon différent en s'appliquant par exemple à plusieurs générations de COMs. Évaluer la progression du bassin vers les objectifs est une étape nécessaire dans l'évaluation de la politique de mobilité et permet d'orienter les COMs vers un niveau d'exigence correspondant aux progrès souhaités.

2 Méthodologie d'évaluation

2.1 Indicateurs

Les indicateurs retenus permettent d'observer l'évolution de la situation sur le bassin, évolution dont il est fait l'hypothèse qu'elle correspond en partie à une réponse aux changements induits par la mise en œuvre des COMs. Les indicateurs doivent donc permettre de caractériser certains aspects de la mobilité dans le bassin sur lesquels se concentrent les efforts de la politique publique.

Les indicateurs respectent dans la mesure du possible les règles des indicateurs SMART (Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporellement défini).

Matrice des indicateurs de mobilité

Les indicateurs d'évaluation du contrat du bassin de mobilité considéré doivent reposer sur des données collectées régulièrement et avec une maille territoriale suffisamment fine pour pouvoir agréger les données à l'échelle du bassin. En outre de la disponibilité de tels jeux de données, ces données doivent pouvoir apporter des éléments pertinents au vu des objectifs de mobilité du bassin.

Le travail de recensement des jeux de données et de proposition d'indicateurs pertinents est réalisé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin d'élaborer une matrice d'indicateurs potentiellement utilisable pour l'évaluation des objectifs des COMs.

Thèmes	Indicateurs	Valeurs	Source	Retour territoires
Mobilité générale	Parts modales	Parts modales des différents modes en interne ou en échange	RP INSEE	Non
Intermodalité transports en commun	Fréquentation du Système d'Information Billettique Régional (SIBR)	Fréquence d'utilisation du site	Données région	Non
	Correspondance en gare routière et ferroviaire	Nombre de lignes et nombre de dessertes	GTFS	Non
	Évolution des PEM	Nombre de PEM existant, en évolution ou en projet	Territoires	Oui
	Fréquentation des gares régionales	Nombre de gares et de voyages	Données région + SNCF	Non
	Fréquentation des lignes de cars régionales	Nombre de lignes et de voyages	Données région	Non
	Fréquentation des réseaux locaux	Nombre de voyage	Données territoires	Oui
	Nombre d'abris vélos existants et construits	Nombre de commune disposant d'un abri et nombre d'abris	Données région + territoires	Oui
	Nombre de places par abris sécurisés	Nombre de places	Données région + territoires	Oui
	Fréquentation des abris vélos	Nombre d'utilisations		
Modes actifs	Linéaire d'aménagements cyclables existants	Km existants	Open data OSM	Oui
	Fréquentation aux points de comptage	Nombre d'usagers chaque mois et/ou à l'année	Compteurs	Oui
Covoiturage	Nombre de trajets covoiturés	Nombre de trajets covoiturés internes ou en échange	Registre national	Non
	Distance des trajets covoiturés	Distance moyenne (Km) des trajets internes ou en échange	Registre national	Non
	Nombre d'aires de covoiturage	Nombre d'aires officielles	Open data + territoires	Oui
Décarbonation	Motorisation des ménages	Ménages équipés de 0 à 3 voitures ou +	RP INSEE	Non
	Motorisation Crit'Air	Véhicules Crit'Air E, 1 à 5 et non classé	SDES	Non
	Qualité de l'air	CO2, polluants (Nox, PM10, PM2,5, COVNM, consommations finales d'énergies	Atmosud	Non
	Borne IRVE	Nombre de bornes et usage	BNLC + territoires	Oui

Tableau 13 : Les indicateurs d'évolution de la mobilité

2.2 Périodicité d'évaluation

Évaluation à mi-parcours

L'évaluation a lieu une première fois à mi-parcours afin de pouvoir présenter aux acteurs les avancées et les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du contrat. La première évaluation permet de proposer des actions rectificatrices, d'identifier les opportunités.

Évaluation de fin de contrat

Une seconde évaluation pourra avoir lieu au terme du contrat afin de faire un bilan final de la mise en œuvre. Elle permettrait en outre d'orienter et proposer les bases d'un nouveau COM.

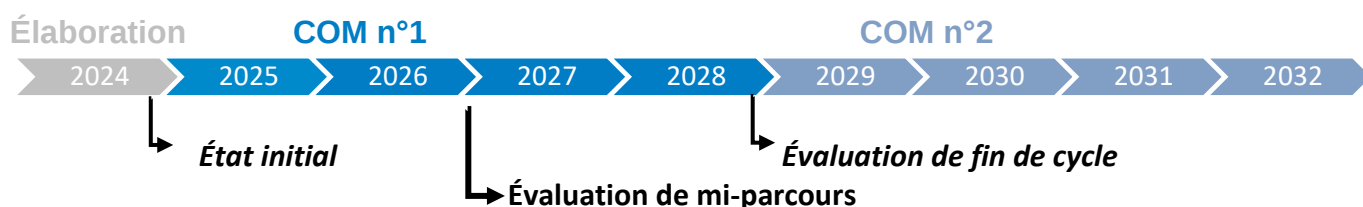
2.3 Protocole d'évaluation

L'évaluation est pilotée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Celle-ci implique un premier temps de collecte et analyse des données nécessaires afin de procéder à la mise à jour des indicateurs à partir des données.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. L'acteur doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires. À partir des indicateurs mis à jour, est attribué de façon qualitative un degré de progression vers l'objectif. Enfin, les résultats sont partagés et débattus avec les acteurs du bassin de mobilité afin d'apporter des nuances et de statuer.

3 Canevas de tableau de bord

3.1 Calendrier d'évaluation



3.2 Évaluation de l'atteinte des objectifs

3.2.1 Évaluation qualitative



État des lieux initial du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple : Une mobilité caractérisée par l'usage de la voiture individuelle
- Exemple : Un réseau morcelé avec peu de points de connexion entre les différents modes de transport
- ...



Objectifs généraux du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple : Diminuer l'autosolisme dans les déplacements domicile-travail
- Exemple : Développement des mobilités actives
- ...



Principales avancées

- Exemple : Un changement de comportement favorisant les mobilités partagées et les mobilités actives dans les déplacements domicile-travail
- ..



Points d'amélioration

- Exemple : Peu de changement de comportement favorisant l'usage des transports en commun par rapport aux transports individuels
- Exemple : Des crises liées au changement climatique à mieux anticiper
- ...

3.2.2 Évaluation quantitative

INDICATEUR	UNITE	VALEUR INITIALE	OBJECTIF FINAL	RESULTAT A DATE	PROGRESSION
Objectif 1					
Exemple : Part du covoiturage dans les déplacements domicile-travail	% de part modal	2%	15%	7%	+ 33%
Objectif 2					
Exemple : Avis positifs sur l'usage du vélo pour aller au travail	% d'avis positifs	10%	75%	50%	+53%

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS
DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE



1 Contexte et objectif

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes " loi SRU " lorsqu'ils existent, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs coconstruits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapportent à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les modalités de gestion des situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et services de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ajoute une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique.

Ces thématiques, à l'échelle du bassin de mobilité, se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc. Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans au cours desquels doivent se déployer les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ces actions.

Afin de pouvoir connaître à tout moment l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements, il est nécessaire de réaliser un suivi lié à ces engagements. L'évaluation est une étape complémentaire (voir annexe ad hoc décrivant l'évaluation) au suivi et vient, de façon ponctuelle à un moment précis du cycle de vie du COM, mettre en regard le degré d'avancement de la mise en œuvre des actions avec les objectifs de mise en œuvre fixés dans le contrat. L'agrégation des résultats obtenus pour tous les engagements permet d'obtenir une vision globale de l'état d'avancement de la mise en œuvre opérationnelle du COM.

2 Méthodologie de suivi

2.1 Périodicité de suivi

Le suivi consiste à réaliser le recueil des informations nécessaires. Ce suivi peut être réalisé ponctuellement en préalable à l'évaluation ou bien périodiquement à une fréquence déterminée afin de retracer l'évolution dans le temps des indicateurs.

Le suivi doit être organisé collectivement avec les acteurs du bassin et ses modalités doivent prendre en compte les ressources et moyens disponibles à cet effet

2.2 Protocole de suivi

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. Pour chaque engagement, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se rapproche de l'entité pilote dont la personne référente est indiquée sur l'annexe engagement. La personne référente doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se charge alors d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de chaque engagement. Elle attribue alors à chaque engagement un statut de mise en œuvre comme suit :

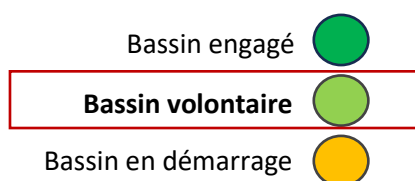
Statut de l'engagement	Code couleur
Engagement abandonné	
Non démarré	
Étapes préalables en cours	
En cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

Dans le cadre de l'évaluation, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur réalise une synthèse en agrégeant les résultats obtenus pour tous les engagements du COM. Le code couleur permet une lecture facilitée des résultats.

Les résultats et la synthèse sont présentés à l'ensemble des acteurs afin de leur permettre d'exprimer leur accord ou de proposer des modifications du statut de chaque engagement.

3 Canevas de tableau de bord

3.1 Bilan du bassin de mobilité



Statut	Nombre d'engagements	Pourcentage
Engagement abandonné	2	20%
Non démarré	5	50%
Étapes préalables en cours	1	10%
Engagement en cours de réalisation	2	20%
Engagement tenu	0	0%
Engagement poursuivi	0	0%
Total	10	100%

Principales réalisations de la mise en œuvre du COM

- ... à compléter

3.2 Mise en œuvre des engagements

LIBELLE ENGAGEMENT	TYPE	THEMATIQUES DU COM						PILOTE	ÉCHEANCIER PREVISIONNEL				AVANCEMENT	OBSERVATIONS
		Différentes formes e	PEM	Situations dégradées	Diffusion des	Aides conception et	Décarbonation		2025	2026	2027	2028		
Libellé engagement 1	Plan	x	x	x				Porteur	L	F M				Exemple : Convention signée le 20/10/25
Libellé engagement 2	Étude		x					Porteur	L					
Libellé engagement 4	Projet							Porteur						

